

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER



Laforêt

Coopérative
de services forestiers

115, rue Principale
Ham-Nord (Québec) G0P 1A0

819 344-2232
laforet.coop

[REDACTED]

[REDACTED] 5
[REDACTED] C

GON 1E0

Représentant: [REDACTED] C

Numéro de producteur : 000000041059

Téléphone: [REDACTED] 7

Cellulaire:

Courriel:

LE PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le milieu forestier joue plusieurs rôles importants dans nos vies. En plus de fournir plusieurs habitats à diverses espèces, la forêt est un milieu de vie convoité par plusieurs et recèle une multitude de ressources renouvelables. La mise en valeur et l'entretien d'un boisé débutent par une bonne connaissance de ses composantes.

Ce plan d'aménagement de votre forêt est le début de votre planification. Il vous permettra de bien connaître votre forêt et orientera vos efforts selon vos objectifs pour faire de votre boisé un milieu forestier dynamique qui répondra mieux à vos aspirations.

Il vous permettra, avec l'aide de votre conseiller forestier, de prendre les décisions éclairées pour l'entretien de votre forêt en tenant compte des milieux sensibles qui s'y trouvent, de la faune qui la fréquente et des diverses lois et règlements qui régissent les activités forestières en forêt privée.



Il est rédigé à partir des données cartographiques et des données recueillies lors d'une visite terrain. En plus d'être un document de connaissance déterminant, il est obligatoire pour obtenir votre statut de producteur forestier. Ce statut de producteur forestier, vous donne accès à de l'aide financière pour la réalisation de travaux d'entretien de votre boisé, ainsi qu'au programme de remboursement de taxes foncières pour les producteurs forestiers.

Il vous permettra de mieux connaître les composantes forestières de votre boisé. Il vous indiquera aussi les initiatives pour mettre en valeur ses aspects forestiers. De plus, il vous signalera la présence de particularités méritant une attention pour la conservation de notre patrimoine forestier collectif.

VOS OBJECTIFS

Pour qu'il soit un outil efficace, il doit répondre à vos objectifs qui sont :

- | | |
|--|---|
| ☒ La sylviculture pour la production de bois | ☒ Améliorer la croissance de la forêt |
| ☒ Améliorer la qualité de la forêt | ☒ Améliorer l'état de santé de la forêt |
| ☐ Rentabiliser l'investissement | ☐ Aménagement des habitats fauniques |
| ☐ L'acériculture | ☐ Pratiquer des loisirs de plein air |
| ☐ Protection des éléments sensibles | ☐ Pratiquer la chasse |
| ☐ Mise en valeur des produits forestiers non ligneux | Autres: _____ |

REMARQUES GÉNÉRALES SUR LA PROPRIÉTÉ

Il serait important d'identifier, de dégager et de garder dégagées vos limites de propriété. De plus, en les identifiant clairement, vous faciliterez les interventions futures et pourriez éviter des empiètements de la part de vos voisins.

Les superficies et la délimitation de propriété qui apparaissent dans ce document sont approximatives, elles n'ont aucune valeur légale. Les superficies ont été ajustées de façon à respecter celles inscrites sur le compte de taxes municipales. Les limites de propriété de la cartographie proviennent soit de cartes ou de repères physiques identifiés en forêt.

IDENTIFICATION DE LA PROPRIÉTÉ

Lot	Unité d'évaluation ou matricule	Rang	Code	Zonage (Vert ou Blanc)	Membre OGC (Oui ou Non)	Superficie Totale (ha)	Superficie boisée (ha)
5 689 147	5181-11-4982	01:1	01	Vert	Oui	45,65	45,65
Total :						45,65	45,65

Unité d'aménagement	513	
Numéro de la propriété	02	Code
Municipalité	STE-PRAXEDE (P)	31050
MRC	APPALACHES	310
Cadastre	PRICE	2079



Superficie (ha)
2,4

Nom du peuplement
Plantation d'épinettes blanches



CARACTÉRISTIQUES DU PEUPLEMENT

Essences principales		Densité	Adéquate
EPB		Hauteur (m)	8
SAB		Âge	30
THO		Perturbation	Plantation
		Drainage	Modéré (3)
		Mortalité (%)	0

Régénération		Essences
Coefficient		
Résineux (%)		
Feuille (%)		
Broussaille (%)	10	Aulne

Remarque 1

Les arbres de ce peuplement n'ont pas encore atteint leur plein potentiel de croissance.

Remarque 2

L'eau se draine lentement, mais elle ne s'accumule pas sur ce site. La circulation avec des équipements forestiers devrait être faite lorsque le sol est relativement sec.

Remarque 3

La densité des tiges observées est irrégulière.

Remarque 4

Le pourcentage de cime verte des arbres est près de 33% et devra être évalué par un inventaire pour établir l'admissibilité des travaux aux subventions de l'Agence forestière.

Remarque 5

RECOMMANDATIONS FORESTIÈRES (TRAVAUX)

Revoir 5 ans
Année 2029



Revoir 5 ans

Description de l'intervention

Ce peuplement devra être réévalué dans 5 ans environ, de manière à y prescrire l'intervention appropriée. Pour le moment, la croissance annuelle des tiges est satisfaisante et il n'est pas urgent d'y intervenir.

Autres remarques

Superficie (ha)
5,27

Nom du peuplement
Sapinière à sapins



CARACTÉRISTIQUES DU PEUPLEMENT

Essences principales

SAB

EPN

THO

BOP

Densité

Très faible

Hauteur (m)

12

Âge

40

Perturbation

Coupe totale

Drainage

Imparfait (4)

Mortalité (%)

0

Régénération

Coefficient

Essences

Résineux (%)

45

SAB

EPB

Feuillu (%)

15

BOP

ERR

Broussaille (%)

15

Aulne

Remarque 1

Certains secteurs du peuplement sont bien régénérés en résineux.

Remarque 2

Des mesures de protections seront à prévoir les d'interventions forestières dans ce peuplement, en raison de son drainage imparfait.

Remarque 3

La densité de ce peuplement est faible.

Remarque 4

Les arbres résineux sont généralement de faible qualité.

Remarque 5

Ce peuplement est bien régénéré en résineux de qualité.

RECOMMANDATIONS FORESTIÈRES (TRAVAUX)

Revoir 10 ans

Année

2034



Revoir 10 ans

Description de l'intervention

Il n'y a pas d'intervention recommandée pour l'instant dans ce peuplement. Le peuplement devrait être revisité dans 10 ans afin d'y prescrire l'intervention appropriée.

Autres remarques

Superficie (ha)
27,18

Nom du peuplement
Cédrière à sapins



CARACTÉRISTIQUES DU PEUPLEMENT

Essences principales

THO
SAB
EPB
BOP

Densité Très faible
Hauteur (m) 11
Âge 50
Perturbation Coupe totale
Drainage Imparfait (4)
Mortalité (%) 0

Régénération

Coefficient

Résineux (%)

40

Essences

SAB EPB

Feuilleux (%)

10

BOP

Broussaille (%)

15

Essences non-commerciales

Remarque 1

Certains secteurs du peuplement sont bien régénérés en feuillus de qualité.

Remarque 2

La végétation retrouvée dans ce peuplement est caractéristique d'un site humide.

Remarque 3

Le sol est composé de terre noire et pourrait rendre plus complexe les opérations de récolte forestière.

Remarque 4

Le peuplement a subi une coupe totale dans certains secteurs.

Remarque 5

Les arbres sont généralement de faible qualité.

RECOMMANDATIONS FORESTIÈRES (TRAVAUX)

Revoir 5 ans

Année

2029



Revoir 5 ans

Description de l'intervention

Ce peuplement devra être réévalué dans 5 ans environ, de manière à y prescrire l'intervention appropriée. Pour le moment, la croissance annuelle des tiges est satisfaisante et il n'est pas urgent d'y intervenir.

Autres remarques

Superficie (ha)
1,59

Nom du peuplement
Mélangé en régénération



CARACTÉRISTIQUES DU PEUPLEMENT

Essences principales

SAB
BOP
ERR
EPN

Densité

Forte

Hauteur (m)

5

Âge

20

Perturbation

Coupe partielle

Drainage

Modéré (3)

Mortalité (%)

0

Régénération

Coefficient

Essences

Résineux (%)

45

SAB

EPN

Feuilleux (%)

15

BOP

ERR

Broussaille (%)

10

Essences non-commerciales

Remarque 1

Certains secteurs de ce site sont mal drainés et empêchent les arbres de ce peuplement de maximiser leur croissance.

Remarque 2

La densité des tiges observées est irrégulière.

Remarque 3

Ce jeune peuplement est de bonne qualité.

Remarque 4

Le peuplement a déjà subi une coupe partielle sévère.

Remarque 5

Aucun traitement n'est subventionnable selon les normes actuelles de l'Agence forestière.

RECOMMANDATIONS FORESTIÈRES (TRAVAUX)

Coupe d'éclaircie intermédiaire

Année

2025



Coupe d'éclaircie intermédiaire

Description de l'intervention

Coupe d'éclaircie intermédiaire dans un peuplement résineux. Coupe effectuée dans un peuplement dense afin de dégager les arbres d'avenir de la compétition qui les opprime.

Autres remarques

Superficie (ha)
1,95

Nom du peuplement
Résineux



CARACTÉRISTIQUES DU PEUPLEMENT

Essences principales		Densité	Adéquate
THO		Hauteur (m)	12
MEL		Âge	30
SAB		Perturbation	
EPN		Drainage	Imparfait (4)
		Mortalité (%)	0
Régénération			
Coefficient	Essences		
Résineux (%)	20 SAB		
Feuille (%)	5 BOP		
Broussaille (%)	15 Essences non-commerciales		

Remarque 1

La végétation retrouvée dans ce peuplement est caractéristique d'un site humide.

Remarque 2

Une partie de la superficie à traiter est difficilement accessible puisqu'un cours d'eau doit être traversé.

Remarque 3

Le sol est composé de terre noire et pourrait rendre plus complexe les opérations de récolte forestière.

Remarque 4

Les arbres sont généralement de faible qualité.

Remarque 5

Certains secteurs du peuplement sont bien régénérés en résineux.

RECOMMANDATIONS FORESTIÈRES (TRAVAUX)

Revoir 10 ans

Année 2034



Revoir 10 ans

Description de l'intervention

Il n'y a pas d'intervention recommandée pour l'instant dans ce peuplement. Le peuplement devrait être revisité dans 10 ans afin d'y prescrire l'intervention appropriée.

Autres remarques

Superficie (ha)
3,13

Nom du peuplement
Dénudé humide



CARACTÉRISTIQUES DU PEUPLEMENT

Essences principales

SAB

Densité

Très faible

Hauteur (m)

8

Âge

20

Perturbation

Drainage

Très mauvais (6)

Mortalité (%)

0

Régénération

Coefficient

Essences

Résineux (%)

Feuille (%)

Broussaille (%)

60

Essences non-commerciales

Remarque 1

La régénération est inadéquate.

Remarque 2

La végétation retrouvée dans ce peuplement est caractéristique d'un site humide.

Remarque 3

Un ruisseau traverse le peuplement, il sera donc important de consulter la réglementation municipale lors de toute intervention.

Remarque 4

Les arbres sont généralement de faible qualité.

Remarque 5

Un secteur du peuplement est inondé, ce qui occasionne une perte de superficie forestière.

RECOMMANDATIONS FORESTIÈRES (TRAVAUX)

Revoir 10 ans

Année

2034



Revoir 10 ans

Description de l'intervention

Il n'y a pas d'intervention recommandée pour l'instant dans ce peuplement. Le peuplement devrait être revisité dans 10 ans afin d'y prescrire l'intervention appropriée.

Autres remarques

Superficie (ha)
1,3

Nom du peuplement
Mélangé en régénération



CARACTÉRISTIQUES DU PEUPLEMENT

Essences principales

THO
MEL
SAB
EPN

Densité Adéquate

Hauteur (m) 6

Âge 20

Perturbation

Drainage Imparfait (4)

Mortalité (%) 0

Régénération

Coefficient

Essences

Résineux (%)

50

SAB

EPN

Feuillu (%)

15

BOP

ERR

Broussaille (%)

10

Essences non-commerciales

Remarque 1

La distribution de la régénération varie selon les secteurs du peuplement et elle est composée de résineux au stade de gaulis (2 à 10 cm de diamètre).

Remarque 2

La végétation retrouvée dans ce peuplement est caractéristique d'un site humide.

Remarque 3

Le sol est composé de terre noire et pourrait rendre plus complexe les opérations de récolte forestière.

Remarque 4

Aucun traitement n'est subventionnable selon les normes actuelles de l'Agence forestière.

Remarque 5

La densité des tiges observées est irrégulière.

RECOMMANDATIONS FORESTIÈRES (TRAVAUX)

Coupe d'éclaircie intermédiaire

Année

2025



Coupe d'éclaircie intermédiaire

Description de l'intervention

Coupe d'éclaircie intermédiaire dans un peuplement résineux. Coupe effectuée dans un peuplement dense afin de dégager les arbres d'avenir de la compétition qui les opprime.

Autres remarques

Superficie (ha)
1,11Nom du peuplement
Pessière à sapins

CARACTÉRISTIQUES DU PEUPLEMENT

Essences principales

SAB

EPR

BOP

ERR

Densité

Forte

Hauteur (m)

14

Âge

50

Perturbation

Drainage

Modéré (3)

Mortalité (%)

0

Régénération

Coefficient

Essences

Résineux (%)

20

SAB

Feuillu (%)

5

BOP

Broussaille (%)

10

Essences non-commerciales

Remarque 1

Certains secteurs de ce site sont mal drainés et empêchent les arbres de ce peuplement de maximiser leur croissance.

Remarque 2

Certains secteurs du peuplement sont bien régénérés en résineux.

Remarque 3

Les tiges feuillues dans ce secteur sont de faible qualité.

Remarque 4

Ce jeune peuplement est de bonne qualité.

Remarque 5

La densité des tiges observées est irrégulière.

RECOMMANDATIONS FORESTIÈRES (TRAVAUX)

Coupe d'éclaircie

Année

2024



Coupe d'éclaircie

Description de l'intervention

La coupe d'éclaircie permet d'utiliser au maximum le bois qui autrement serait perdu par mortalité naturelle et permet de stimuler les arbres résiduels. Il est à noter que dans une éclaircie, le prélèvement du volume de bois se situe entre 30 et 40%, afin de prévenir les chablis. Lors des travaux, il est parfois nécessaire de couper des arbres en bonne santé. Dans ces cas, on gardera l'arbre : offrant la plus grande valeur, de meilleure qualité, le plus vigoureux, le plus grand et le mieux situé.

Autres remarques

Superficie (ha)
1,72

Nom du peuplement
Dénudé humide



CARACTÉRISTIQUES DU PEUPLEMENT

Essences principales

Densité

Hauteur (m)

Âge

Perturbation

Drainage

Mauvais (5)

Mortalité (%)

0

Régénération

Essences

Coefficient

Résineux (%)

Feuillu (%)

Broussaille (%)

Essences non-commerciales

Remarque 1

La végétation retrouvée dans ce peuplement est caractéristique d'un site humide.

Remarque 2

Le sol est composé de terre noire et pourrait rendre plus complexe les opérations de récolte forestière.

Remarque 3

Un ruisseau traverse le peuplement, il sera donc important de consulter la réglementation municipale lors de toute intervention.

Remarque 4

Un secteur du peuplement est inondé, ce qui occasionne une perte de superficie forestière.

Remarque 5

RECOMMANDATIONS FORESTIÈRES (TRAVAUX)

Revoir 10 ans

Année 2034



Revoir 10 ans

Description de l'intervention

Il n'y a pas d'intervention recommandée pour l'instant dans ce peuplement. Le peuplement devrait être revisité dans 10 ans afin d'y prescrire l'intervention appropriée.

Autres remarques

ÉLÉMENTS SENSIBLES

Suite à notre visite sur le terrain, nous désirons soumettre à votre attention les éléments à conserver ou à protéger sur votre propriété.

Forêt présentant des problèmes de compétition de régénération, de susceptibilité aux insectes, aux maladies ou au chablis. Non

Sol mal drainé (de catégorie 5 sur la carte éco-forestière). 6, 7

Terrain avec forte pente (supérieure à 40% ou classe F sur carte éco-forestière) Non

Cours d'eau ou lac identifiable sur carte forestière 1:20 000. Oui : ☒ Non : ☐

Habitat du cerf de Virginie désigné par le Ministère Environnement et Faune. Non

Marais ou étang d'au moins 5 hectares, identifiable sur la carte forestière Oui : ☐ Non : ☒

Autres habitats fauniques essentiels ou espèces menacées ou vulnérables désignés au Ministère Environnement et Faune. Préciser : Non

Aménagements récréatifs (sentiers de randonnée, sentier de motoneige et de VTT, circuit de canot, habitation ou autres). Préciser : Non

Contraintes municipales particulières (périmètre d'urbanisation, site d'intérêt public, route numérotés, secteur instable, plaine inondable ou autres. Parc national de Frontenac

Présence de milieux humides ou hydriques. Tourbière boisée : 6, 7
Eau peu profonde : 6

Autres: Ruisseau du marécage

☐ Il n'y a aucun élément sensible de répertorié.

REMARQUES GÉNÉRALES

Avant de réaliser un traitement recommandé ou décrit dans ce document, particulièrement lorsqu'il y a présence d'éléments sensibles, le propriétaire doit consulter la réglementation municipale ou les règlements de votre Municipalité Régionale de Comté (MRC).

REMARQUE

Pour tout travaux (coupes, reboisement, préparation de terrain etc...), il devra y avoir des études additionnelles approuvées par un ingénieur forestier sans quoi, la Coopérative se dégage de toutes responsabilités engendrées par l'exécution de ces travaux. Avant de débiter tout travaux, pouvant bénéficier d'une aide financière, veuillez nous contacter afin de vous assurer de l'éligibilité du traitement, de s'entendre au préalable sur la façon de réaliser l'intervention, de désigner l'intervenant (le propriétaire ou la coopérative) ainsi que pour vous assurer des disponibilités budgétaires. A défaut de quoi, la subvention ne pourra vous être accordée. De plus, la Coopérative ne se tient pas responsable des travaux de drainage et de voirie forestière si un plan et devis n'a pas été réalisé et approuvé par un ingénieur forestier.

ACCEPTATION DU PRODUCTEUR FORESTIER

Les travaux inscrits dans ce plan d'aménagement forestier visent à vous guider dans les décisions vous permettant de mettre en valeur votre boisé. Ils sont indiqués à titre de suggestion. Leur réalisation n'est aucunement obligatoire. Si vous désirez réaliser vous-même des travaux inscrits dans ce plan d'aménagement forestier, ou de les faire exécuter, nous vous recommandons de nous consulter avant d'entreprendre ces travaux. Vous pourriez être admissible à différents programmes d'aide.

Je reconnais avoir pris connaissance de mon plan d'aménagement forestier.

Ce plan est valide jusqu'au 2034-01-08 inclusivement.

Nom du propriétaire ou du représentant autorisé

08 JAN. 2024

Signature du propriétaire ou du représentant autorisé

Date

DÉCLARATION DE RECONNAISSANCE ET CONSENTEMENT

Déclaration de reconnaissance

- ☒ Je consens à ce que les renseignements fournis sur ce document soient utilisés par le mandataire du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs aux fins d'analyse de ma demande d'enregistrement des superficies à vocation forestière et de délivrance d'un certificat de producteur forestier ainsi que pour toutes les communications nécessaires au suivi de mon dossier.
- ☒ Je consens à fournir au mandataire du Ministère tout document essentiel à l'analyse de mon dossier pour l'enregistrement de mes superficies à vocation forestière et à ma reconnaissance en tant que producteur forestier.
- ☒ Je consens à joindre au présent document une copie des comptes de taxes municipales se rapportant aux superficies à enregistrer. Par ailleurs, je joins à ma demande un chèque fait à l'ordre du Bureau d'enregistrement acquittant les droits d'enregistrement.
- ☐ Propriétaire d'une forêt privée d'au moins 800 ha d'un seul tenant.
- ☐ À titre de propriétaire d'une forêt privée d'au moins 800 hectares d'un seul tenant, j'atteste être membre en règle d'un organisme de protection contre le feu.

Consentement à l'utilisation des renseignements personnels

- ☒ Je consens à ce que les renseignements fournis sur ce document soient transmis à l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées concernée ainsi qu'aux personnes mandatées par celle-ci ou par le Ministère pour élaborer ou mettre en oeuvre les différents programmes destinés aux producteurs forestiers reconnus. À défaut de consentir, je suis conscient que l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées concernée ne pourra traiter ma demande tant que je n'aurai pas donné une autorisation écrite à cet effet.
- ☒ Je consens à ce que le Syndicat ou l'Office de producteurs de bois ou l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées responsable de mon dossier utilise les renseignements personnels concernant mon nom et mon adresse pour me proposer divers produits liés au transfert de connaissances (notion qui englobe l'information et la formation) en regard de la protection et de la mise en valeur des forêts privées.
- ☒ Je consens à ce que le Bureau d'enregistrement communique directement avec mon conseiller forestier, dans le cas où une information est manquante ou une précision est nécessaire.

Vous pouvez en tout temps modifier ces choix en remplissant le formulaire « Renseignements personnels » et en le faisant parvenir au Bureau d'enregistrement responsable de votre dossier. Vous pouvez également vous procurer ce formulaire auprès des bureaux d'enregistrement ou sur le site Internet du Ministère.

Date de naissance (si propriétaire)

Numéro d'entreprise NEQ (si entreprise)

08 JAN. 2024

Signature du propriétaire ou du représentant autorisé

Date

COPIE À RETOURNER

APPROBATION ET DÉCLARATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

J'ai personnellement supervisé l'élaboration de ce plan d'aménagement forestier et je certifie qu'il est conforme aux règlements de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de votre région.

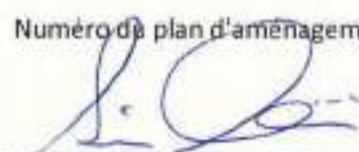
Convention d'aménagement forestier avec un organisme de gestion en commun

Je déclare que les lots ou parties de lot du présent plan d'aménagement forestier sont sous convention d'aménagement forestier avec Laforêt, coopérative de services forestiers.

Oui : ☒

Non : ☐

Numéro du plan d'aménagement : 1251376230001



2021-049

2024-01-08

Signature de l'ingénieur forestier

Numéro de permis de l'OIFQ

Date

Ce plan d'aménagement forestier a été préparé par :

Xavier Raïche, tech. f.

NOUVEL ACQUÉREUR

Coupon retour pour acquéreur de la propriété forestière, qui souhaite obtenir son statut de producteur forestier (à joindre à votre demande de statut) pour la propriété suivant :

Municipalité	STE-PRAXÈDE (P)
Cadastre	PRICE
Rang	01:1
Lot(s)	...5 689 147...
Superficie boisée	45,65
Superficie totale	45,65
Numéro du producteur forestier du vendeur	000000041059

Je reconnais avoir pris connaissance du plan d'aménagement forestier et je partage ses objectifs.

Signature de l'acquéreur ou de son représentant : _____ Date: _____

Section réservée au ministère des Forêts, de la Faune et parc ou aux personnes mandatées par celui-ci

☐ J'atteste que le requérant est reconnu producteur forestier conformément à l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Commentaires :

Date de reconnaissance : _____

Signature



115, rue Principale, Ham-Nord (Québec) G0P 1A0 819-344-2232

DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES

No. du producteur forestier:

000000041059

Propriété No:

02

# peup	Type de peuplement	Essences principales	Superficie (ha)	Densité	Hauteur (m.)	Âge (ans)	Traitement recommandé	Année prévue du traitement
1	Plantation d'épinettes blanches	EPB, SAB, THO	2,40	B	8	30	Revoir 5 ans	2029
2	Sapinière à sapins	SAB, EPN, THO, BOP	5,27	D	12	40	Revoir 10 ans	2034
3	Cédrière à sapins	THO, SAB, EPB, BOP	27,18	D	11	50	Revoir 5 ans	2029
4	Mélangé en régénération	SAB, BOP, ERR, EPN	1,59	A	5	20	Coupe d'éclaircie intermédiaire	2025
5	Résineux	THO, MEL, SAB, EPN	1,95	B	12	30	Revoir 10 ans	2034
6	Dénudé humide	SAB	3,13	D	8	20	Revoir 10 ans	2034
7	Mélangé en régénération	THO, MEL, SAB, EPN	1,30	B	6	20	Coupe d'éclaircie intermédiaire	2025
8	Pessière à sapins	SAB, EPR, BOP, ERR	1,11	A	14	50	Coupe d'éclaircie	2024
9	Dénudé humide		1,72				Revoir 10 ans	2034
Total			45,65					

GLOSSAIRE

Essences principales résineuses

Code	Nom complet
SAB	Sapin baumier
THO	Thuya occidental
EPB	Épinette blanche
EPO	Épinette de Norvège
EPN	Épinette noire
EPR	Épinette rouge
MEL	Mélèze laricin
PIB	Pin blanc
PIG	Pin gris
PIR	Pin rouge
PRU	Pruche de l'est

Essences principales feuillues

Code	Nom complet
ERS	Érable à sucre
ERR	Érable rouge
PET	Peuplier faux-tremble
PEG	Peuplier à grandes dents
PEB	Peuplier baumier
HEG	Hêtre à grandes feuilles
BOJ	Bouleau jaune
BOG	Bouleau gris
BOP	Bouleau à papier
CET	Cerisier tardif
CEP	Cerisier de Pennsylvanie
CHR	Chêne rouge
FRA	Frêne d'Amérique
FRN	Frêne noir
TIL	Tilleul d'Amérique
ORA	Orme d'Amérique
OSV	Ostryer de Virginie

Classe de densité

Code	Couvert forestier
A	Plus grand ou égal à 80 %
B	Plus grand ou égal à 60 % et plus petit que 80 %
C	Plus grand ou égal à 40 % et plus petit que 60 %
D	Plus grand ou égal à 25 % et plus petit que 40 %

Classe d'âge

Code	Âge
0	0 à 5 ans
10	5 à 15 ans
20	15 à 25 ans
30	25 à 35 ans
40	35 à 45 ans
50	45 à 55 ans
60	55 à 65 ans
70	65 à 75 ans
80	75 à 85 ans
90	85 à 95 ans
120	95 ans et plus
JIN	Jeune inéquien
VIN	Vieux inéquien

Agence: AGENCE REG. DE CHAUDRON
Conseiller forestier accrédité: Lalorêt, coopérative de services forestiers



No.: 1.25138E+12

1- IDENTIFICATION	
No producteur:	002802041059
Adresse:	
Ville:	
Tél:	
Tél. Représentant:	581-714-0227

3 - Parcelle

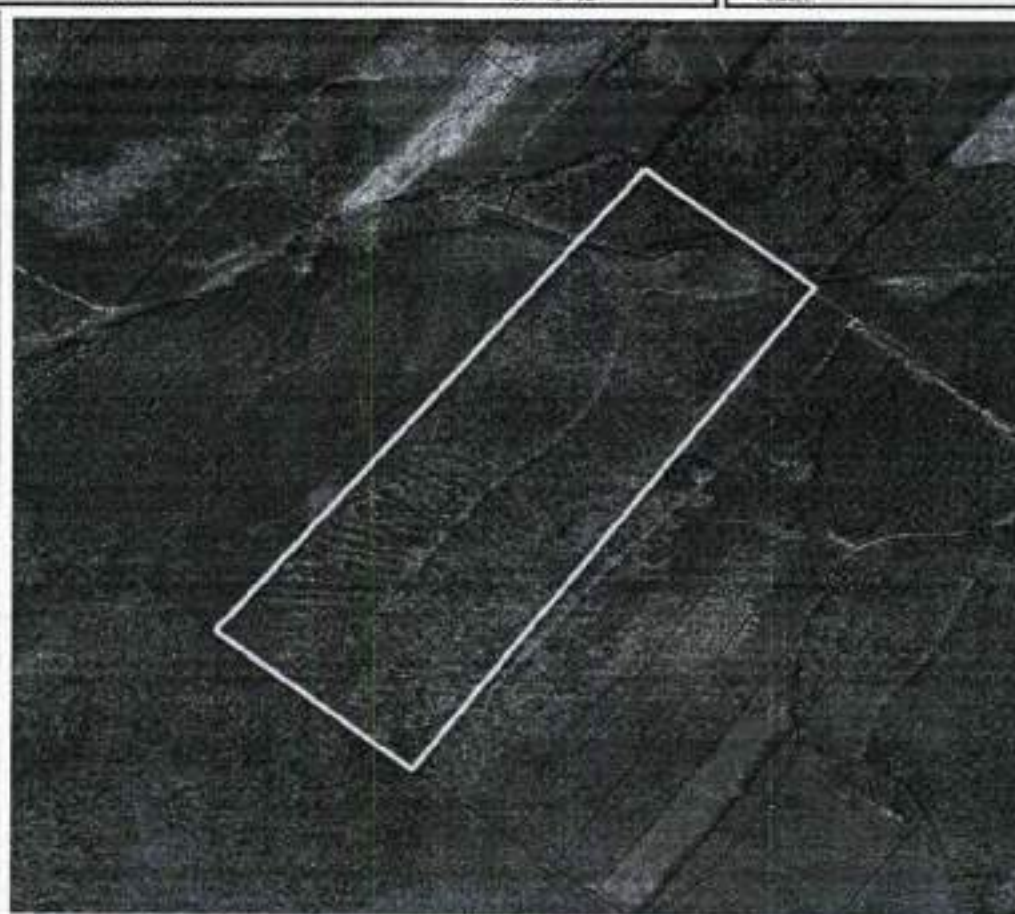
No: [redacted]

Longueur: [redacted]

2 - LOCALISATION			
Region biologique: 2c-T	Tenure: DGC		Code Unif. d'eval. 5183-11-4982
Municipalité: Sainte-Proxide			Code Municipalité
Cadastre:	Code Catastre:	Rang:	1 Code Rang
No. Lot:	5489147	No. PAR:	No. Prop. 02

4 - PHOTO AERIENNE ET CARTE	
Photo (1)	
Photo (2)	
Échelle:	1 : 12,500
Faible	

5 - DONNÉES FORESTIÈRES ET FAUNIQUES			
Données	Ins. Forêtier	(voir terrain)	
1. Recensement:			
Butte			
2. Densité			
3. Hauteur (m ou cm)			
4. Ordre de perturbation			
5. Âge ou année de plantation:			
6. Proportion de pins verts (%)			
7. Teneur qualité			
8. Tiges ou troncs déformés (%)			
9. Tiges amputées:			
10. Couverture de bruyères (%)			
11. Mortalité ou tiges affectées (%)			
12. Régénération:			
13. Coefficient de dispersion:			
Douloureuse			
Ins. Forêtier			
14. Recouvrement			
15. Arbres:			
Vétérans			
Croûtes			
16. Arbres fruitiers (jaunes, etc.)			
17. Ravage:			
18. Autres:			
19. Textures:			
20. Classe de drainage			
21. Type écologique			
22. Recensement			



6 - VOLUME ET SURFACE TERRIERE								
Ess.	Tl. non m.		Tl. marchandises		Volume m³/ha	Sur. t. (m²/ha)	Sur. t. m. (m²/ha)	% à prelever
	Nb/ha	Tl. m²/ha	Nb/ha	Diamètre				
								0,0
								0,0
								0,0
								0,0
								0,0
								0,0
								0,0
								0,0
								0,0
Total:	0	0	0		0,0	0,0	0,0	0,0

7 - REBOISEMENT PRECONISÉ				
Essences	Qté	Type	Densité	Espacement
TOTAL:		Objectif:		

8 - DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

Le plan d'aménagement de votre forêt est un document de connaissance de votre boisé et consiste à visiter les secteurs boisés de votre propriété de manière à identifier la composition de chaque peuplement forestier en indiquant ses différentes composantes forestières et fauniques. Des recommandations pour en améliorer la productivité forestière et/ou faunique sont aussi faites.

B - TRAITEMENTS SALVICOLES								
Prog.	Code pr.	Nom du traitement	Unité	Technique		Exécution		Grand Total (5)
				Taux	Total tech.	Taux	Total exé.	
FAVS	1123	PLAN D'AMÉNAGE	1	0	0	0	0	0
					0		0	0
					0		0	0
					0		0	0
Total de l'aide financière (5):					0		0	0

Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu
 J'accepte que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés au ma propriété, dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'agence. Je détiens un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour la superficie visée par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

3D - AUTRES DONNÉES REQUISES			
Zones à protéger:		Période recommandée:	
Type:	Bande de protection (m):	Appareil à utiliser:	
Zones d'affectation du PPMV:			
Requêtes d'intervention du PPMV	☒	du Règlement	☐

Je m'engage :

- à dédommager l'Agence et à lui payer une somme équivalente à tout ou partie de l'aide financière versée pour la réalisation de l'étude de mise en valeur et la superficie forestière visée par ces travaux lorsqu'il y a destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés, dans les dix (10) ans suivant l'octroi de l'aide financière ou si les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'octroi de cette aide se révèlent inexacts,

- à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire du programme;

- Dans le cas de l'altération, par vents ou autrement, de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'exploitateur des obligations de la présente et obtenir son engagement de les respecter.

L'accepte :

	Oui	Non
Dérogation à un règlement:	☐	☒
Ajustement au PPMV:	☐	☒
Si oui, justifications ou précisions:		
Demande de remboursement frisks:	☐	☐
Sélectionnées pour le V.O.	☐	☐

De permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification.

Producteur forestier reconnu: [REDACTED]

Date: 30-01-2023

Demande de participation financière
Vous, Conseiller forestier agréé(e) et Producteur forestier reconnu, demandez à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux paragraphes. En tant que demandeur de la participation financière, nous reconnaissons que celle-ci peut être versée, dans le cadre des activités de protection et de mise en valeur d'unités réalisées ou des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités, à la participation financière de l'Agence. Nous reconnaissons que les biens et services soumis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes de consommation.

Signature du producteur: _____ Date: _____ ☐ Tech. ☐ Env.

Signature du Conseiller: _____ Date: _____ ☐ Tech. ☐ Env.

Préparé par : Simon Choinière, ing. f.
 Révisé sous la responsabilité et supervision personnelle de : Simon Choinière, ing. f.
 Signature Ing. f.

#2021-049

Date: 2023-01-23

Date: 2023-01-23

No de prescripción: 1251376220904

Entente de participation financière
PRESCRIPTION : # 1251376230001

Exécutant: Laforêt, Coopérative de services forestiers

Demandeur : [REDACTED]
[REDACTED]

Lot (s): 5 689 147 (ANCIEN LOT 19, RANG 1 CADASTRE DE PRICE)

Municipalité: SAINTE-PRAXÈDE

Le plan d'aménagement est l'outil de base du propriétaire forestier. Ce dernier est nécessaire afin d'obtenir le statut de producteur forestier et permet d'établir le portrait global d'une propriété, en tenant compte des objectifs du propriétaire. Il facilite une vision à long terme des possibilités et besoins et la prise de décision quant aux priorités d'intervention afin de permettre un aménagement durable de la forêt.

Informations générales :

- La participation financière chargée au propriétaire pour un plan d'aménagement forestier SANS volume (PAF) de 10,1 à 50 hectares est de 600\$ + taxes.
- Annexé à cette entente de financement, nous vous envoyons la prescription, qui devra nous être retournée signée.
- Nous vous envoyons aussi une copie de la convention d'aménagement puisque celle-ci a été modifiée depuis votre dernier PAF. Vous n'avez cependant pas besoin d'obtenir de nouvelles parts sociales.
- Un document de procuration désignant un représentant qui sera habilité à signer pour les documents émis par Laforêt pour le bénéfice de Mme Jeanne-D'Arc Ruel.
- Des frais de 25,25 \$ sont à prévoir pour l'enregistrement de producteur forestier qui sera fait par notre équipe après l'acceptation du PAF.
- SVP signez les documents aux endroits identifiés d'un X rouge et retournez nous des copies numérisées ou par courrier conventionnel adressé au représentant de la coopérative signataire de l'entente. Les montants indiqués sont valides jusqu'au 31 mars 2023. Après cette date, il pourrait y avoir certains ajustements.
- Ceci n'est pas une facture nous vous ferons parvenir un état de compte.

Afin de nous aider à mieux répondre à vos besoins, veuillez-nous indiquer quels sont vos objectifs quant à la mise en valeur de votre propriété.

Forestiers et multiressources

- Améliorer l'accroissement et la productivité de la forêt ☒
- Maintenir la diversité biologique (faune, flore, autres); ☒
- Reboiser certaines parties de la propriété ☒
- Entretenir les plantations ☒
- Améliorer l'accès par la construction d'un chemin ☒
- Aménager l'érablière en vue d'une production acéricole ☐
- Produire des arbres de Noël ☐

Financiers

- Rentabiliser l'investissement ☒
- Générer un revenu d'appoint périodique ☐

Personnels

- Profiter de la propriété pour les loisirs et la détente ☒
- Pratiquer la chasse/pêche sportive ☒
- Léguer un patrimoine forestier productif et en santé ☒

Autre :**Signatures :**

Propriétaire ou Représentant : [REDACTED]

Date : 30 janvier 2023

Coopérative :

Simon Choinière, Ing. F.

Date : 2023-01-27



Laforêt, Coopérative de services forestiers adhère à une gestion responsable des activités forestières ayant cours sur son territoire et s'est engagé au respect des principes du FSC par l'entremise du certificat de groupe du Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie

Entente de participation financière

PRESRIPTION : # 1251376230001

Exécutant: Laforêt, Coopérative de services forestiers

Demandeur : [REDACTED]

Identification de la propriété et du propriétaire :

Nom : [REDACTED]

Représentant : A DÉTERMINER (NOM EN LETTRES MOULÉES : X)

Lot (s): 5 689 147 (ANCIEN LOT 19, RANG 1 CADASTRE DE PRICE)

Municipalité: SAINTE-PRAXÈDE

Le plan d'aménagement est l'outil de base du propriétaire forestier. Ce dernier est nécessaire afin d'obtenir le statut de producteur forestier et permet d'établir le portrait global d'une propriété, en tenant compte des objectifs du propriétaire. Il facilite une vision à long terme des possibilités et besoins et la prise de décision quant aux priorités d'intervention afin de permettre un aménagement durable de la forêt.

Informations générales :

- La participation financière chargée au propriétaire pour un plan d'aménagement forestier SANS volume (PAF) de 10,1 à 50 hectares est de 600\$ + taxes.
- Annexé à cette entente de financement, nous vous envoyons la prescription, qui devra nous être retournée signée.
- Nous vous envoyons aussi une copie de la convention d'aménagement puisque celle-ci a été modifiée depuis votre dernier PAF. Vous n'avez cependant pas besoin d'obtenir de nouvelles parts sociales.
- Un document de procuration désignant un représentant qui sera habilité à signer pour les documents émis par Laforêt pour le bénéfice de Mme Jeanne-D'Arc Ruel.
- Des frais de 25,25 \$ sont à prévoir pour l'enregistrement de producteur forestier qui sera fait par notre équipe après l'acceptation du PAF.
- SVP signez les documents aux endroits identifiés d'un X rouge et retournez nous des copies numérisées ou par courrier conventionnel adressé au représentant de la coopérative signataire de l'entente. Les montants indiqués sont valides jusqu'au 31 mars 2023. Après cette date, il pourrait y avoir certains ajustements.
- Ceci n'est pas une facture nous vous ferons parvenir un état de compte.

Afin de nous aider à mieux répondre à vos besoins, veuillez-nous indiquer quels sont vos objectifs quant à la mise en valeur de votre propriété.

Forestiers et multiresources

- Améliorer l'accroissement et la productivité de la forêt ☐
- Maintenir la diversité biologique (faune, flore, autres); ☐
- Reboiser certaines parties de la propriété ☐
- Entretenir les plantations ☐
- Améliorer l'accès par la construction d'un chemin ☐
- Aménager l'érablière en vue d'une production acéricole ☐
- Produire des arbres de Noël ☐

Financiers

- Rentabiliser l'investissement ☐
- Générer un revenu d'appoint périodique ☐

Personnels

- Profiter de la propriété pour les loisirs et la détente ☐
- Pratiquer la chasse/pêche sportive ☐
- Léguer un patrimoine forestier productif et en santé ☐

Autre : _____

Signatures :

Propriétaire ou Représentant : X

Date : X

Coopérative :

Simon Choinière, ing.

Date : 2023-01-23





Laforêt

Coopérative
de services forestiers

115, rue Principale Ham-Nord, Qc G0P 1A0

tél.: 819-344-2232 / fax: 819-344-2235

laforet@laforet.coop

Date: 08.01.2024

No de facture 014555

0000009229



COPIE

CONDITIONS : NET 30 JOURS

Des intérêts de 18% par année
seront chargés sur tout solde
passé dû.

DESCRIPTION	QUANTITÉ	TAUX	MONTANT
Confection d'un plan d'aménagement forestier	1.000	600.0000	600.00
Lot 5 689 147, Rang I, cadastre PRICE prescrip. no 1251376230001			
Frais d'enregistrement statut de producteur forestier (non taxable)	1.000	25.2500	25.25

Prendre note qu'Aménagement forestier coopératif de Wolfe se nomme maintenant

Laforêt, Coopérative de services forestiers

Nouvelle image, même équipe, même service pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets forestiers

No TPS : 100185339 RT0001
No TVQ : 1000932651 TQ0001

Sous-total	625.25
TPS	30.00
TVQ	59.85
Total	715.10



Facturation

Date _____

Client : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone: 581-714-0227 _____

@ : _____

☐ Facturation à l'heure

remplis à la CTB

Taux en vigueur

_____ hre ing
_____ hre technicien forestier
_____ NB de kilometre

Autres information : _____

☐ Facturation selon entente (à joindre)

numéro de prescription _____
numéro rapport exécution _____

☐ Autre Info

PLAN D'AMÉNAGEMENT 600\$

STATUT DE PRODUCTEUR FORESTIER 25.25\$

☒ Poster la facture
☐ Envoi courriel
☐ Vous remettre
***cocher

☐ À DÉDUIRE DU DROIT DE COUPE

Votre Nom _____ *xavier RAICHE*

Identification

Localisation

Unité de gestion (MRN): 513 Région écologique: 3d-M Code unité d'évaluation: 5181-10-0050
Tenure: 202 Cadastre: code 2079 nom PRICE
Municipalité: code 31050 nom STE-PRAXEDE (P) Rang: code 01 nom: 1
Lot(s): no 19 no no no no

Identification de la parcelle

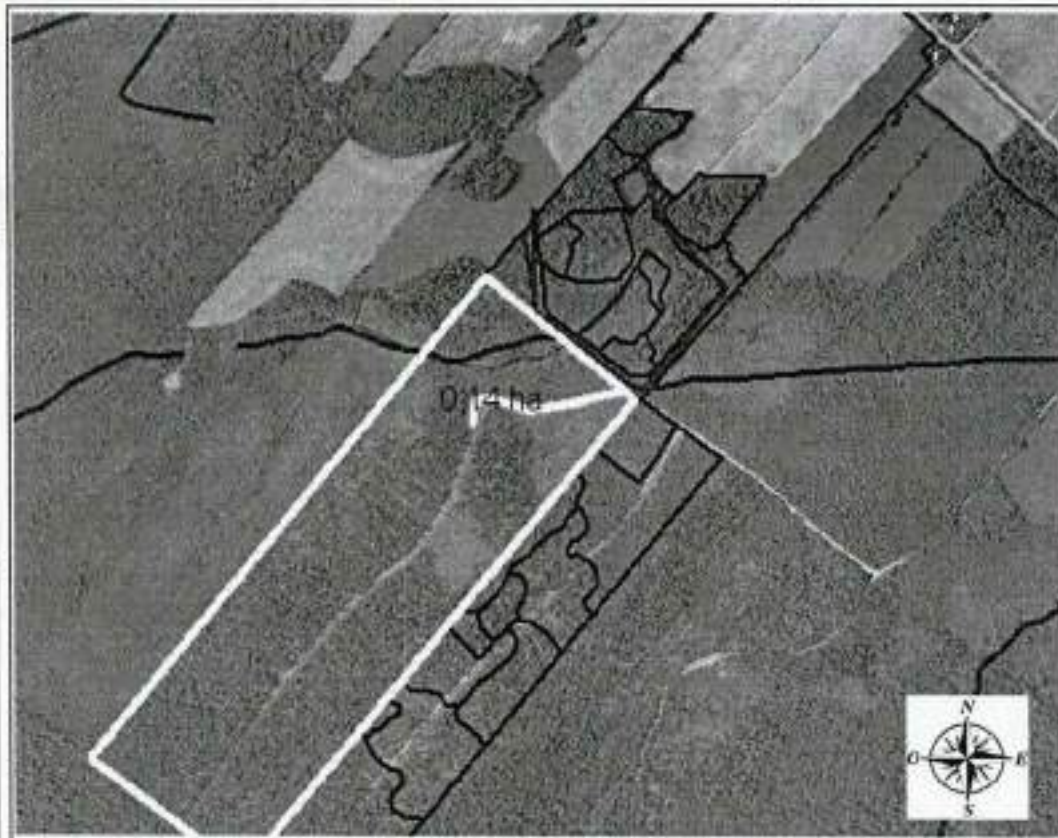
No. 009
Superficie: ha/km
Propriété: 2

Photo

Photo: Q95101-80 Échelle: 1:15000
Feuillet: 21E/14S.E. Altitude 330

Qualité des autres travaux ou succès de l'intervention

1. Surface terrière résiduelle:
Rés. m2/ha Feuil. m2/ha
2. Diamètre couronnes de lumière: m
3. Tiges choisies: Rés.: tiges/ha
Feuil.: tiges/ha
4. Qualité des tiges conservées:
5. Blessures aux arbres:
6. Chemin de débardage:
largeur espacement m
7. Volume marchand abandonné:
8. Nombre de tiges marchandes:
non abattues tiges/ha Vol.: m3/ha
9. Nombre de tiges non marchandes:
non abattues tiges/ha
10. Végétation éliminée:
herbacée ligneuse
11. Efficacité du traitement:
12. Andaine:
13. Largeur: A) bandes coupées
B) bandes non coupées
14. Disposition des déchets de coupe: Acceptable
15. Nombre de microsites à l'hectare:
16. Distance entre les fossés:
17. Profondeur des fossés: principaux m secondaires
18. Bassins de sédimentation: oui
19. Équipement utilisé: Pelle mécanique
20. État des fossés: A: acceptable
État des ponceaux: A: acceptable
21. Surface de roulement: largeur 4 m m emprise 6 m
22. Prélèvement réel total (S.T.): %
23. Volume récolté m3
24. Produit appliqué:
25. Quantité à l'hectare:
26. Date du traitement: 2010-09-16
27. No. de prescription d'origine:
28. Respect des bandes de protection:
29. Uniformité de l'épandage:
30. Fertilisant fabriqué par:
31. Travaux réalisés par: C: conseiller



Renseignements sur la plantation

Essence	Plants	Age	Provenance	Pépinière	Type	Densité	Espacement	Stock

Total:

Objectif de reboisement:

Date:

Qualité: Qualité du site

Végétation compétitrice:

Superficie reboisée: ha

TRAITEMENT

Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000pl	Taux	Scus-Total	Réduction %	\$	Sup.	Total demandé
1231	VISTPR	1	274	274,00	0	0	0	274,00
1365	VFA	0,35	0	0,00	0	0	0	0,00

Autres critères d'appréciation

EXPLICATION, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS

Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription ☒ oui
Facturation partielle.

Travail réalisé pour les remboursements des taxes.
Pose d'un ponceau et relai la forme du chemin.

ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

J'atteste que tous les renseignements qui apparaissent dans ce rapport sont véridiques et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'agence régionale.



☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

RÉSERVÉ À L'AGENCE

L'Agence accepte la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et demande de participation financière présentée.

À cet égard, l'Agence accorde une participation financière au producteur forestier reconnu _____ et ce, pour un montant de \$ _____
conseiller forestier accrédité _____ et ce, pour un montant de \$ _____

Et par conséquent, le(s) reconnaît à titre de bénéficiaire(s) de sa participation financière.

L'Agence refuse la demande de participation financière pour les activités de protection et de mise en valeur décrites à la section 7 de la présente en conformité avec la prescription sylvicole et demande de participation financière présentée.

Signature de l'Agence: _____ Date: _____

Rapport d'exécution préparé par: R. Monfette, tech.f.
Date: 2011-02-15

réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de
Ing. f. _____ Date: 2011/02/15

Jonathan Grandmont, ing. f. permis: 07-003

Numéro du plan d'aménagement forestier de la propriété concernée 1251311990788

1251311090891 1102 1

1- Identification

2- Localisation

Unité de gestion (MRN) 513 Région écologique: 3D-M Code unité d'évaluation: 5181-10-0050
Tenure: 202 Cadastre: code 2079 nom PRICE
Municipalité: code 31050 nom STE-PRAXEDE (P) Rang: code 01 nom: I
Lot(s): no 19 no no no no

3- Identification de la parcelle

No. 009
Superficie: ha/km

4- Photo

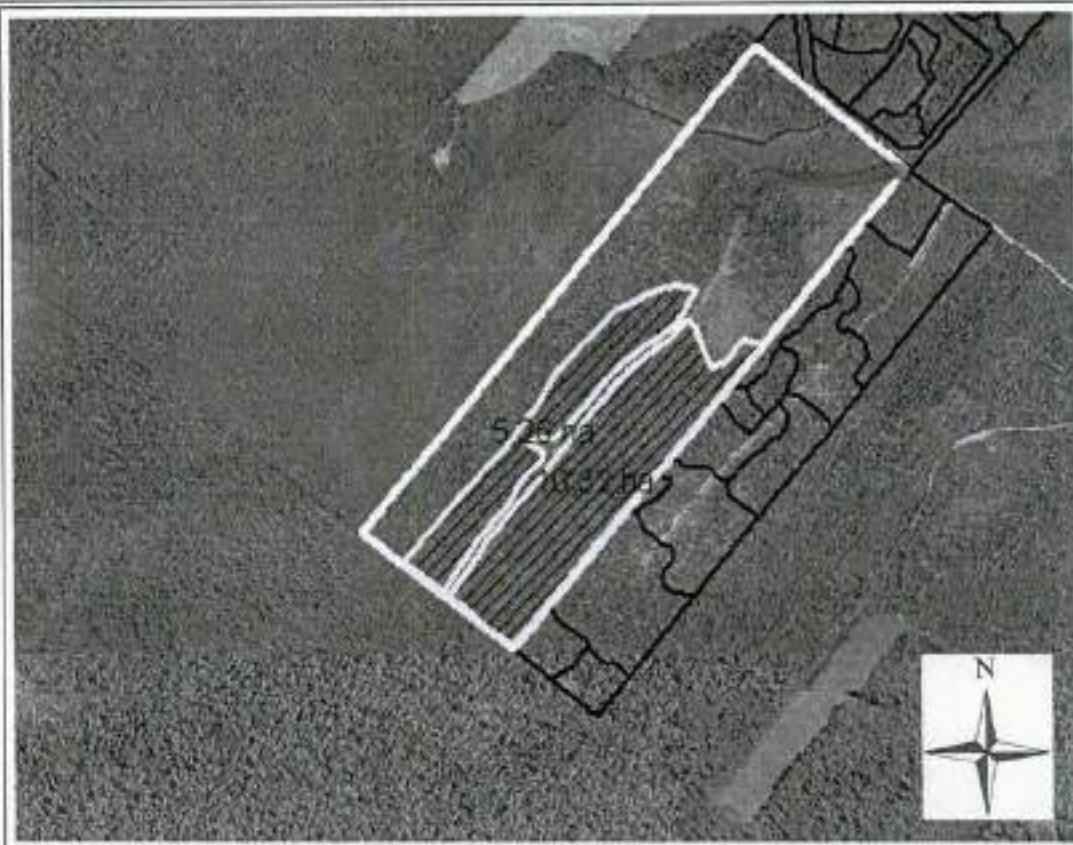
No. photo: C65101-80 Échelle: 1/15000
Feuillet: 21E/14S.E. Altitude: 330

5- Etat du terrain

Relief: 1-Platiers humide
Texture: A-Sargile sableuse
Profondeur: 2-18-30 cm
Pierrosité: 2-Faible 5-25%
Drainage: 3- Drainage modéré
Arbres résiduels:
Densité(déchets):
Classe de fertilité: 3

6- Description du peuplement

Gr.essences: FIS(F)
Densité: 8
Hauteur: 17 Âge: 50
Autre que peuplement:
Couverture(broussaille): 0 %
Taux de mortalité: 0 %
Végétation à herbacée 0 %
éliminer: ligneuse 0 %
Régénération: résineux 0 tiges/ha
feuillus 0 tiges/ha
Coefficient de résineux 0 %
distribution: feuillus 0 %



7- RÉQUISITION DE PLANTS

Ess.	Tiges non march.	Tiges march.	Volume	Surface	Surface	%
	Nb./ha	Nb./ha	m3 sol/ha	m2/ha	Rés.	Enl.
SAB		634	15	36	9	7 22,2
ERR		231	21	47	8	6 25
BOP		117	19	20	3	1 66,7
EPN		45		22	2	1 50
PET		44	20	8	1	0 100
Total	0	0	1071	16	134	23 15 34,8

Choix	Essence	Quantité	Type de plant	Méthode	Espacement(m)	No. de dépôt:
						Quantité totale:
						Objectif de reboisement:
Total de plants						

8- TRAITEMENT

Produit à utiliser:	Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000pl	Taux	Montant aide financière	Echéance
Qté/ha:	1356	CA	15,600	0	0,00	
Qté totale:	1362	NCOR	1,800	0	0,00	
Période recommandée:	1365	VFA	0,350	0	0,00	
été	1231	VISTPR	1	274,4	274,4	R.V.
Appareil à utiliser:						
Montant total de l'aide financière: -0,00						

Tiges non marchandes à enlever/ha		Volume marchand à enlever	
Essence	%	Essence	%
		Sapin,épinette	45
		Autres résineux:	
		Tremble, peuplier	20
		Autres feuillus	35
		Vol total m3/ha	43
Total:		Surface totale réalisable m2/ha	15

Résumé à l'Agence

Aide financière acceptée:
☐ Oui ☐ partiellement
☐ Non ☐ avec modifications

Raison du refus ou de la modification

Représentant autorisé

Date

10-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

-CA: Coupe d'assainissement. Coupe qui a pour but de récolter des arbres commerciaux de faible qualité et/ou à maturité afin d'améliorer la qualité du peuplement. La coupe vise à récupérer les arrachis et/ou les tiges sévèrement endommagées, où la régénération est abondante la coupe sera finale, tandis que sur la majorité de la surface l'intervention sera partielle.

NCOR: Le drainage vise à améliorer le site de manière à favoriser un meilleur enracinement et faciliter l'implantation d'une régénération de qualité. Il faut toutefois que votre voisin, monsieur Bolduc, participe pour contrôler les castors.

VFA: Les castors ont submergé une partie de votre chemin ce qui le rend impraticable. L'amélioration va consister à refaire la forme du

No. du plan d'aménagement forestier

125131190891

Prescription préparée par: R. Monfette, tech.f.

2010-05-07

ing.f.

Jonathan Grandmont, ing. f.

Résumé au propriétaire

J'accepte que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété, dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence. J'accepte également de verser au conseiller forestier une participation financière à l'Agence de la gestion de la forêt de ses travaux non-couverts par une aide financière en vertu du programme. Ma participation financière sera assujettie au paiement de la TPS et de la TVQ. Je détiens un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur les forêts. Je m'engage:

- à réaliser ou à faire réaliser par le bénéficiaire du programme les travaux décrits ci-dessus conformément aux termes de la présente prescription (ou du présent contrat), à préserver les travaux effectués et à ne pas détenir d'écoulement qui soit détruit partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés et ce, pendant une période de cinq (5) ans suivant l'octroi de l'aide financière et pour une période de quinze (15) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les travaux en lien avec le réboisement tel que notamment la préparation de terrain, le réboisement, l'entretien de plantation et le regarni.
- à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire du programme.
- Dans le cas de l'abandon, par vente ou autrement de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'accepteur des obligations de la présente et obtenir son engagement par respect.
- à bien identifier les limites de ma propriété;
- à respecter les différents règlements municipaux et provinciaux.

Clause pénale: Advenant le non respect de ce qui est stipulé ci-haut et la destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés avant l'expiration de la date de cinq (5) ou quinze (15) ans selon le cas ou advenant que les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes, je m'engage et reconnais devoir à l'Agence par anticipation des dommages-intérêts équivaut au montant de l'aide financière qui m'aurait été versée pour la réalisation de travaux de mise en valeur de la superficie forestière visée par ces travaux, la présente constituant une clause pénale.

Je, soussigné, reconnais que l'Agence régionale de la Chaudière a accepté de verser à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes. En tant que demandeur de la participation financière de l'Agence, je reconnais que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur décrites réalisées sur des superficies à usage forestier inscrites dans les limites de l'admissibilité des ces activités à la participation financière de l'Agence. De même, advenant que l'Agence ne désigne à titre de bénéficiaire de sa participation financière, je reconnais que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assignés aux fins à la conservation.

Signature du demandeur: Date: 2010-05-07

reboisement ☐ accepté ☐ partiellement ☐ refusé

Agronome: date:

125131190891

Préavis envoyé le:

COPIE À RETOURNER

Identification

[REDACTED]

Localisation

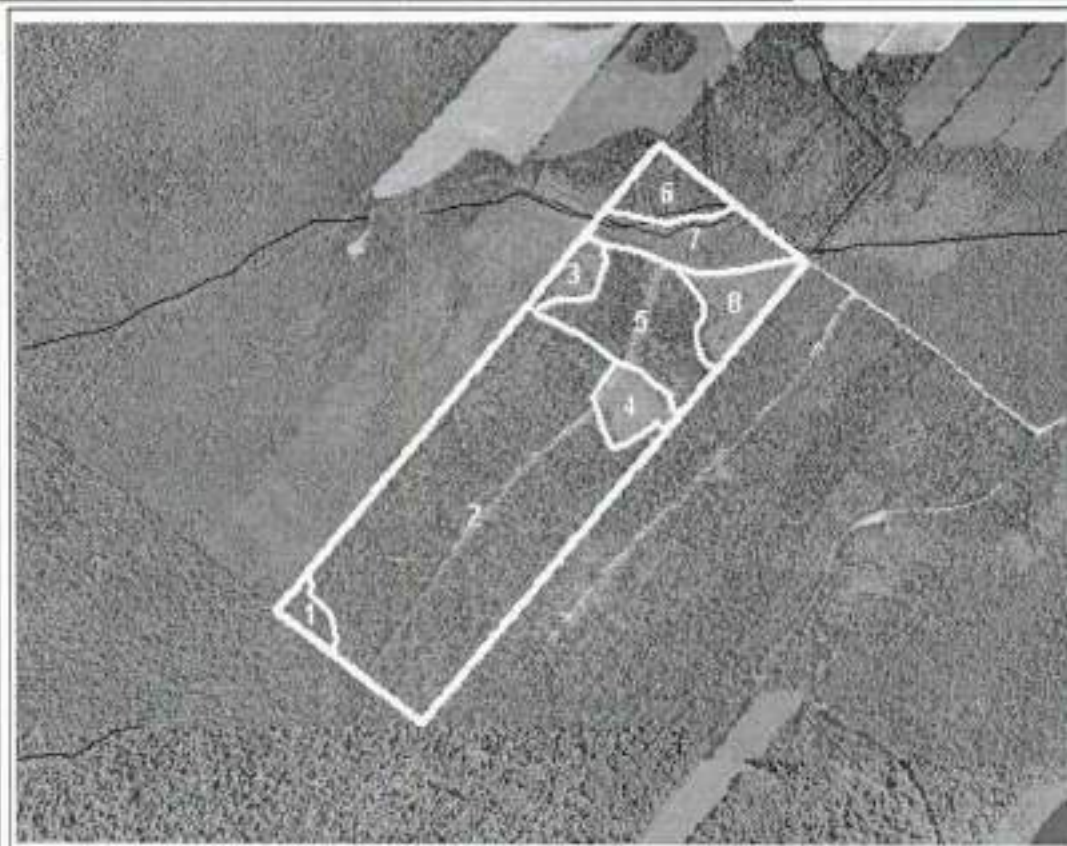
Unité de gestion (MRN) 513 Région écologique: 3d-M Code unité d'évaluation: 5181-10-0050
Tenure: 202 Cadastre: code 2079 nom PRICE
Municipalité: code 31050 nom STE-PRAXEDE (P) Rang: code 01 nom: 1
Lot(s): no 19 no no no no

Identification de la parcelle

No. 000
Superficie: 41.3 ha/km
Propriété: 2

Photo

Photo: Q95101-80 Échelle: 1/15000
Feuillet: 21E/14S.E. Altitude 330



Qualité des autres travaux ou succès de l'intervention

1. Surface terrière résiduelle:
Rés. m²/ha Feuil. m²/ha
2. Diamètre couronnes de lumière: m
3. Tiges choisies: Rés. tiges/ha
Feuil. tiges/ha
4. Qualité des tiges conservées:
5. Blessures aux arbres:
6. Chemin de débardage:
largeur espacement m
7. Volume marchand abandonné:
8. Nombre de tiges marchandes:
non abattues tiges/ha Vol. m³/ha
9. Nombre de chicot:
non abattues %
10. Végétation éliminée:
herbacée ligneuse
11. Efficacité du traitement: 100%
12. Andains:
13. Largeur: A) bandes coupées
B) bandes non coupées
14. Disposition des déchets de coupe:
15. Nombre de microsites à l'hectare:
16. Distance entre les fossés:
17. Profondeur des fossés: principaux m secondaires
18. Bassins de sédimentation:
19. Équipement utilisé:
20. État des fossés:
État des pontons:
21. Surface de roulement: largeur m emprise
22. Prélèvement réel total (S.T.): %
23. Volume récolté dans les interbandes: %
24. Produit appliqué:
25. Quantité à l'hectare:
26. Date du traitement: 2012-01-23
27. No. de prescription d'origine:
28. Respect des bandes de protection: OUI
29. Uniformité de l'épandage:
30. Fertilisant fabriqué par:
31. Travaux réalisés par: C-conseiller

Renseignements sur la plantation

Essence	Plants	Age	Provenance	Pépinière	Type	Densité	Espacement	Stock

Total:

Objectif de reboisement: Date:
Qualité: Qualité du site Végétation compétitrice:
Superficie reboisée: ha

TRAITEMENT

Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000pl	Taux	Scus-Total	Réduction %	\$	Sup.	Total demandé
1122	PAF	1	259	259.00	0	0	0	259.00

Autres critères d'appréciation

EXPLICATION, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS

Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription OUI
Facturation finale.

Numéro du plan d'aménagement forestier de la propriété concernée 1251311990788

ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'agence régionale. J'atteste aussi que les travaux ont été effectués en respect et selon les modalités d'intervention prévues au PPMV de l'Agence.

☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

Rapport d'exécution préparé par: J. Grandmont Ing. f.
Date: 2012-01-23

Ing. f. Jonathan Grandmont Ing. f. 07-003

Date

RÉSERVÉ À L'AGENCE

Les travaux réalisés sont conformes en tout ☐ ou en partie ☐ aux instructions de l'agence régionale et je recommande le paiement d'une aide financière de \$

Commentaires et raisons du refus ou de la modification si requis.

Signature du représentant de l'agence

Date:

1251311110306 1201 1

Unité de gestion (MRN) 513	Région écologique: 3d-M	Code unité d'évaluation: 5181-10-0050	No. 000
Tenure: 202	Cadastre: code 2079 nom PRICE		Superficie: 41.3 ha/km
Municipalité: code 31050 nom	STE-PRAXEDE (P)	Rang: code 01 nom: 1	
Lot(s):no 19	no no no no no		

No. photo: Q95101-80	Échelle: 1/15000
Feuille: 21E/14S.E.	Altitude: 330

Relief:
Texture:
Profondeur:
Pierrosité:
Drainage:
Arbres résiduels:
Chicot (nb/ha):
Classe de fertilité:

Grasses:		
Densité:		
Hauteur:		Âge:
Autre que peuplement:		
Couverture(broussaille):		%
Taux de mortalité:		‰
Végétation à éliminer:	herbacée	%
	ligneuse	%
Régénération:	résineux	tiges/ha
	feuillus	tiges/ha
Coefficient de distribution:	résineux	%
	feuillus	‰



Ess.	Tiges non march. Nb./ha	diam.	Tiges march. Nb./ha	diam.	Volume $m^3 \text{ w.tillat}$	Surface m^2/ha	Surface Rés.	% Enl.
Total								

Choix	Essence	Quantité	Type de plant	Méthode	Espacement(m)	No. de dépôt: VER
						Quantité
						totale:
						Objectif de
						reboisement:
Total de plants						

Produit à utiliser:	Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000pl	Taux	Montant aide financière	Echéance
Qté ha:	1122	PAF	1,000	259	259,00	
Qté totale:						
Période recommandée:						
Appareil à utiliser:						
Montant total de l'aide financière:					259,00	

Types non marchandas à élever/extraire		Volume marchand à élever/extraire	
Essence	%	Essence	%
		Sapin, épinette	
		Autres résineux	
		Frêne, peuplier	
		Autres feuillus	
		Vols total m3/ha	
Total:		Surface totale essence m3/ha	

Aide financière acceptée:

☐ Oui ☐ partiellement
☐ Non ☐ avec modifications

Raison du refus ou de la modification

Représentant autorisé

Date

Un plan d'aménagement forestier approuvé par un ingénieur forestier, qui comporte l'identification du producteur forestier, la localisation de la superficie à vocation forestière, la description de la forêt et qui établit les objectifs du producteur forestier ainsi que les travaux prioritaires de mise en valeur. Ceci en plus d'apporter une attention particulière à la faune présente.

- Accepter que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés aux fins prévues, dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence, s'engage également de verser au bénéficiaire l'indemnité de participation financière à l'égard de la perte de ses travaux non couverte par une aide financière en vertu du programme. Ma participation financière sera soumise au paiement de la TPS et de la TVQ. Je détiens un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur les forêts. Je m'engage :

- à réaliser ou à faire réaliser par le bénéficiaire du programme les travaux décrits ci-dessus conformément aux termes de la présente prescription (ou du présent contrat), à préserver les travaux effectués et à ne pas attribuer effet permissif qui ait détruit complètement ou substantiellement les travaux ainsi réalisés et ce, pendant une durée de dix (10) ans suivant l'octroi de l'aide financière et pour une période de quinze (15) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les travaux en lien avec le réajustement tel que notifiant la préparation de l'ensemble de l'aménagement, l'entretien du plantation et le réajustement;
- à respecter les conditions et les fins d'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire du programme;
- Dans le cas de l'abandon, par vente ou autrement de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations de la présente et à définir son engagement de les respecter;
- à bien identifier les limites de ma propriété;
- à respecter les différents règlements municipaux et provinciaux.

Clause pénale. Advenant le non respect de ce qui stipule ci-haut et la destruction totale ou partielle des livres ainsi réalisés avant l'expiration de la date de cinq (5) ou quinze (15) ans selon le cas ou advenant que les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de votre aide se révèlent inexactes, je m'engage et m'oblige devoir à l'Agence par anticipation des dommages-intérêts équivalant au montant de l'aide financière qui m'aurait été versée pour la réalisation de travaux de fin d'étude en sa faveur de la superficie forestière visée par ces travaux. Le présent constitue une clause pénale.

Je, Cocontractant accrédité ou Producteur forestier autorisé, demande à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes.

En tant que demandeur de la participation financière de l'Agence, je reconnais que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur décrites mais sous réserve du superplafond à l'opération forestière autorisée et sous réserve de l'admissibilité des coûts à la participation financière de l'Agence. De même advenant que l'Agence ait désigné à titre de bénéficiaire de sa participation financière, je reconnais que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être affectés sur toute la chaîne de valeur.

Signature du demandeur  2015-10-25reboisement ☐ accepté ☐ partiellement ☐ refusé

Agreement: _____ date: _____

1251311110306

Préavis envoyé le: _____

COPIE À RETOURNER

No. du plan d'aménagement forestier

1251311000788

Prescription préparée par: R. Monfette, tech.f

2011-10-06

150 f. data

Jonathan Grandmont, ing. f



Aménagement
forestier
coopératif
de Wolfe

115, rue Principale Ham-Nord, Qc G0P 1A0
tél.: 819-344-2232 / fax: 819-344-2235
group.for@afcw.ca

Date: 30.01.2012

No de facture 008827

0000000391



CONDITIONS : NET 30 JOURS

Des intérêts de 18% par année
seront chargés sur tout solde
passé dû.

DESCRIPTION

QUANTITÉ

TAUX

MONTANT

Confection d'un plan d'aménagement forestier

1.000

155.0000

155.00

lot 19, rang I, cadastre Price

rap. exec. no 1251311110306 1201 1

No TPS : 100185339 RT0001
No TVQ : 1000932651 TQ0001

Sous-total	155.00
TPS	7.75
TVQ	15.46
Total	178.21



Aménagement
forestier
coopératif
de Wolfe

Plan d'Aménagement Forestier

Identification du propriétaire

Nom:

Adresse:

No producteur: 000000041059

No de propriété: 02

Courriel

Ce plan respecte la
norme FSC



La marque
de la gestion
forestière
responsable



AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE WOLFE



Plan d'Aménagement Forestier et Faunique

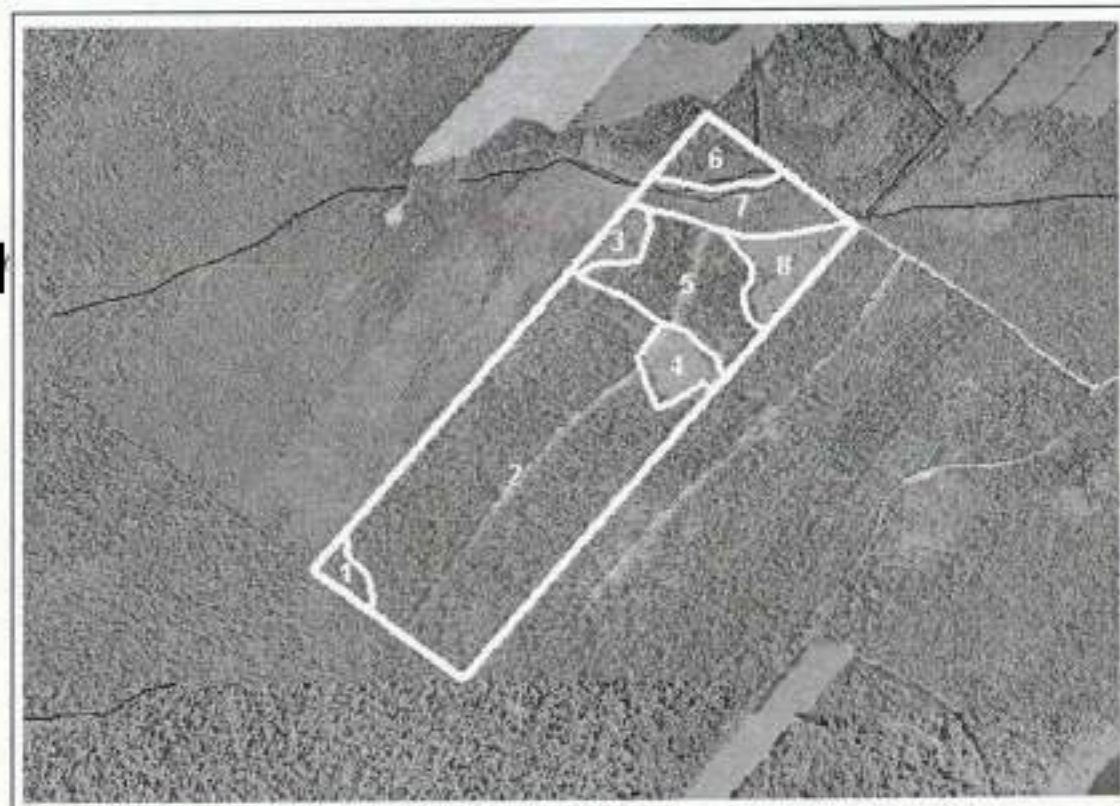
Identification du propriétaire

Nom:

Adresse:

No producteur: COUT25342239

No de propriété: 2



Echelle approximative: 1:15000

OBJECTIFS DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (P.A.F.)

Le plan d'aménagement forestier a deux objectifs:

- permettre au producteur forestier de bien mettre son boisé en valeur en le lui faisant mieux connaître et en l'aidant à mieux planifier ses travaux forestiers.
- permettre à l'agence de protéger les investissements dans les forêts privées en planifiant et en rationalisant la mise en valeur des boisés.

N.B. Le respect du plan d'aménagement forestier est essentiel pour l'obtention d'un remboursement de taxes.

1-OBJECTIFS DU PROPRIÉTAIRE FORESTIER

- ☒ Production forestière ☐ Aménagement faunique ☐ Acériculture ☐ Production d'arbre de Noël ☒ Utilisation à des fins récréatives

Remarques:

Augmenter le potentiel ligneux de son boisé en y pratiquant des coupes favorisant l'accroissement de ces arbres.
Aménager son boisé en améliorant sa qualité des tiges, sa productivité, tout en permettant d'assurer une régénération adéquate des tiges de bonne qualité.
Améliorer l'accessibilité de son lot en y construisant des chemins forestiers.

2- Localisation de la propriété

Propriété numéro: 2

No. de producteur forestier: [REDACTED]

Numéro du plan d'aménagement: 12513111103061201

Municipalité régionale de comté (MRC): AMIANTE

Code: 310

Unité d'évaluation	No. du lot	Rang	Municipalité	Unité de cadastre	Zone	Superficie totale (ha)	Superficie forestière (ha)	OGC
5181-10-0050	19	01 : 1	31050 : STE-PRAXEDE (P)	2079 : PRICE		41.3	41.3	O
Total:						41.3	41.3	

3- Cartographie

Sur la page couverture, nous vous avons présenté la photo aérienne de votre propriété. Sur cette photo les peuplements et les diverses infrastructures y sont indiqués.

Numéro de la photo aérienne originale:

Q95101-80

4-DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES

No. du producteur forestier: [REDACTED]

Propriété no. 2



Aménagement
Forestier
Coopératif
de Wolfe

No. peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superf. approx. (ha)	Densité **	Hauteur (m)	Âge (ans)	Surface terrière	Volume Sapin-Épinette	Volume autres résineux	Volume Peuplier-Tremble	Volume autres feuillus (m3 sol. / ha)	Volume total (m3 sol.)
001	Pessière à sapins	-Sapin baumier -Épinette rouge -Bouleau à papier	0.7	A /	14 /	40 /	36	118	0	0	9 182	127
002	Sapinière à cèdres	-Sapin baumier -Cèdre -Érable rouge(plaine) -Épinette rouge	25.4	D /	11 /	30 /	14	914	381	0	330 64	1626
003	Résineux en régénération	-Cèdre -Mélèze laricin -Sapin baumier	1.0	B /	11 /	20 /	15	10	67	0	0 77	77
004	Mélangé en régénération	-Sapin baumier -Bouleau à papier -Érable rouge(plaine) -Épinette noire	1.6	A /	2 /	10 /		0	0	0	0	0
005	Cédrrière à sapins	-Cèdre -Sapin baumier -Bouleau à papier	5.2	D /	11 /	30 /	6	52	104	0	0 30	156

Source:

☒ photographie aérienne

☐ carte forestière régionale

☒ vérification sur le terrain

☒ inventaire forestier

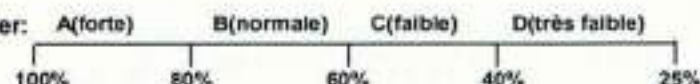
Équivalences des mesures:

Hauteur: 1 mètre (m) = 3.28 pieds (pi)

Superficie: 1 hectare (ha) = 2.47 acres (ac) = 2.92 arpents carrés

Volume: 1 corde = 2.41 m3 sol.

Classes de densité du couvert forestier:



4-DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES

No. du producteur forestier: [REDACTED]

Propriété no. 2



Aménagement
Forestier
Coopératif
de Wolfe

No. peup.	Type de peuplement	Essences principales	Superf. approx. (ha)	Densité **	Hauteur (m)	Âge (ans)	Surface terrière	Volume Sapin-Épinette	Volume autres résineux	Volume Peuplier-Tremble	Volume autres feuillus (m3 sol. / ha)	Volume total (m3 sol.)
006	Résineux en régénération	-Cèdre -Mélèze laricin -Sapin baumier	1.9	B /	11 /	20 /	15	19	127	0	0	146
007	Aulnaie	-Cèdre -Sapin baumier -Épinette rouge -Aulne	3.1	A /	5 /	20 /		0	0	0	0	0
008	Plantation d'épinettes blanches	-Épinette blanche -Bouleau à papier	2.4	A /	2 /	10 /		0	0	0	0	0
GRAND TOTAL:			41.3					1113	679	0	339	2132

Source:



photographie
aérienne



carte forestière
régionale



vérification sur le
terrain



inventaire
forestier

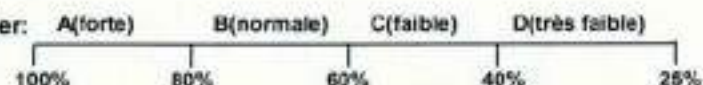
Équivalences des mesures:

Hauteur: 1 mètre (m) = 3.28 pieds (pi)

Superficie: 1 hectare (ha) = 2.47 acres (ac) = 2.92 arpents carrés

Volume: 1 corde = 2.41 m3 sol.

Classes de densité du couvert forestier:



5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: [REDACTED] Propriété no.: 2



No. peup Type de peuplement

DESCRIPTION DU PEUPEMENT ET DES TRAVAUX

001 Pessière à sapins

Le drainage est modéré. Certains secteurs du peuplement sont bien régénérés en feuillus de qualité. Bonne croissance des arbres en diamètre et en hauteur. Ce peuplement, en raison de la densité élevée du couvert résineux, offre un bon abri pour le chevreuil durant l'hiver.

Travail à effectuer:

Eclaircie com. résineux (martelage) CE 0966

Quantité: 0.7 Début des travaux suggéré en: 2012A

La coupe d'éclaircie permet d'utiliser au maximum le bois qui autrement serait perdu par mortalité naturelle et permet de stimuler les arbres résiduels. Il est à noter que dans une éclaircie, on n'enlèvera jamais plus de 35 % du volume de bois, afin de prévenir les chablis. Lors des travaux, il est parfois nécessaire de couper des arbres en bonne santé. Dans ces cas, on gardera l'arbre : offrant la plus grande valeur, de meilleure qualité, le plus vigoureux, le plus grand et le mieux situé.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: [REDACTED] Propriété no.: 2



No.peup Type de peuplement

DESCRIPTION DU PEUPLEMENT ET DES TRAVAUX

002 Sapinière à cèdres

Le drainage est modéré. La distribution de la régénération varie selon les secteurs du peuplement et elle est composée de feuillus au stade de gaulis (2 à 10 cm de diamètre). La distribution de la régénération varie selon les secteurs du peuplement et elle est composée de résineux au stade de gaulis (2 à 10 cm de diamètre). Le peuplement a déjà subi une coupe partielle, celle-ci a permis une bonne régénération de la superficie traitée. La structure du peuplement est composée de deux classes distinctes.

Travail à effectuer:

Nouvel examen dans 5 ans.

Quantité: 25.4 Début des travaux suggéré en: 2017A

Ce peuplement devra être réinventorié dans 5 ans environ, de manière à y prescrire l'intervention appropriée. Pour le moment, la croissance annuelle des tiges est satisfaisante et il n'est pas urgent d'y intervenir.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voies et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: [REDACTED] Propriété no.: 2



No.peup	Type de peuplement	DESCRIPTION DU PEUPEMENT ET DES TRAVAUX
---------	--------------------	---

003	Résineux en régénération	
-----	--------------------------	--

Le drainage est modéré.Ce peuplement est très bien régénéré en résineux. La densité des tiges est irrégulière. La structure du peuplement est composée de deux classes distinctes.

Travail à effectuer:

Nouvel examen dans 5 ans.

Quantité: 1.0 Début des travaux suggéré en: 2017A

Ce peuplement devra être réinventorié dans 5 ans environ, de manière à y prescrire l'intervention appropriée. Pour le moment, la croissance annuelle des tiges est satisfaisante et il n'est pas urgent d'y intervenir.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier [REDACTED] Propriété no.: 2



No.peup Type de peuplement

DESCRIPTION DU PEUPLEMENT ET DES TRAVAUX

004 Mélangé en régénération

Le drainage est modéré. La régénération a moins de 2 mètres de hauteur. Le peuplement a déjà subi une coupe partielle, celle-ci a permis une bonne régénération de la superficie traitée.

Travail à effectuer:

Nouvel examen dans 5 ans.

Quantité: 1.6 Début des travaux suggéré en: 2017A

Ce peuplement devra être réinventorié dans 5 ans environ, de manière à y prescrire l'intervention appropriée. Pour le moment, la croissance annuelle des tiges est satisfaisante et il n'est pas urgent d'y intervenir.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: [REDACTED] Propriété no.: 2



No. peup Type de peuplement

DESCRIPTION DU PEUPEMENT ET DES TRAVAUX

005 Cédrière à sapins

Le drainage est modéré. Le peuplement a déjà subi une coupe partielle, celle-ci a permis une bonne régénération de la superficie traitée. Il y a une régénération abondante de résineux de qualité au stade de gaulis (2 à 10 cm de diamètre) et en feuillu.

Travail à effectuer:

Examiner de nouveau dans 10 ans.

Quantité: 5.2 Début des travaux suggéré en: 2022A

Il n'y a pas d'intervention recommandée pour l'instant dans ce peuplement. Le peuplement devrait être revisité dans 10 ans afin d'y prescrire l'intervention appropriée.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en miles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: [REDACTED] Propriété no.: 2



No. peup	Type de peuplement	DESCRIPTION DU PEUPEMENT ET DES TRAVAUX
----------	--------------------	---

006	Résineux en régénération	
-----	--------------------------	--

Le drainage est modéré. Ce peuplement est très bien régénéré en résineux. La densité des tiges est irrégulière. La structure du peuplement est composée de deux classes distinctes.

Travail à effectuer:

Nouvel examen dans 5 ans.

Quantité: 1.9 Début des travaux suggéré en: 2017A

Ce peuplement devra être réinventorié dans 5 ans environ, de manière à y prescrire l'intervention appropriée. Pour le moment, la croissance annuelle des tiges est satisfaisante et il n'est pas urgent d'y intervenir.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: [REDACTED] Propriété no.: 2



No.peup	Type de peuplement	DESCRIPTION DU PEUPEMENT ET DES TRAVAUX
---------	--------------------	---

007	Aulnaie	
-----	---------	--

La végétation retrouvée dans ce peuplement est caractéristique d'un site humide.

Travail à effectuer:

Examiner de nouveau dans 10 ans.

Quantité: 3.1 Début des travaux suggéré en: 2022A

Il n'y a pas d'intervention recommandée pour l'instant dans ce peuplement. Le peuplement devrait être revisité dans 10 ans afin d'y prescrire l'intervention appropriée.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: [REDACTED] Propriété no.: 2



No. peup Type de peuplement

DESCRIPTION DU PEUPEMENT ET DES TRAVAUX

008 Plantation d'épinettes blanches

Nous pouvons caractériser ce site comme étant équilibré. Certains secteurs de cette plantation sont embroussaillés.

Travail à effectuer:

Dég. plantation (+ 1m de 40 à 100%) C 0764

Quantité: 2.4 Début des travaux suggéré en: 2012A

L'entretien manuel de la plantation vise à contrôler la végétation indésirable nuisant à la croissance des plants. La scie circulaire sera utilisée pour dégager la plantation des arbustes qui oppriment la plantation. Si nécessaire, un regarni de la plantation pourra être réalisé afin de ramener le nombre de plants à 2500 plants à l'hectare.

NOTE:- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux

Note: Les quantités de travaux prévus sont:
en milles plants pour les plantations;
en kilomètres pour les voiries et les drainages;
en hectares pour les autres travaux.

6-REMARQUES

Pour tout travaux (coupes, reboisement, préparation de terrain etc...), il devra y avoir des études additionnelles approuvées par un ingénieur forestier sans quoi, la Coopérative se dégage de toutes responsabilités engendrées par l'exécution de ces travaux. Avant de débiter tout travaux, pouvant bénéficier d'une aide financière, veuillez nous contacter afin de vous assurer de l'éligibilité du traitement, de s'entendre au préalable sur la façon de réaliser l'intervention, de désigner l'intervenant (le propriétaire ou la coopérative) ainsi que pour vous assurer des disponibilités budgétaires. A défaut de quoi, la subvention ne pourra vous être accordée. De plus, la Coopérative ne se tient pas responsable des travaux de drainage et de voirie forestière si un plan et devis n'a pas été réalisé et approuvé par un ingénieur forestier. Certains travaux ne rencontrent pas les normes du Ministère des Ressources Naturelles et actuellement ne sont pas subventionnables. Toutefois, si vous les réalisez dans le but d'améliorer votre propriété forestière, vous pourriez obtenir une attestation afin d'obtenir un remboursement de vos taxes foncières.



7-ACCEPTATION ET SIGNATURES

Les travaux inscrits dans ce plan d'aménagement forestier visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettent de mettre en valeur sa propriété et ils sont indiqués à titre de suggestion. La réalisation de ces travaux n'est toutefois pas obligatoire. Cependant, des données supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires avant de procéder à leur réalisation.

Il est recommandé au propriétaire forestier:

- * de consulter un conseiller forestier et de vérifier la réglementation municipale avant d'entreprendre des travaux;
- * de noter les interventions réalisées sur la propriété.

Je reconnais avoir pris connaissance de mon plan d'aménagement forestier.

Signature du propriétaire ou du représentant autorisé

Date

30 JAN 2012

Prop. 02

J'ai élaboré un plan d'aménagement forestier pour la propriété ci-haut mentionnée appartenant à **COUTURE, GEORGES ET COUTURE, JEANNE-D'ARC**.
Ce plan est valide jusqu'au 2022-01-23 inclusivement.

Je certifie que ce plan d'aménagement est conforme au règlement numéro 5 de l'Agence de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière.

Jonathan Grandmont, ing. f.

Permis de l'OIFQ 07-003

Date

2012/01/26

Aménagement Forestier Coopératif de Wolfe
115, rue Principale, Ham-Nord, QC, G0P 1A0
Tél.: 819-344-2232 Téléc.: 819-344-2235

Ce plan d'aménagement forestier a été préparé par:

Jonathan Grandmont

J. Grandmont ing. f.

COUPON RETOUR POUR ACQUÉREUR DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE, QUI SOUHAITE OBTENIR SON STATUT DE PRODUCTEUR FORESTIER (À JOINDRE À VOTRE DEMANDE DE STATUT) POUR LA PROPRIÉTÉ SUIVANTE:
Municipalité Cadastre Rang Lot(s) Zonage Superficie forestière Superficie totale

Numéro de producteur forestier du vendeur: _____

Je reconnais avoir pris connaissance du plan d'aménagement forestier et je partage ses objectifs.

Signature de l'acquéreur ou de son représentant

Date

Numéro de producteur forestier: [REDACTED]

Numéro de la propriété: 2

ANNEXE 1



ÉLÉMENTS SENSIBLES

Suite à notre visite sur le terrain, nous désirons soumettre à votre attention les éléments à conserver ou à protéger sur votre propriété.
Les éléments dont il faut tenir compte sont:

Forêt présentant des problèmes de compétition, de régénération, de susceptibilité aux insectes, aux maladies ou au chablis. Peuplement(s) à surveiller: 1

Sol mal drainé (de catégorie 5 sur la carte éco-forestière). Peuplement(s): #7

Terrain avec forte pente (supérieure à 40% ou classe F sur carte éco-forestière) Peuplement(s): 1

Cours d'eau ou lac identifiable sur carte forestière 1:20,000.

Habitat de cerf de Virginie désigné par le Ministère Environnement et Faune. Peuplement(s): 1

Marais ou étang d'au moins 5 hectares, identifiable sur carte forestière.

Autres habitats fauniques essentiels ou espèces menacées ou vulnérables désignés au Ministère Environnement et Faune. Préciser: 1

Aménagements récréatifs (sentiers de randonnée, sentier de motoneige et de VTT, circuit de canot, habitation ou autres). Préciser: 1

Zone agricole.

Contraintes municipales particulières (périmètre d'urbanisation, site d'intérêt public, route numérotée, secteur instable, plaine inondable ou autres). Préciser: 1

Autres: _____

RÈGLEMENTATION MUNICIPALE:

Avant de réaliser tout travail recommandé ou décrit dans ce document, le propriétaire doit consulter la réglementation municipale ou les règlements de votre Municipalité Régionale de Comté (MRC).
Voir la réglementation ci-jointe.

NO PRODUCTEUR : [REDACTED]

PROPRIÉTÉ NO : 2

Fiche technique



NUMÉRO	APPELLATION	% RÉG. RÉS.	% RÉG. FEU.	CONCURRENCE (% COUV.)	SURF. TERRIÈRE (m ² / ha.)	TRAVAUX/REMARQUES	SUPERFICIE / ANNÉE	
001	E(S) A 14 40				36	Eclaircie com. résineux (martelage) CE 0966	0.7	2012A
002	S(C) D 11 30	50	15		14	Nouvel examen dans 5 ans.	25.4	2017A
003	Rreg B 11 20	60			15	Nouvel examen dans 5 ans.	1	2017A
004	Mreg A 2 10	70	30		0	Nouvel examen dans 5 ans.	1.6	2017A
005	C(S) D 11 30	60			6	Examiner de nouveau dans 10 ans.	5.2	2022A
006	Rreg B 11 20	60			15	Nouvel examen dans 5 ans.	1.9	2017A
007	Aul A 5 20				0	Examiner de nouveau dans 10 ans.	3.1	2022A
008	EpB A 2 10				0	Dég. plantation (+ 1m de 40 à 100%) C 0764	2.4	2012A

MÉTHODOLOGIE: Inventaire forestier au prisme

1- Identification

2- Localisation

Unité de gestion (MRN) 513 Région écologique: 3d-M Code unité d'évaluation: 5181 10 0050
Tenure: 202 Cadastre: code 2079 nom PRICE
Municipalité: code 31050 nom STE-PRAXEDE (P) Rang: code 01 nom: 1
Lot(s): no 19 no no no

3- Identification de la parcelle

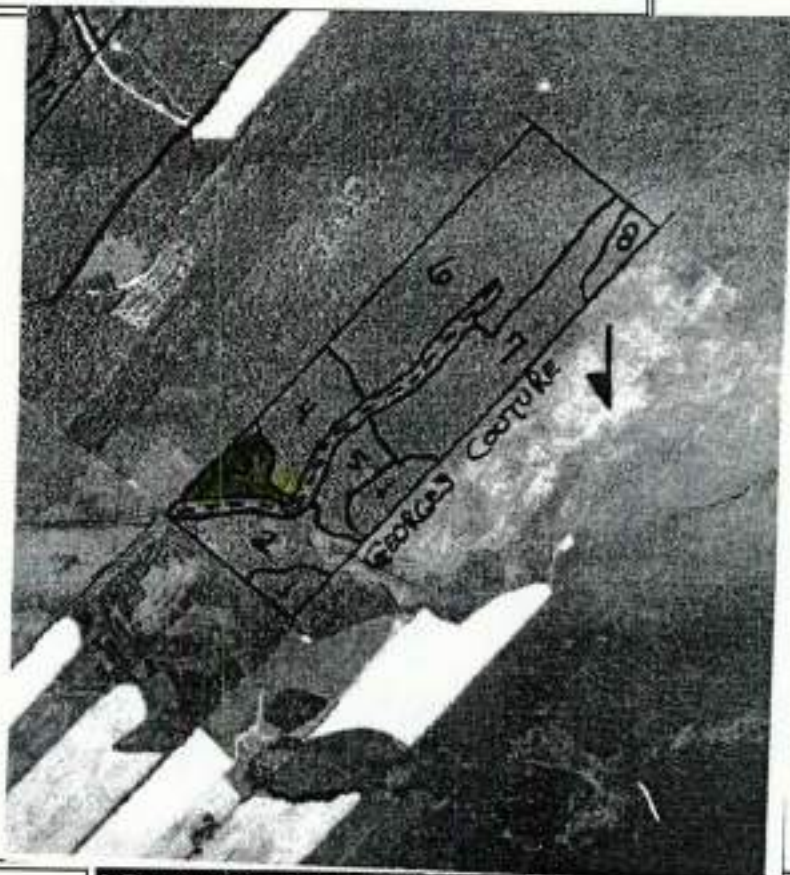
No. 002
Superficie: 2 ha/km
Propriété: 2

4- Photo

Photo: C95101-80 Échelle: 1:15000
Feuillet: 21E/14S.E. Altitude 330

5- Qualité des autres travaux ou succès de l'intervention

1. Surface terrière résiduelle:
Rés. m²/ha Feuill. m²/ha
2. Diamètre couronnes de lumière: m
3. Tiges choies: Rés.: tiges/ha
Feuill.: tiges/ha
4. Qualité des tiges conservées:
5. Blessures aux arbres:
6. Chemin de débardage:
largeur , espacement m
7. Volume marchand abandonné:
8. Nombre de tiges marchandes:
non abattues tiges/ha Vol.: m³/ha
9. Nombre de tiges non marchandes:
non abattues tiges/ha
10. Végétation éliminée:
herbacée ligneuse
11. Efficacité du traitement: 100%
12. Andains:
13. Largeur: A) bandes coupées
B) bandes non coupées
14. Disposition des déchets de coupe:
15. Nombre de microsites à l'hectare: 2500
16. Distance entre les fossés:
17. Profondeur des fossés: principaux m secondaires
18. Bassins de sédimentation:
19. Équipement utilisé: Pelle
20. État des fossés:
État des ponceaux:
21. Surface de roulement: largeur m emprise
22. Prélèvement des rangées: %
23. Volume récolté dans les interbandes: %
24. Produit appliqué:
25. Quantité à l'hectare:
26. Date du traitement: 2003-06-10
27. No. de prescription d'origine: ? 1251311990246
28. Respect des bandes de protection:
29. Uniformité de l'épandage:
30. Fertilisant fabriqué par:
31. Travaux réalisés par: A.F.C. WOLFE



6- Renseignements sur la plantation

Essence	Plants	Age	Provenance	Péginère	Type	Densité	Espacement	Stock
EPN	1400		BE3NEPN95	BE	NS	2500	2.0x2.0	49

Total: 1400

Objectif de reboisement: 4-Regarnis

Date: 2003-06-10

Qualité: 95% Qualité du site Acceptable

Végétation compétitrice: Plant déga

Superficie reboisée: 1.8 ha

8- TRAITEMENT

Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000pl	Taux	Sous-Total	Réduction %	\$	Sup.	Total demandé
0643	ERPPFD	1.4	328	459.20	0	0	0	459.20

11. Autres critères d'appréciation

EXPLICATION, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS
Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription ou
Facturation finale.

Numéro du plan d'aménagement forestier de la propriété concernée 1251311990788

ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

- ☐ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'agence régionale.
- ☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

Rapport d'exécution préparé par: J. Leblanc, tech. f.

Date: 2003-07-23

ing. f.

Date

RÉSERVÉ A L'AGENCE

Les travaux réalisés sont conformes en tout ou en partie aux instructions de l'agence régionale et je recommande le paiement d'une aide financière de \$

Commentaires et raisons du refus ou de la modification si requis.

Signature du représentant de l'agence

Date:

1251311011531 0307 1

1- Identification

[Blank area for identification details]

2- Localisation

Unité de gestion (MRN) 513 Région écologique: 3e Code unité d'évaluation: 5181 10 0050
Tenure: 202 Cadastre: code 2079 nom PRICE
Municipalité: code 31050 nom STE-PRAXEDE (P) Rang: code 01 nom: 1
Lot(s): no 19 no no no no

3- Identification de la parcelle

No. 002
Superficie: 2ha/km
Propriété: 2

4- Photo

Photo: Q95101-80 Échelle: 1:15000
Feuillet: 21E/14S.E. Altitude 330

5- État du terrain

Relief: 3-Bas versant
Texture: 3-MOYENNE
Profondeur: 4- 90 cm et plus
Pierrosité: 3- Moyenne 25-50%
Drainage: 2- Drainage bon
Arbres résiduels:
Densité(déchets):
Classe de fertilité: 1

6- Description du peuplement

Gr.essences:
Densité:
Hauteur: Âge:
Autre que peuplement: EpB
Couverture(broussaillie): %
Taux de mortalité: 35 %
Végétation à éliminer: herbacée 0 %
ligneuse 15 %
Régénération: résineux 1800 tiges/ha
feuillus 0 tiges/ha
Coefficient de distribution: résineux 70 %
feuillus 0 %

Essences	Tiges non marchandes	Tiges marchandes	Surface	Volume
	Nb/ha	diam.	Nb/ha	diam.
			m2/ha	m3 sol/ha
Total				

7-REQUISITION DE PLANTS

Choix	Essence	Quantité	Type de plant	Méthode	Espacement(m)	No. de dépôt: VER
X	EPN	1500	NS	Man	2.0x2.0	Quantité 1500 totale:
						Objectif de reboisement:
						4-Regarnis
Total de plants 1500						

8- TRAITEMENT

Produit à utiliser:	Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000pl	Taux	Montant aide financière	Echéance
Qté/ha:	0643	ERPPFD	1,500	310	465,00	
Qté totale:						
Période recommandée:						
Appareil à utiliser:						
Montant total de l'aide financière: 465,00						

9 Zone à protéger

Ha.permanentes	m
Eau potable	m
Pisciculture	m
Activités récréatives	m
Cours d'eau	m
Etang - lac	m
Sect. expérimental	m
Autres	m

10-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

643-ERPPFD: Regarni en plants de forte dimension. Mise en terre de plants aux endroits où la régénération est insuffisante.

RÉSERVÉ AU PRODUCTEUR

J'accepte que les travaux identifiés plus haut soient réalisés sur ma propriété, dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence. J'accepte également de verser au conseiller forestier une participation financière à l'égard de la partie de ses travaux non couverts par une aide financière en vertu du programme. Ma participation financière sera assujettie au paiement de la TPS et de la TVQ. Je réitère un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus conformément aux dispositions de la Loi sur les forêts.

Je m'engage :

- à réaliser ou à faire réaliser par le bénéficiaire du programme les travaux décrits ci-dessus conformément aux termes de la présente prescription (ou du présent contrat) et à les protéger pour une période de cinq ans suivant l'octroi de l'aide financière que celui-ci reçoit de l'Agence;
- à rembourser à l'Agence en tout ou en partie l'aide financière qu'elle aura versée pour la réalisation de travaux de mise en valeur de la superficie forestière visée par ces travaux lorsqu'il y a destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés dans les cinq ans suivant leur exécution ou si les informations que j'ai fournies dans le cadre de cette prescription se révèlent inexactes;
- à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette aide financière est accordée au bénéficiaire du Programme;
- dans le cas de l'aliénation, par vente ou autrement de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations de la présente et obtenir son engagement de les respecter;
- à respecter les différents règlements municipaux.

RÉSERVÉ À L'AGENCE

Aide financière acceptée:

☐ Oui ☐ partiellement
☐ Non ☐ avec modification

Raison du refus ou de la modification

Représentant autorisé
Date

No. du plan d'aménagement forestier
1251311990768

Prescription préparée par: D. Ladouceur, tech.f

Ing.f. [Signature] 2002-05-03
date

Site de reboisement ☐ Accepté ☐ Refusé ☐ Partiellement

agronome

date

Préavis envoyé le:

1251311011531



Aménagement
forestier
coopératif de
Wolfe



18 juin, 2002

Entente entre:
Aménagement forestier de Wolfe
Et

Représentant : [REDACTED]

Localisation : rang 1
Lot(s) : 19
Canton : Price
Municipalité Ste-Praxède

Prescription : ERPPFD 0551311011531

Traitement (s) sylvicole(s) Regarni en plants à racines nues de fortes dimensions.

Remarques : La subvention pour le regarni est de 208.00\$ par mille plants. La coop peut le faire **sans frais**.

Note 1 : Aucun paiement n'est exigible à la signature de cette entente; après l'exécution des travaux, nous vous ferons parvenir une facture.

Note 2 : Taxes applicables sur tous les montants facturés, participation du propriétaire, ainsi que sur la subvention, s'il y a lieu (aide individuelle).

Signature propriétaire : [REDACTED] date : _____

Copérative : *Denis Ledouceur*
Denis Ledouceur tech. F.

215, 1^{re} avenue, Ham-Nord, Q.C. G0P 1J0 (819-344-2232) fax (819-344-2235)
courrier électronique : afcwolfe@login.net

Sans frais au proprio

1

2- Localisation

Unité de gestion (MRN) 513 Région écologique: 3d-M Code unité d'évaluation: 5181 10 0050
Tenure: 202 Cadastre: code 2079 nom PRICE
Municipalité: code 31050 nom STE-PRAXEDE (P) Rang: code 01 nom: 1
Lot(s): no 19 no no no no

3- Identification de la parcelle

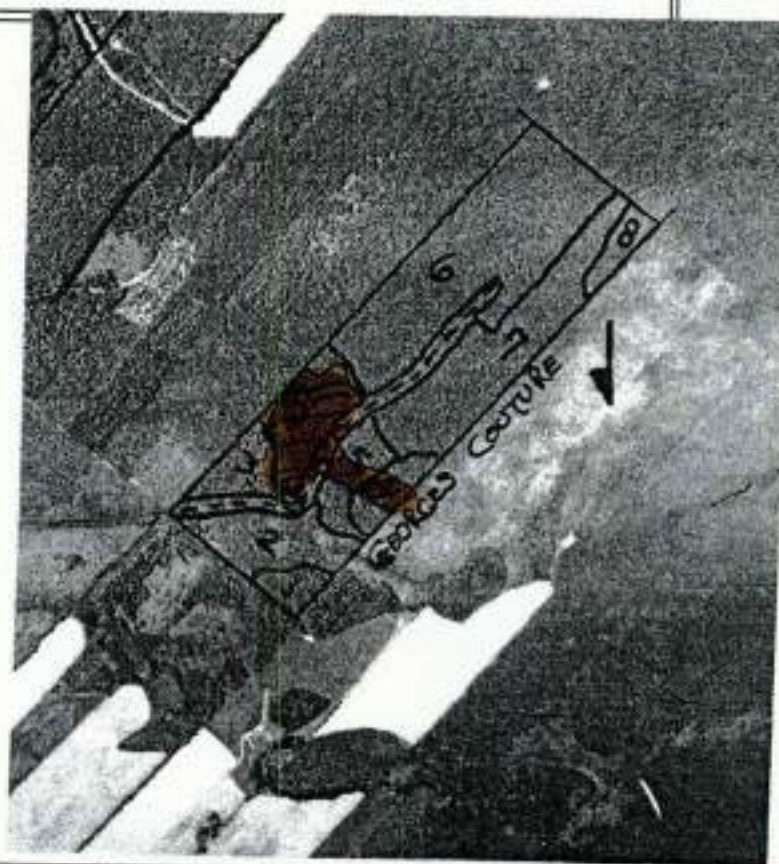
No. 000
Superficie: 41.2 ha/km
Propriété: 2

4- Photo

Photo: Q95101-80 Échelle: 1/15000
Feuille: 21E/14S.E. Altitude 330

5- Qualité des autres travaux ou succès de l'intervention

1. Surface terrière résiduelle:
Rés. 11 m²/ha Feuil. 1 m²/ha
2. Diamètre couronnes de lumière: m
3. Tiges choisies: Rés.: tiges/ha
Feuil.: tiges/ha
4. Qualité des tiges conservées: Adéquate
5. Blessures aux arbres: Rares
6. Chemin de débardage:
largeur 3 m, espacement 16 m
7. Volume marchand abandonné: 0 m³
8. Nombre de tiges marchandes:
non abattues tiges/ha Vol.: m³/ha
9. Nombre de tiges non marchandes:
non abattues tiges/ha
10. Végétation éliminée:
herbacée ligneuse
11. Efficacité du traitement: 100%
12. Andains:
13. Largeur: A) bandes coupées
B) bandes non coupées
14. Disposition des déchets de coupe:
15. Nombre de microsites à l'hectare:
16. Distance entre les fossés: m secondaires
17. Profondeur des fossés: principaux m secondaires
18. Bassins de sédimentation:
19. Équipement utilisé: Scie à chaîne
20. État des fossés:
État des porceaux:
21. Surface de roulement: largeur m emprise
22. Prélèvement des rangées: %
23. Volume récolté dans les interbandes: %
24. Produit appliqué:
25. Quantité à l'hectare:
26. Date du traitement: 2002-08-15
27. No. de prescription d'origine:
28. Respect des bandes de protection: oui
29. Uniformité de l'épandage:
30. Fertilisant fabriqué par:
31. Travaux réalisés par: A.F.C. WOLFE



6- Renseignements sur la plantation

Essence	Plants	Age	Provenance	Pépinière	Type	Densité	Espacement	Stock

Total:

Objectif de reboisement:

Date:

Qualité: Qualité du site

Végétation compétitrice:

Superficie reboisée: ha

8- TRAITEMENT

Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000pl	Taux	Sous-Total	Réduction %	\$	Sup.	Total demandé
0975	CRBA	4.8	270	1 296.00	0	0	0	1296.00

11. Autres critères d'appréciation

EXPLICATION, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS

Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription ou

Facturation finale: Une partie a été fait en coupe totale considérant le de surface terrière résiduel et la régénération présente.

Numéro du plan d'aménagement forestier de la propriété concernée 1251311990788

ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

- ☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'agence régionale.
- ☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

Rapport d'exécution préparé par: J. Leblanc, tech. f.

Date: 2003-01-07

Ing.

Date

RÉSERVÉ À L'AGENCE

Les travaux réalisés sont conformes en tout ou en partie aux instructions de l'agence régionale et je recommande le paiement d'une aide financière de \$

Commentaires et raisons du refus ou de la modification si requis.

Signature du représentant de l'agence

Date:

1251311020182 0301 1

1- Identification

[Redacted area for identification details]

2- Localisation

Unité de gestion (MRN) 513 Région écologique: 3d-M Code unité d'évaluation: 5181 10 0050
Tenure: 202 Cadastre: code 2079 nom PRICE
Municipalité: code 31050 nom STE-PRAXEDE (P) Rang: code 01 nom: 1
Lot(s): no 19 no no no no

3- Identification de la parcelle

No. 000
Superficie: 41.2 ha/km
Propriété: 2

4- Photo

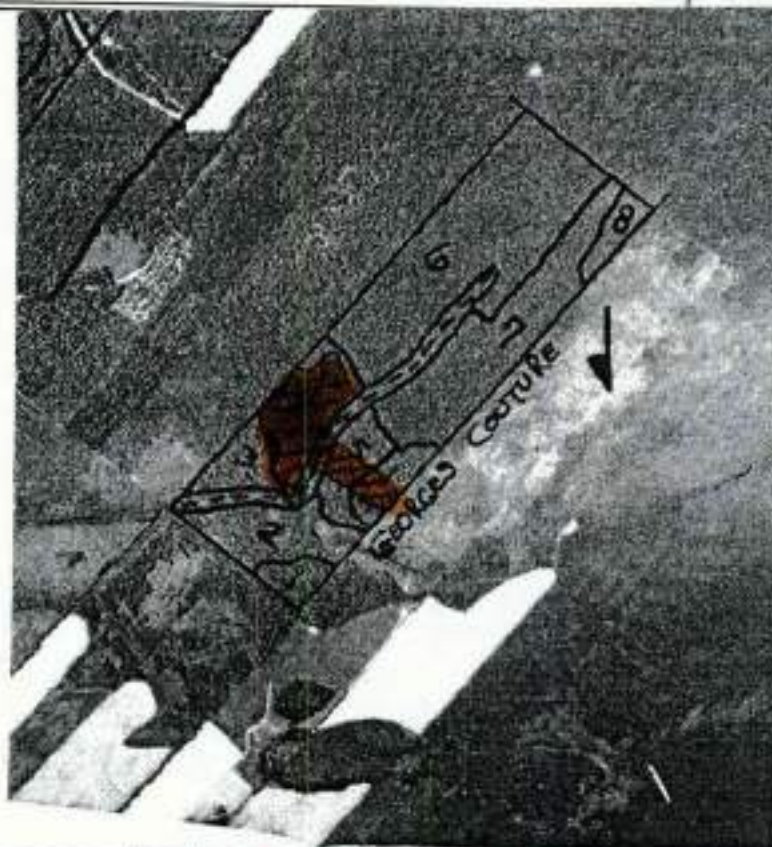
Photo: Q95101-80 Échelle: 1:15000
Feuille: 21E/14S.E. Altitude 330

5- État du terrain

Relief: 2-Platiers sèche
Texture: 3-MOYENNE
Profondeur: 3- 30-90 cm
Pierrosité: 3- Moyenne 25-50%
Drainage: 2- Drainage bon
Arbres résiduels:
Densité(déchets):
Classe de fertilité: 1

6- Description du peuplement

Gr.essences: EroR(F)
Densité: 8
Hauteur: 1f Âge: 30f
Autre que peuplement:
Couverture(broussaille): %
Taux de mortalité: %
Végétation à éliminer: herbacée %
ligneuse %
Régénération: résineux tiges/ha
feuillus tiges/ha
Coefficient de distribution: résineux %
feuillus %



7-REQUISITION DE PLANTS

Choix	Essence	Quantité	Type de plant	Méthode	Espacement(m)	No. de dépôt:
						Quantité totale:
						Objectif de reboisement:
Total de plants						

8- TRAITEMENT

Produit à utiliser:	Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000gl	Taux	Montant aide financière	Echéance
Qté/ha:	0975	CRBA	9.000	270	2430.00	
Qté totale:						
Période recommandée:						
Appareil à utiliser:						
Porteur						
Montant total de l'aide financière:						2430.00

9 Zone à protéger

Ha permanentes	m
Eau potable	m
Pisciculture	m
Activités récréatives	m
Cours d'eau	m
Etang - lac	m
Sect. expérimental	m
Autres	m

10-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

CRBA: Coupe de récupération. Récolte de tiges marchandes d'un peuplement en voie de détérioration.

RÉSERVÉ AU PRODUCTEUR

J'accepte que les travaux identifiés plus haut soient réalisés sur ma propriété, dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence. J'accepte également de verser au conseiller forestier une participation financière à l'égard de la partie de ses travaux non couverts par une aide financière en vertu du programme. Ma participation financière sera soumise au paiement de la TPE et de la TVQ. Je détiens un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur les forêts.

Je m'engage :
- à réaliser ou à faire réaliser par le bénéficiaire du programme les travaux décrits ci-dessus conformément aux termes de la présente prescription (ou du présent contrat) et à les protéger pour une période de cinq ans suivant l'achèvement de l'aide financière que j'aurai reçue de l'Agence;
- à rembourser à l'Agence en tout ou en partie l'aide financière qu'elle aura versée pour la réalisation de travaux de mise en valeur de la superficie forestière visée par ces travaux, lorsqu'il y a destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés dans les cinq ans suivant leur exécution ou si les informations que j'ai fournies dans le cadre de cette prescription se révèlent fausses;
- à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette aide financière est accordée au bénéficiaire du Programme;
- dans le cas de l'annulation, par verse ou autrement de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations de la présente et obtenir son engagement de les respecter;
- à bien identifier les limites de ma propriété;
- à respecter les différents règlements municipaux.

RÉSERVÉ À L'AGENCE

Aide financière acceptée:
☐ Oui ☐ partiellement
☐ Non ☐ avec modification

Raison du refus ou de la modification

Représentant autorisé

Date

1251311020182

No. du plan d'aménagement forestier
1251311990788

Prescription préparée par: J. Leblanc, tech. f.

ing.f. 2002-07-29 date

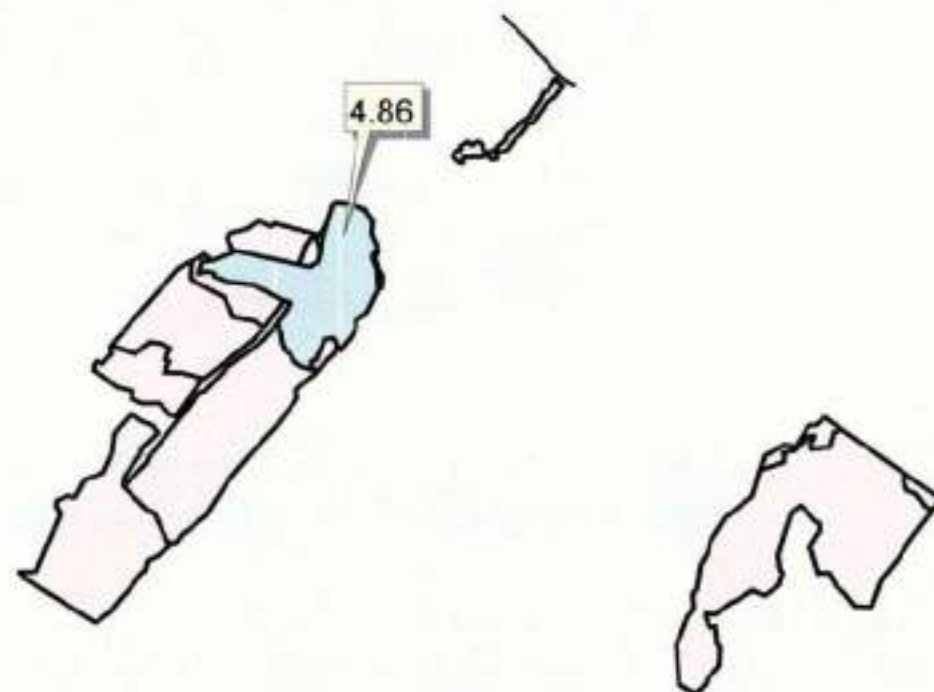
Site de reboisement ☐ Accepté ☐ Refusé ☐ Partiellement

agronome

date

Préavis envoyé le:

Aménagement Forestier Coopératif de Wolfe



Reperes

- ▲ ACCEUIL
- COIN LOT
- ⚙ OBSERVATOIRE
- ⚙ L.T.E.
- ⚙ Sentiers
- ⚙ Ski de fond
- ⚙ Cadastre
- ⚙ VF
- ⚙ Fossés
- ⚙ Routes
- ⚙ Ligne lot
- Travaux 3
- Travaux 2
- Travaux 1

Propriétaire: [REDACTED]
Travaux: CRBA *Verl*
Superficie (ha): 4.86
Tech: J. LEBLANC
Date : 2002.12.09
Fichier(s): R120415A

Échelle : 1:15000

1- Identification

2- Localisation

Unité de gestion (MRN) 513 Région écologique: 3e Code unité d'évaluation: 5181 10 0050
Tenure: 202 Cadastre: code 2079 nom PRICE
Municipalité: code 31050 nom STE-PRAXEDE (P) Rang: code 01 nom: 1
Lot(s): no 19 no no no no

3- Identification de la parcelle

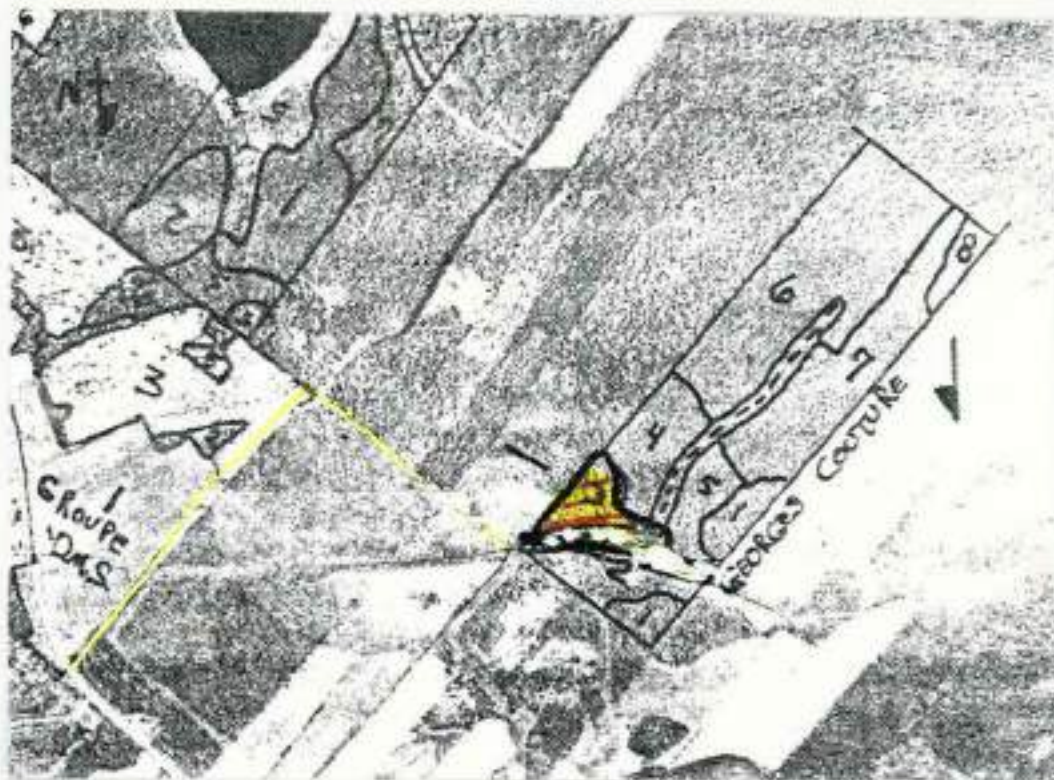
No. 002
Superficie: 2 ha/km
Propriété: 2

4- Photo

Photo: Q95101-80 Échelle: 1:15000
Feuillet: 21E/14S.E. Altitude 0

5- Qualité des autres travaux ou succès de l'intervention

1. Surface terrière résiduelle:
Rés. m2/ha Feuil. m2/ha
2. Diamètre couronnes de lumière: m
3. Tiges choisies: Rés. tiges/ha
Feuil. tiges/ha
4. Qualité des tiges conservées:
5. Blessures aux arbres:
6. Chemin de débardage:
largeur espacement m
7. Volume marchand abandonné:
8. Nombre de tiges marchandes:
non abattues tiges/ha Vol. m3/ha
9. Nombre de tiges non marchandes:
non abattues tiges/ha
10. Végétation éliminée:
herbacée % ligneuse %
11. Efficacité du traitement: 91 %
12. Andains:
13. Largeur: A) bandes coupées
B) bandes non coupées
14. Disposition des déchets de coupe:
15. Nombre de microsites à l'hectare:
16. Distance entre les fossés:
17. Profondeur des fossés principaux m secondaires
18. Bassins de sédimentation:
19. Équipement utilisé:
20. État des fossés:
État des ponceaux:
21. Surface de roulement: largeur m emprise
22. Prélèvement des rangées: %
23. Volume récolté dans les interbandes: %
24. Produit appliqué:
25. Quantité à l'hectare:
26. Date du traitement: 00-06-20
27. No. de prescription d'origine:
28. Respect des bandes de protection:
29. Uniformité de l'épandage:
30. Fertilisant fabriqué par:
31. Travaux réalisés par: A.F.C. WOLFE



6. Renseignements sur la plantation

Essence	Plants	Age	Provenance	Pépinière	Type	Densité	Espacement	Stock
EPB	3960	2.0-2.0	EPBV1035X	25	MS	2160	2.0x2.0	12

Total: 3960

Objectif de reboisement: 1-Matière ligneuse Date: 00-06-20
Qualité: 91% Qualité du site: Acceptable Végétation compétitrice: Plant déga
Superficie reboisée: 1.8 ha

8- TRAITEMENT

Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000pl	Taux	Sous-Total	Réduction %	\$	Sup.	Total demandé
0628	PFD	3.96	270	069.20 \$	0	0	0	1069.20

11. Autres critères d'appréciation

EXPLICATION, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS
Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription OUI
Facturation finale.

Numéro du plan d'aménagement forestier de la propriété concernée 1251311990798

ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

- ☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'Agence régionale.
- ☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

Rapport d'exécution préparé par: J. Leblanc, tech. f.
Date: 00-08-07
Ing. f. [Signature]
Date: 11 septembre 2000

RÉSERVÉ À L'AGENCE

Les travaux réalisés sont conformes en tout ou en partie aux instructions de l'Agence régionale et je recommande le paiement d'une aide financière de \$

Commentaires et raisons du refus ou de la modification si requis.

Signature du représentant de l'Agence

Date:

1251311990246 0008 3

1-identification

Propriétaire: [REDACTED] Adresse: [REDACTED] Téléphone: [REDACTED]

2- Localisation

Unité de gestion (MRN) 513 Région écologique: 3e Code unité d'évaluation: 5181 10 0050
Tenure: 202 Cadastre: code 2079 nom PRICE Rang: code 01 nom: 1
Municipalité: code 31050 nom STE-PRAXEDE (P)
Lot(s): no 19 no no no no

3-identification de la parcelle

No. 002
Superficie: 2 ha/km
Propriété: 2

4- Photo

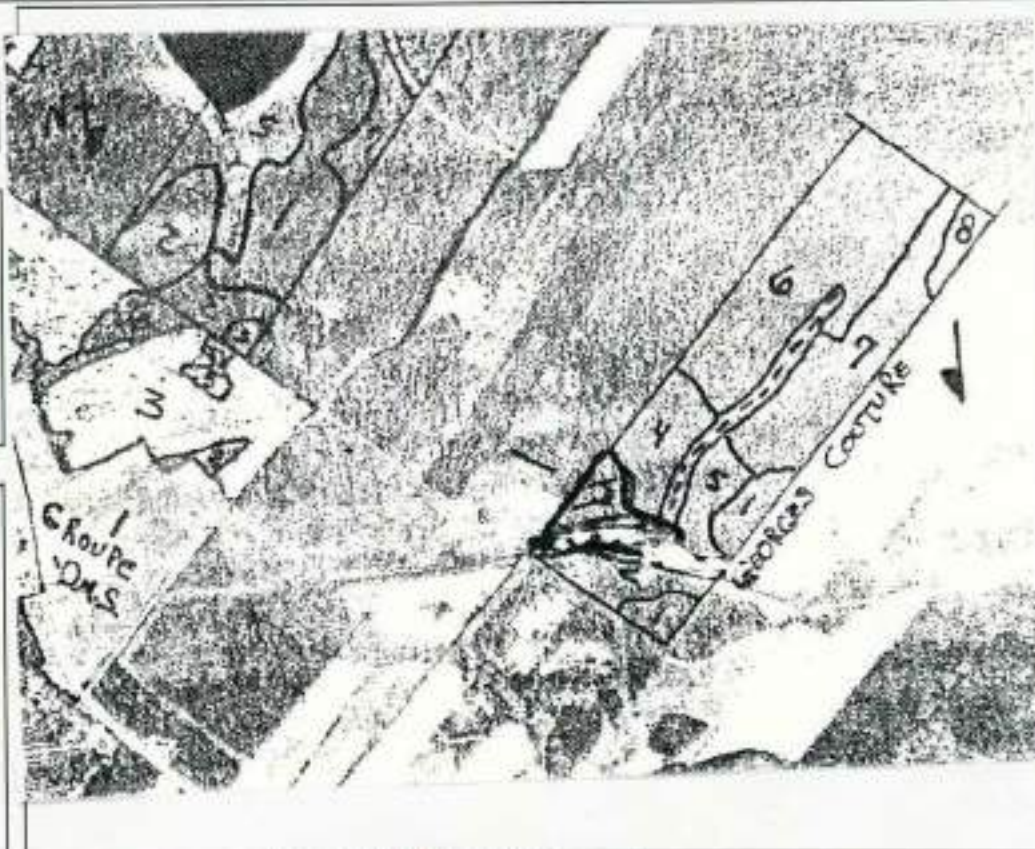
Photo: Q95101-80 Échelle: 1/15000
Feuillet: 21E/14S.E. Altitude 0

5- État du terrain

Relief: 3-Bas versant
Texture: 3-MOYENNE
Profondeur: 4-90 cm et plus
Pierrosité: 3-Moyenne 25-50%
Drainage: 2-Drainage bon
Arbres résiduels:
Densité(déchets):
Classe de fertilité: 1

6- Description du peuplement

Gr.essences: R-fr
Densité: D1
Hauteur: 11\ Age: 50\
Autre que peuplement:
Couverture(broussaille): 75 %
Taux de mortalité: 0 %
Végétation à éliminer: herbacée 0 %
ligneeuse 0 %
Régénération: résineux 50 tiges/ha
feuillus 0 tiges/ha
Coefficient de distribution: résineux 1 %
feuillus 0 %



7-RÉQUISITION DE PLANTS

Choix	Essence	Quantité	Type de plant	Méthode	Espacement(m)	No. de dépôt: ver
F	EP8	4250	RS	Man	2.0x2.0	Quantité 4250 totale:
						Objectif de reboisement:
						1-Matière ligneuse
Total de plants 4250						

8- TRAITEMENT

Produit à utiliser:	Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000pi	Taux	Montant aide financière	Echéance
Qté/ha: 0	1080	PRDR	0,300	1110	333,00	
Qté totale: 0	0501	DMD	2,000	880	1760,00	
Période recommandée: 99/09	0638	PMARR	4,250	320	1380,00	
Appareil à utiliser:						
Soe circulaire						
Montant total de l'aide financière:					3453,00	

9 Zone à protéger

Ha. permanentes	0 m
Eau potable	0 m
Pisciculture	0 m
Activités récréatives	0 m
Cours d'eau	0 m
Etang - lac	0 m
Sect. expérimental	0 m
Autres	0 m

10-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

501-DMD: Préparation de terrain avec des tiges de plus de 2 m. de haut et une couverture supérieure à 50%. Coupe des broussailles suivi d'un dégagement des résidus afin de rendre le site propice au reboisement.

No. du plan d'aménagement forestier
1251311990738

RÉSERVE AU PRODUCTEUR

Je demande à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées compétente une aide financière pour la réalisation des travaux décrits ci-dessus. Je déclare avoir bénéficié d'aucune autre aide financière pour la réalisation desdits travaux. Je détiens un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier des superficies visées pour les travaux ci-dessus conformément aux dispositions de la Loi sur les forêts.

Je m'engage à :

- à réaliser les travaux décrits ci-dessus conformément aux termes de la présente prescription (ou du présent contrat) et à les protéger pour une période de cinq ans suivant l'octroi de l'aide financière;
- à rembourser en tout ou en partie l'aide financière reçue pour la réalisation de travaux de mise en valeur de la superficie forestière visée par ces travaux lorsqu'il y a destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés dans les cinq ans suivant l'octroi de l'aide financière ou si les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent fausses;
- à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette aide financière est accordée, notamment le montant maximum d'aide financière qu'un producteur forestier peut recevoir au cours d'une même année; dans le cas de l'abandon, par vente ou autrement, de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations de la présente et obtenir son engagement de les respecter;
- à respecter les différents règlements municipaux.

Site de reboisement ☐ Accepté ☐ Refusé ☐ Partiellement

RÉSERVE A L'AGENCE

Aide financière acceptée:

☐ Oui ☐ partiellement
☐ Non ☐ avec modification

Raison du refus ou de la modification

Représentant autorisé

Date

1251311990246

Original à l'Agence



Aménagement
forestier
coopératif
de Wolfe

215, 1ère AVENUE - C.P. 150 - HAM-NORD (Québec) G0P 1A0
TÉL.: (819) 344-2232 / FAX: (819) 344-2235

FACTURE No: 003426

DATE: 30.01.2001

CONDITIONS

NET 30 JOURS
Des intérêts de 18% par
année seront chargés sur
tout solde passé dû.

COMMANDE No:

DESCRIPTION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
RTICIPATION DU PROPRIÉTAIRE			
boisement 2000 (épinette blanche)	3960.000	0.040	158.40
éparation de terrain (hectare)	1.800	45.000	81.00
t 19, rang I, Ste-Praxède			

T.P.S.: R-100185339

T.V.Q.: 1000932651

239.40

SOUS-TOTAL

16.76

T.P.S.

19.21

T.V.Q.

275.37

TOTAL

1. Identification

[REDACTED]

2. Localisation

Unité de gestion (MRN) 513 Région écologique: 3e Code unité d'évaluation: 5181 10 0050
Tenure: 202 Cadastre: code 2079 nom PRICE
Municipalité: code 31050 nom STE-PRAXEDE (P) Rang: code 01 nom: 1
Lot(s): no 19 no no no no

3-Identification de la parcelle

No. 003
Superficie: 12 ha/km
Propriété: 2

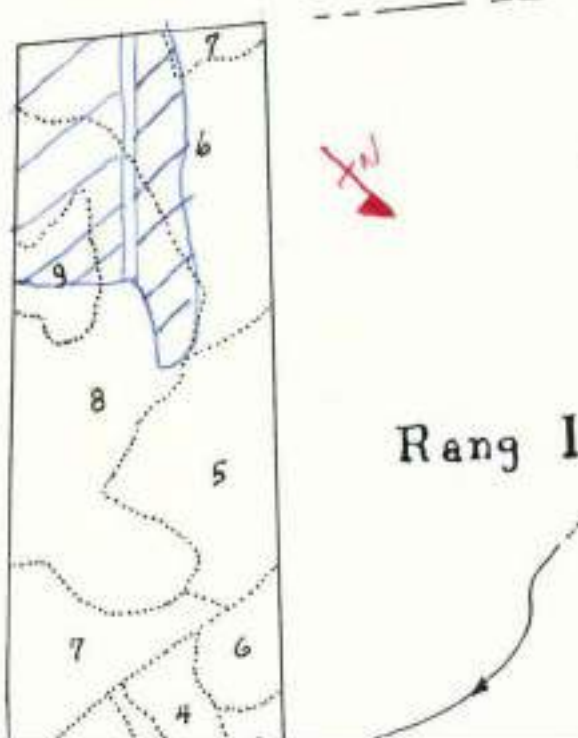
4. Photo

Photo: Q85101-80 Échelle: 1:10 000
Feuillet: 21E/14S.E. Altitude 0

5- Qualité des autres travaux ou succès de l'intervention

1. Surface terrière résiduelle:
Rés: 6 m²/ha Feuil: 12 m²/ha
2. Diamètre couronnes de lumière: m
3. Tiges choisies: Rés: tiges/ha
Feuil: tiges/ha
4. Qualité des tiges conservées: Adéquante
5. Blessures aux arbres: Rares
6. Chemin de débordage:
largeur 02m, espacement 25 m
7. Volume marchand abandonné: 0 m³
8. Nombre de tiges marchandes:
non abattues tiges/ha Vol: m³/ha
9. Nombre de tiges non marchandes:
non abattues tiges/ha
10. Végétation éliminée:
herbacée % ligneuse %
11. Efficacité du traitement: 100%
12. Andains:
13. Largeur: A) bandes coupées
B) bandes non coupées
14. Disposition des déchets de coupe:
15. Nombre de microsites à l'hectare:
16. Distance entre les fossés: m secondaires
17. Profondeur des fossés: principaux m secondaires
18. Bassins de sédimentation:
19. Équipement utilisé: Débuseuse
20. État des fossés:
État des ponceaux:
21. Surface de roulement: largeur m emprise
22. Prélèvement des rangées: 28 %
23. Volume récolté dans les interbandes: %
24. Produit appliqué:
25. Quantité à l'hectare:
26. Date du traitement: 99-10-15
27. No. de prescription d'origine:
28. Respect des bandes de protection:
29. Uniformité de l'épandage:
30. Fertilisant fabriqué par:
31. Travaux réalisés par: A.F.C. WOLFE

atford
ice



6. Renseignements sur la plantation

Essence	Plants	Age	Provenance	Pépinière	Type	Densité	Espacement	Stock

Total:

Objectif de reboisement: Date:
Qualité: Qualité du site Végétation compétitrice:
Superficie reboisée: ha

8- TRAITEMENT

Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000pl	Taux	Sous-Total	Réduction %	\$	Sup.	Total demandé
0976	CEFIM	5.2	640	328.00 \$	0	0	0	328.00

11. Autres critères d'appréciation

EXPLICATION, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS

Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription oui
Facturation finale

Numéro du plan d'aménagement forestier de la propriété concernée 1251311990788

ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

- ☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'agence régionale.
- ☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

Rapport d'exécution préparé par: J. Leblanc, tech. f.
Date: 00-03-15

Ing. f. [Signature]
Date: 21 mars 2000

RÉSERVÉ À L'AGENCE

Les travaux réalisés sont conformes en tout ou en partie aux instructions de l'agence régionale et je recommande le paiement d'une aide financière de \$

Commentaires et raisons du refus ou de la modification si requis.

Signature du représentant de l'agence

Date:

1251311990251 0003 1

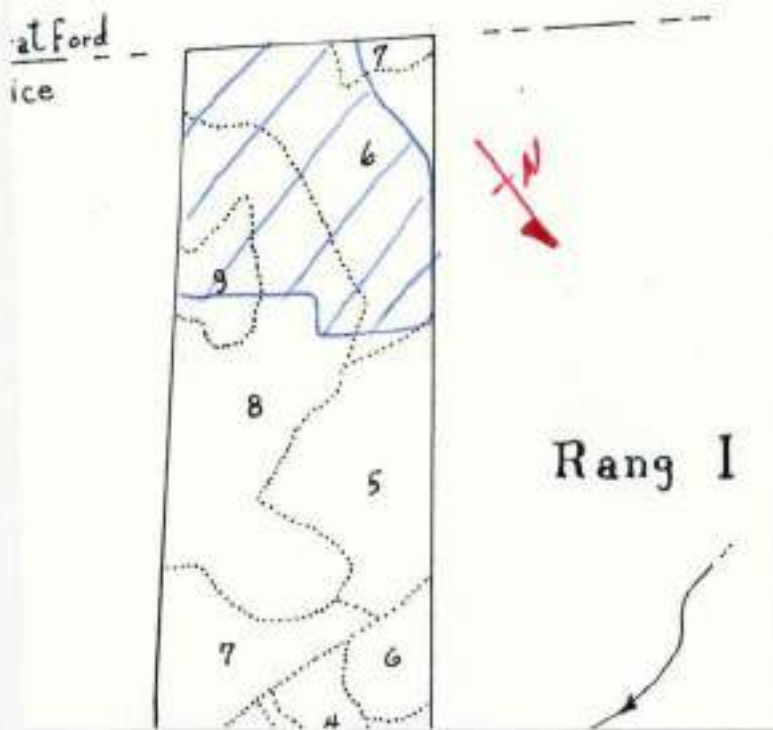
3-Identification de la parcelle

No. 003
Superficie: 12 ha/km
Propriété: 2

Photo: Q95101-80 Échelle: 1:10000
Feuille: 21E/14S.E Altitude: 0

Relief: 4-Moyen versant
Texture: 3 MOYENNE
Profondeur: 4- 90 cm et plus
Pierrosité: 3- Moyenne 25-50%
Drainage: 2- Drainage bon
Arbres résiduels:
Densité(déchets):
Classe de fertilité: 1

Gr. essences: FIS(F)		
Densité: A/		
Hauteur: 17\11		Âge: 50\
Autre que peuplement:		
Couverture(broussaille):	0	%
Taux de mortalité:	0	%
Végétation à éliminer:	herbacée 0	%
	ligneuse 0	%
Régénération:	résineux 0	tiges/h
	feuillus 0	tiges/h
Coefficient de distribution:	résineux 0	%
	feuillus 0	%



Essences	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Surface m3/ha	Volume m3 sol/ha
	Nb./ha	diam.	Nb./ha	diam.		
SAB	0	0	517	16	10	52
PET	0	0	84	24	4	29
BOP	0	0	209	16	4	24
ERR	0	0	189	16	4	19
Total	0	0	1142	16	25	134

Choix	Essence	Quantité	Type de plant	Méthode	Espacement(m)	No. de dépôt:
						Quantité totale:
						Objectif de reboisement:
Total de plants						

Produit à utiliser:	Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000pi	Taux	Montant aide financière	Echéance
Qté/ha: 0	0976	CEFIM	600	640	3840	
Qté totale: 0						
Période recommandée:						
991						
Appareil à utiliser:						
Scie à chaîne						
Montant total de l'aide financière:					3840	

Tiges non marquées à enlever/la		Volume marchand à enlever	
Essence	%	Essence	%
	0	Sapin, épinette	0
	0	Autres résineux	0
	0	Frêne, peuplier	0
	0	Autres feuillus	0
		Vol. total m3/ha	47
Total: 0		Surface terrain résiduelle m2/ha	18

Ha permanents	0	m
Eau potable	0	m
Pisciculture	0	m
Activités récréatives	0	m
Cours d'eau	0	m
Etang - lac	0	m
Sect. expérimental	0	m
Autres	0	m

967-CEFTM: Eclaircie commerciale avec martelage dans un peuplement de feuillus tolérant. Récolte d'arbres d'essences commerciales qui nuisent aux arbres de qualité, afin d'accélérer l'accroissement des arbres restants et d'améliorer la qualité de ce peuplement.

MARTELAGE NEGATIF: Indentification des tiges à prélever.

NOMBRE DE TIGES DE QUALITE A L'HECTARE:

ATTENTION: Si la superficie traitée est exploitée pour la sève, la subvention se sera pas versée.

No. du plan d'aménagement forestier
1251311990788

Je demande à l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées compléments une aide financière pour la réalisation des travaux décrits ci-dessus. Je désire m'en bénéficier d'autant autre aide financière pour la réalisation des dix travaux. Je détiens un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier des superficies visées pour les travaux ci-dessus conformément aux dispositions de la Loi sur les forêts.

Je m'engage :

- à réaliser les travaux décrits ci-dessus conformément aux termes de la présente prescription (ou du présent contrat) et à les protéger pour une période de cinq ans suivant l'octroi de l'aide financière ;
- à rembourser en tout ou en partie l'aide financière reçue pour la réalisation de travaux de mise en valeur de la superficie forestière visée par ces travaux lorsqu'il y a destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés dans les cinq ans suivant l'octroi de l'aide financière ou si les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'attribution de cette aide se révèlent erronées ;
- à respecter les conditions et les fins de justification pour lesquelles cette aide financière est accordée, notamment le montant maximum d'aide financière qu'un producteur forestier peut recevoir au cours d'une même année; dans le cas de l'allocation, par verse ou auirement de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des utilisations de la présente et obtenir son acquiescement de les respecter.

Site de reboisement ☒ Accepté ☐ Refusé ☐ Partiellement

Aide financière acceptée:

☐	Oui	☐	partiellement.
☐	Non	☐	avec modification

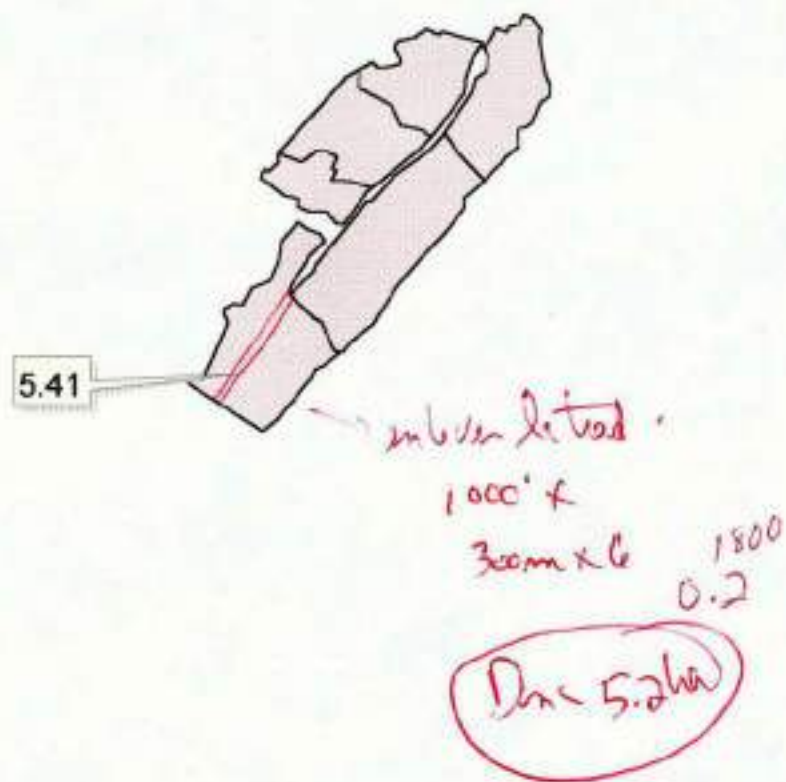
Raison du refus ou de la modification

Représentant autorisé

Date

1251311990251

Aménagement Forestier Coopératif de Wolfe



Propriétaire : [REDACTED]
Travaux : CEFTM
Superficie : 5.41 Ha
Tech. : Jeannot
Date : 2000-02-17

Échelle : 1:15000

1237

1- Numéro de producteur: 000000

Adresse: [REDACTED]

Tél.travail: ()

Représentant: (nom, prénom) [REDACTED]

LAMBTON QC

Tél.rés.: [REDACTED]

NAS: -

Tél.: [REDACTED]

2- Localisation

Unité de gestion (MRN) 513 Région écologique: 3e

Tenure: 202 Cadastre: code 2079 nom PRICE

Municipalité: code 31050 nom STE-PRAEDE (P)

Lot(s): no no no

Code unité d'évaluation: 5181 10 0050

Rang: code 01 nom: 1

no 19 no

3- Identification de la parcelle

No. 007

Superficie: 41.3 ha/km

Propriété: B

4- Photo

Photo: Q86306-80 Échelle: 1/15000

Feuillet: 21E/14S E. Altitude 0

5- Qualité des autres travaux ou succès de l'intervention

1. Surface terrière résiduelle:

Rés. m²/ha Feuil. m²/ha

2. Diamètre couronnes de lumière: m

3. Tiges choisies: Rés.: tiges/ha

Feuil.: tiges/ha

4. Qualité des tiges conservées:

5. Blessures aux arbres:

6. Chemin de débarras:

largeur , espacement m

7. Volume marchand abandonné:

8. Nombre de tiges marchandes:

non abattues tiges/ha Vol.: m³/ha

9. Nombre de tiges non marchandes:

non abattues tiges/ha

10. Végétation éliminée:

herbacée % ligneuse %

11. Efficacité du traitement:

12. Andains:

13. Largeur: A) bandes coupées

B) bandes non coupées

14. Disposition des déchets de coupe:

15. Nombre de microsites à l'hectare:

16. Distance entre les fossés:

17. Profondeur des fossés: principaux m secondaires

18. Bassins de sédimentation:

19. Équipement utilisé:

20. État des fossés:

État des ponceaux:

21. Surface de roulement: largeur m emprise

22. Prélèvement des rangées: %

23. Volume récolté dans les interbandes: %

24. Produit appliqué:

25. Quantité à l'hectare:

26. Date du traitement: 00-03-15

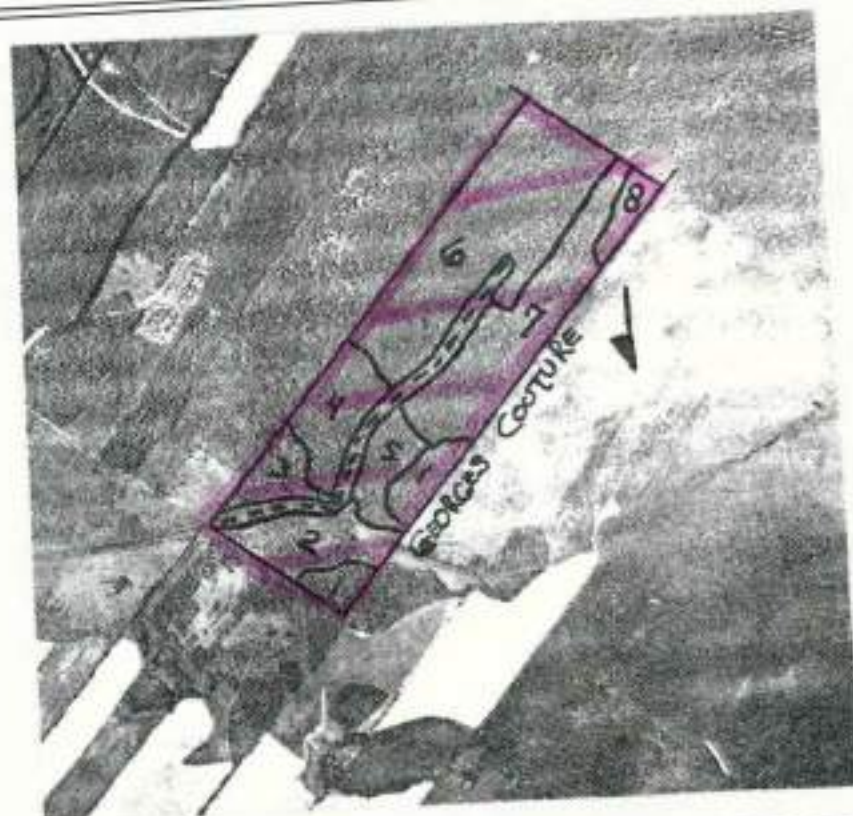
27. No. de prescription d'origine:

28. Respect des bandes de protection:

29. Uniformité de l'épandage:

30. Fertilisant fabriqué par:

31. Travaux réalisés par: A.F.C. WOLFE



6- Renseignements sur la plantation

Essence	Plants	Age	Provenance	Pépinière	Type	Densité	Espacement	Stock

Total:

Objectif de reboisement:

Qualité: Qualité du site

Superficie reboisée: ha

Date:

Végétation compétitrice:

8- TRAITEMENT

Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000pl	Taux	Sous-Total	Réduction %	\$	Sup.	Total demandé
1122	PAF	1	190	190,-	0	0	0	190,-

11. Autres critères d'appréciation

EXPLICATION, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS

Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription oui

Facturation finale

plan joint 22 mars 2000

Numéro du plan d'aménagement forestier de la propriété concernée

1251311990788

ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'agence régionale.

☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

Rapport d'exécution préparé par:

J. Leblanc, tech. f.

Date: 00-03-15

ing.f.

22 mars 2000

Date

RÉSERVÉ A L'AGENCE

Les travaux réalisés sont conformes en tout ☐ ou en partie ☐ aux instructions de l'agence régionale et je recommande le paiement d'une aide financière de \$

Commentaires et raisons du refus ou de la modification si requis.

Signature du représentant de l'agence

Date:

1251311990788 0003 1

Nom, prénom: XXXXXXXXXX

Représentant: (nom, prénom)

Lot(s):no	no	no	no	19	no
-----------	----	----	----	----	----

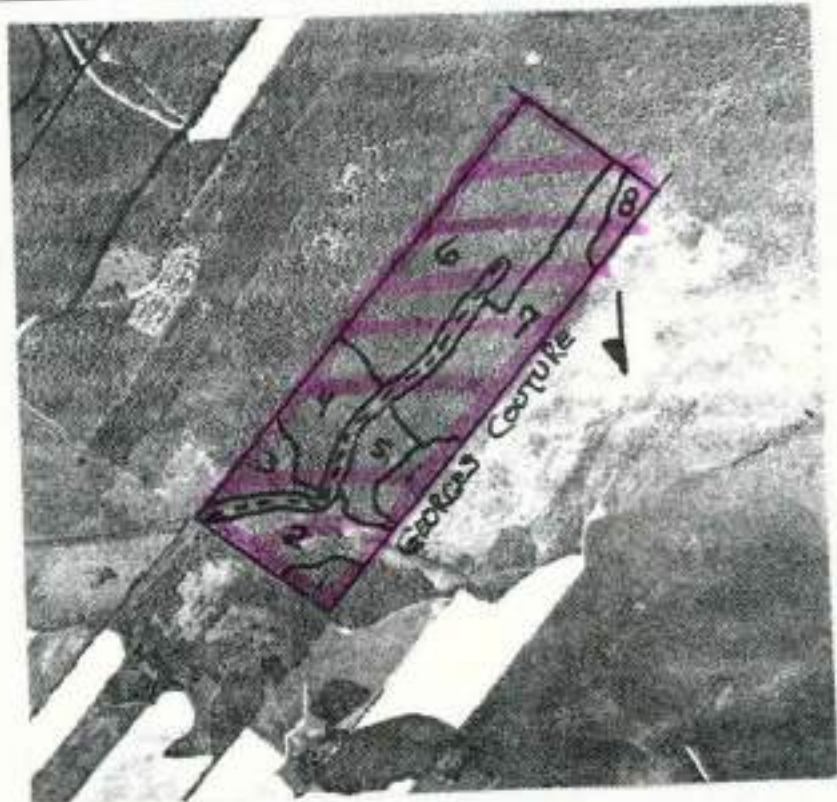
no 19 no

Propriété: B

Feuillet: 21E/14S.E. Altitude 0

- Relief:
- Texture:
- Profondeur:
- Pierrosité:
- Drainage:
- Arbres résiduels:
- Densité(déchets):
- Classe de fertilité:

Coefficient de	resineux	7
distribution:	feuillus	82



Choix	Essence	Quantité	Type de plant	Méthode	Espacement(m)

Total de plants

Produit à utiliser:	Code de production:	Code de travaux:	Nb. d'unités ha/km/1000pi	Taux	Montant aide financière	Echéance
Qté/ha:	1122	PAF	1.000	180	180.00	
Qté totale:						
Période recommandée:						
Appareil à utiliser:						

Montant total de l'aide financière:	160.00
-------------------------------------	--------

marchandes à enlever		enlever	
Essence	%	Essence	%
		Sapin, épinette	
		Autres résineux	
		Tremble, peuplier	
		Autres feuillus	
		Volume total m ³ /ha	
Total:		Surface terrain résiduelle m ² /ha	

Ha. permanentes	m
Eau potable	m
Pisciculture	m
Activités récréatives	m
Cours d'eau	m
Etang - lac	m
Sect. expérimental	m
Autres	m

Un plan d'aménagement forestier approuvé par un ingénieur forestier, qui comporte l'identification du producteur forestier, la localisation de la superficie à vocation forestière, la description de la forêt et qui établit les objectifs du producteur forestier ainsi que les travaux prioritaires de mise en valeur.

No. du plan d'aménagement forestier

Prescription préparée par: J. Leblanc, tech. f.

ing. f. Bureau of the date 00-03-15

Je demande à l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées compétente une aide financière pour la réalisation des travaux décrits ci-dessus. Je déclare l'avoir bénéficié d'aucune autre aide financière pour la réalisation des dits travaux. Je déclare en conséquence de produire une déclaration de non-aide financière formelle des superficies visées pour les travaux forestiers récents et un plan d'aménagement forestier de la Loi sur les forêts.

Je m'engage :
- à réaliser les travaux décrits ci-dessus conformément aux termes de la présente prescription (ou du présent contrat) et à les protéger pour une période de cinq ans suivant l'achèvement de l'acte.

- à rembourser en tout ou en partie l'aide financière reçue pour la réalisation d'un projet de construction, de réhabilitation ou de rénovation d'un bâtiment, en un ou en plusieurs versements, à la destination totale ou partielle des travaux ainsi réalisés dans les cinq ans suivant l'octroi de l'aide financière ou si les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent fausses.

- à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette aide financière est accordée, notamment le montant maximum d'aide financière qu'un producteur forestier peut recevoir au cours d'une même année; dans le cas de l'aléation, par vente ou autrement de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à l'initiative l'exploitant des forêts;

Date _____

☒ **Signature**
 Site de reboisement ☒ **Accepté** ☐ **Refusé** ☐ **Partiellement**

agronome

date

Aide financière acceptée:

☐	Oui	☐	partiellement
☐	Non	☐	avec modification

Reason du refus ou de la modification

Représentant autorisé:

State

1251311990788

1- Identification

[Redacted area]

2- Localisation

Unité de gestion (MRN) 513 Région écologique: 3e
Tenure: 202 Cadastre: code 2079 nom PRICE
Municipalité: code 31050 nom STE-PRAXEDE (P)
Lot(s): no 19 no no no no

Code unité d'évaluation: 518 10 0050
Rang: code 01 nom: 1

3- Identification de la parcelle

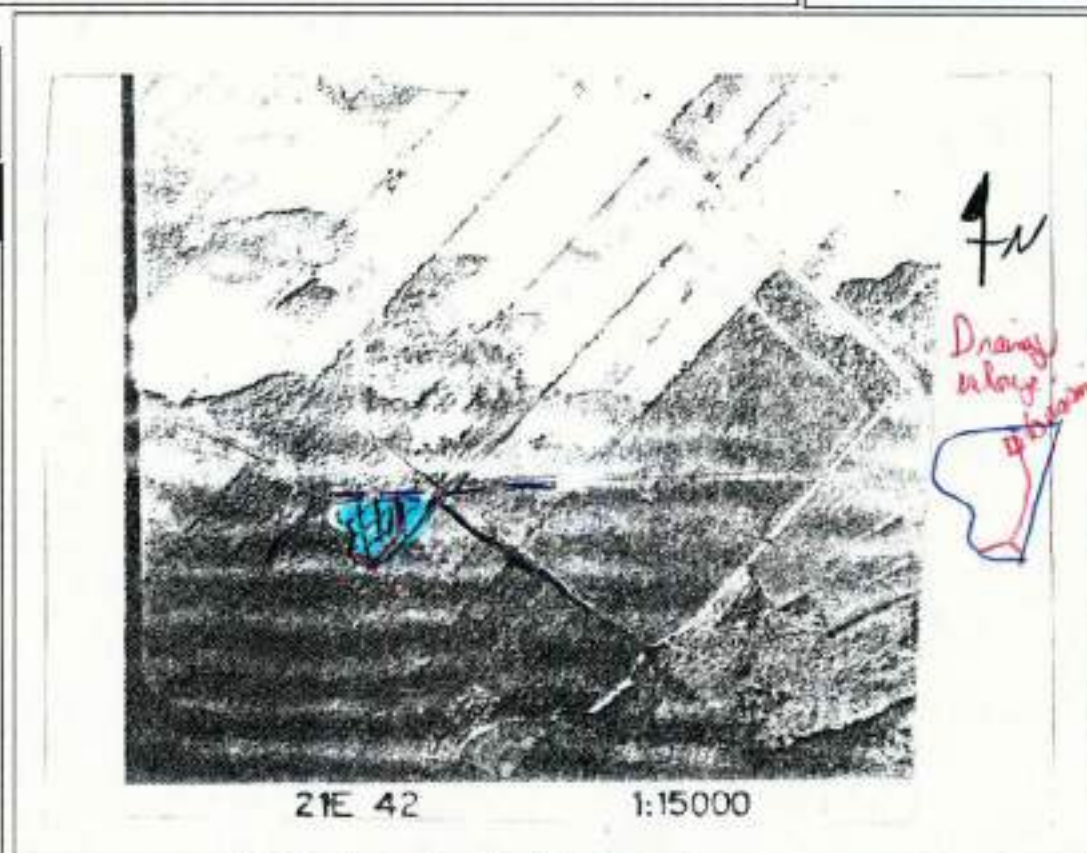
No. 002
Superficie: 2 ha
Propriété: B

4- Photo

Photo: Q88306-80 Échelle: 1:15000
Feuillet: 21E/14S.E. Altitude 0

5- Qualité des autres travaux ou succès de l'intervention

1. Surface terrière résiduelle:
Rés. 0 m²/ha Feuil. 0 m²/ha
2. Diamètre couronnes de lumière: m
3. Tiges choisies: Rés.: tiges/ha
Feuil.: tiges/ha
4. Qualité des tiges conservées:
5. Blessures aux arbres:
6. Chemin de débardage:
largeur espacement m
7. Volume marchand abandonné: 0 m³
8. Nombre de tiges marchandes:
non abattues 10 tiges/ha Vol.: 1 m³/ha
9. Nombre de tiges non marchandes:
non abattues 25 tiges/ha
10. Végétation éliminée:
herbacée % ligneuse 100%
11. Efficacité du traitement: 100%
12. Andains: 3 %
13. Largeur: A) bandes coupées
B) bandes non coupées
14. Disposition des déchets de coupe: Acceptable
15. Nombre de microsites à l'hectare: 2500
16. Distance entre les fossés:
17. Profondeur des fossés: principaux m secondaires
18. Bassins de sédimentation:
19. Équipement utilisé: Bélier méc. + poigre
20. État des fossés:
État des ponceaux:
21. Surface de roulement: largeur m emprise
22. Prélèvement des rangées: %
23. Volume récolté dans les interbandes: %
24. Produit appliqué:
25. Quantité à l'hectare:
26. Date du traitement: 99-11-30
27. No. de prescription d'origine:
28. Respect des bandes de protection:
29. Uniformité de l'épandage:
30. Fertilisant fabriqué par:
31. Travaux réalisés par: A.F.C. WOLFE



6- Renseignements sur la plantation

Essence	Plants	Age	Provenance	Pépinière	Type	Densité	Espacement	Stock

Total:

Objectif de reboisement: 1-Matière ligneuse

Date:

Qualité: Qualité du site

Végétation compétitrice:

Superficie reboisée: ha

8- TRAITEMENT

Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km ¹⁰⁰⁰ pl	Taux	Scus-Total	Réduction %	\$	Sup.	Total demandé
0501	DMD	1.8	860	1548,-	0	0	0	1548,-

11. Autres critères d'appréciation

EXPLICATION, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS
Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription oui

Numéro du plan d'aménagement forestier de la propriété concernée

ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

- ☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'agence régionale.
- ☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

Rapport d'exécution préparé par: J. Leblanc, tech. f.

Date: 00-01-34

Bruno Leblanc
ing.f.
25 janvier 2000
Date

RÉSERVÉ À L'AGENCE

Les travaux réalisés sont conformes en tout ☐ ou en partie ☐ aux instructions de l'agence régionale et je recommande le paiement d'une aide financière de \$ _____

Commentaires et raisons du refus ou de la modification si requis:

Signature du représentant de l'agence

Date:

1251311990246 0001 1

1- Identification

N
A
T
R

2- Localisation

Unité de gestion (MRN) 513 Région écologique: 3e
Tenure: 202 Cadastre: code 2079 nom PRICE
Municipalité: code 31050 nom STE-PRAXEDE (P)
Lot(s): no 19 no no no

Code unité d'évaluation: 5181 10 0050

Rang: code 01 nom: 1

3- Identification de la parcelle

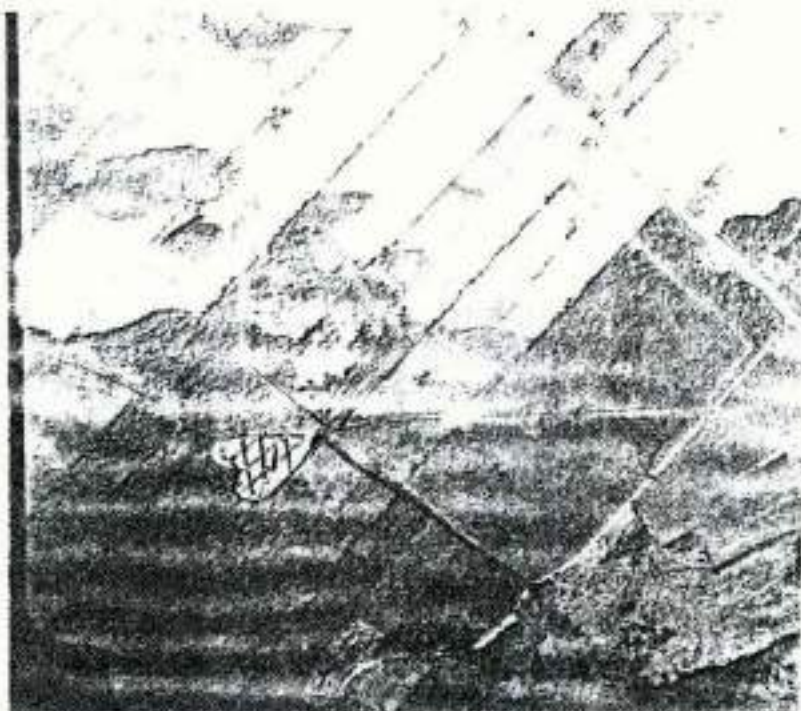
No. 002
Superficie: 2 ha
Propriété: B

4- Photo

Photo: Q86306-80 Echelle: 1:15000
Feuillet: 21E/14S.E. Altitude 0

5- Qualité des autres travaux ou succès de l'intervention

1. Surface terrière résiduelle:
Rés. m2/ha Feuil. m2/ha
2. Diamètre couronnes de lumière: m
3. Tiges choiales: Rés.: tiges/ha
Feuil.: tiges/ha
4. Qualité des tiges conservées:
5. Blessures aux arbres:
6. Chemin de débardage:
largeur espacement m
7. Volume marchand abandonné:
8. Nombre de tiges marchandes:
non abattues tiges/ha Vol.: m3/ha
9. Nombre de tiges non marchandes:
non abattues tiges/ha
10. Végétation éliminée:
herbacée % ligneuse %
11. Efficacité du traitement: 100%
12. Andaine:
13. Largeur: A) bandes coupées
B) bandes non coupées
14. Disposition des déchets de coupe:
15. Nombre de microsites à l'hectare:
16. Distance entre les fossés: na m
17. Profondeur des fossés: principaux .9 m secondaires .9 m
18. Bassins de sédimentation: oui
19. Équipement utilisé: Pelle mec. godet "V"
20. État des fossés: Acceptable
État des ponceaux:
21. Surface de roulement: largeur m emprise
22. Prélèvement des rangées: %
23. Volume récolté dans les interbandes: %
24. Produit appliqué:
25. Quantité à l'hectare:
26. Date du traitement: 99-11-30
27. No. de prescription d'origine:
28. Respect des bandes de protection:
29. Uniformité de l'épandage:
30. Fertilisant fabriqué par:
31. Travaux réalisés par: A.F.C. WOLFE



21E 42

1:15000

6. Renseignements sur la plantation

Essence	Plants	Age	Provenance	Pépinière	Type	Densité	Espacement	Stock

Total:

Objectif de reboisement: 1-Matière ligneuse

Date:

Qualité: Qualité du site

Végétation compétitrice:

Superficie reboisée: ha

8- TRAITEMENT

Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km ² 1000pt	Taux	Sous-Total	Réduction			Total demandé
					%	\$	Sup.	
1080	PRDR	0.263	1110	291.93\$	0	0	0	291.93

11. Autres critères d'appréciation

EXPLICATION, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS

Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription oui

Numéro du plan d'aménagement forestier de la propriété concernée

ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

- ☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'agence régionale.
- ☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

Rapport d'exécution préparé par: J. Leblanc, tech. f.

Date: 00-01-04

Ing.f.

Date

RÉSERVE À L'AGENCE

Les travaux réalisés sont conformes en tout ou en partie aux instructions de l'agence régionale et je recommande le paiement d'une aide financière de \$

Commentaires et raisons du refus ou de la modification si requis.

Signature du représentant de l'agence

Date:

1251311990246 0001 2

1-identification

2- Localisation

Unité de gestion (MRN) 513 Région écologique: 3e Code unité d'évaluation: 51 81 10 0050
Tenure: 202 Cadastre: code 2079 nom PRICE
Municipalité: code 31050 nom STE-PRAXEDE (P) Rang: code 01 nom: 1
Lot(s): no 19 no no no no

3-identification de la parcelle

No. 002
Superficie: 2 ha/km

4- Photo

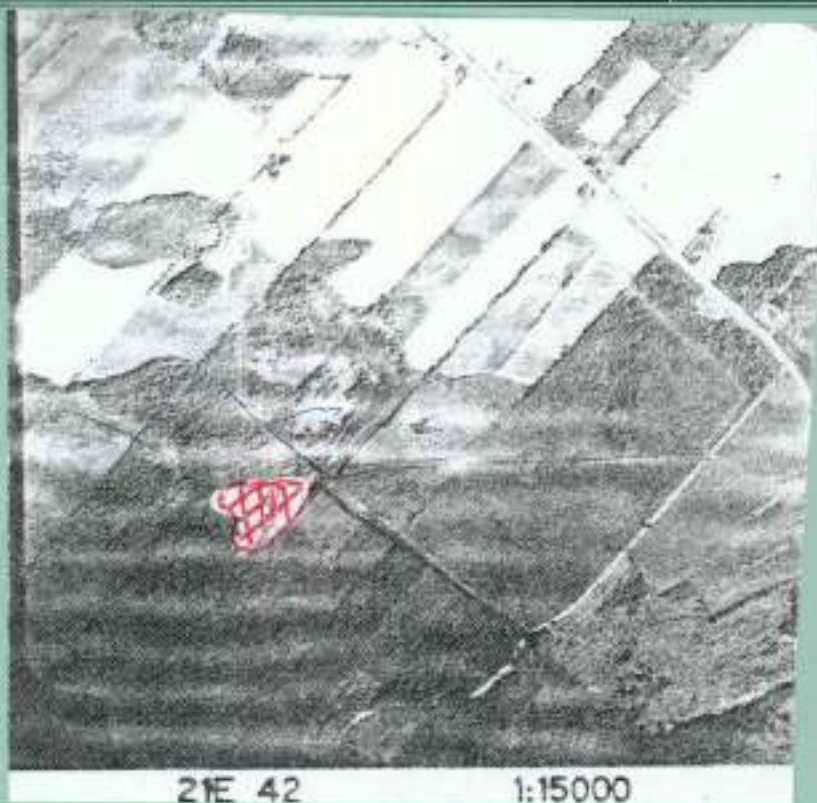
No. photo: Q36305-B0 Échelle: 1:15000
Faciliet: 21E/14S.E Altitude 0

5-État du terrain

Relief: 3-Bas versant
Texture: 3-MOYENNE
Profondeur: 4-90 cm et plus
Pierrosité: 3-Moyenne 25-50%
Drainage: 2-Drainage bon
Arbres résiduels:
Densité(déchet):
Classe de fertilité: 1

6-Description du peuplement

Grassences: R-fr
Densité: 0%
Hauteur: 11% Age: 50%
Autre que peuplement:
Couverture(broussaille): 75 %
Taux de mortalité: 0 %
Végétation à éliminer: herbacée 0 %
ligneeuse 0 %
Régénération: résineux 50 tiges/ha
feuillus 0 tiges/ha
Coefficient de distribution: résineux 1 %
feuillus 0 %



7-RÉQUISITION DE PLANTS

Choix	Essence	Quantité	Type de plant	Méthode	Espacement(m)	No. de dépôt: ver
F	EPB	5000	RS	Man	2.0x2.0	Quantité 5000 totale:
						Objectif de reboisement:
						1-Matière ligneuse
Total de plants 5000						

8- TRAITEMENT

Produit à utiliser:	Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000pl	Taux	Montant aide financière	Echéance
Qté/ha: 0	1081	NCDR	0,300	1300	390,00	
Qté totale: 0	0501	DMD	2,000	830	1660,00	
Période recommandée: 09/09	0638	PMARR	5,000	320	1600,00	
Appareil à utiliser:						
Gois circulaires						
Montant total de l'aide financière: 3850,00						

9 Zone à protéger

Ha permanentes	0 m
Eau potable	0 m
Pisciculture	0 m
Activités récréatives	0 m
Cours d'eau	0 m
Étang - lac	0 m
Sect. expérimental	0 m
Autres	0 m

10-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

501-DMD: Préparation de terrain avec des tiges de plus de 2 m. de haut et une couverture supérieure à 50%. Coupe des broussailles suivi d'un dégagement des résidus afin de rendre le site propice au reboisement.

No. du plan d'aménagement forestier

RÉSERVÉ AU PRODUCTEUR

Je demande à l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées compléments une aide financière pour la réalisation des travaux décrits ci-dessus. Je déclare d'avoir bénéficié d'aucune autre aide financière pour la réalisation des dits travaux. Je détiens un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier des superficies visées pour les travaux ci-dessus conformément aux dispositions de la Loi sur les forêts.

Je m'engage :
- à réaliser les travaux décrits ci-dessus conformément aux termes de la présente prescription (ou du présent contrat) et à les protéger pour une période de cinq ans suivant l'octroi de l'aide financière;
- à rembourser en tout ou en partie l'aide financière reçue pour la réalisation de travaux de mise en valeur de la superficie forestière visée par ces travaux lorsqu'il y a destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés dans les cinq ans suivant l'octroi de l'aide financière ou si les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent fausses;
- à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette aide financière est accordée, notamment le montant maximum d'aide financière qu'un producteur forestier peut recevoir au cours d'une même année; dans le cas de l'aliénation, par vente ou autrement de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations de la présente et obtenir son engagement de les respecter.

Site de reboisement ☐ accepté ☐ refusé ☐ partiellement

RÉSERVÉ À L'AGENCE

Aide financière acceptée:

☐ Oui ☐ partiellement
☐ Non ☐ avec modification

Raison du refus ou de la modification

Représentant autorisé

Date

1251311990246

Prescription préparée par: J. Leblanc, tech. f.

ing. 99-09-10 date

agronome

date

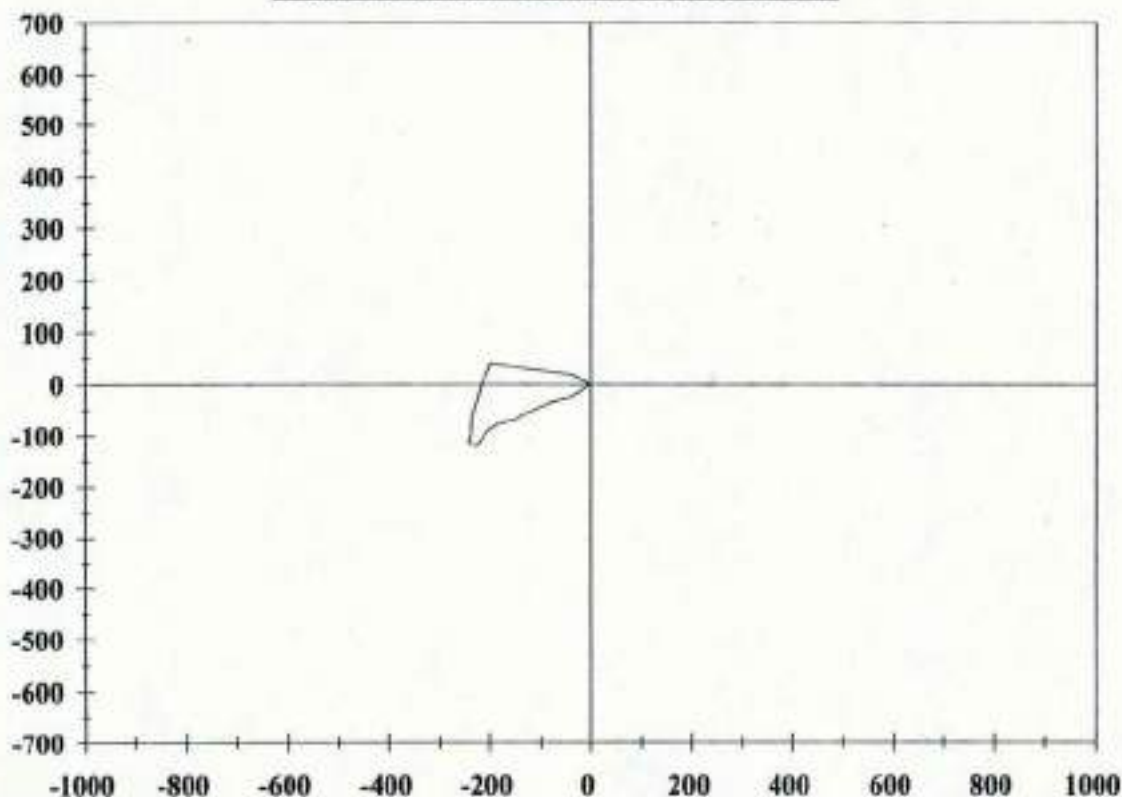
Propriétaire: [REDACTED]

Traitement: DMD

Date: 25 / 10 / 99

Prescription:

FERMETURE DE POLYGONE



ERREUR DE FERMETURE

MÈTRES: 5,73 m

‰: 0,89

SURFACE: 1,76 ha

ECHELLE: 1: 15000

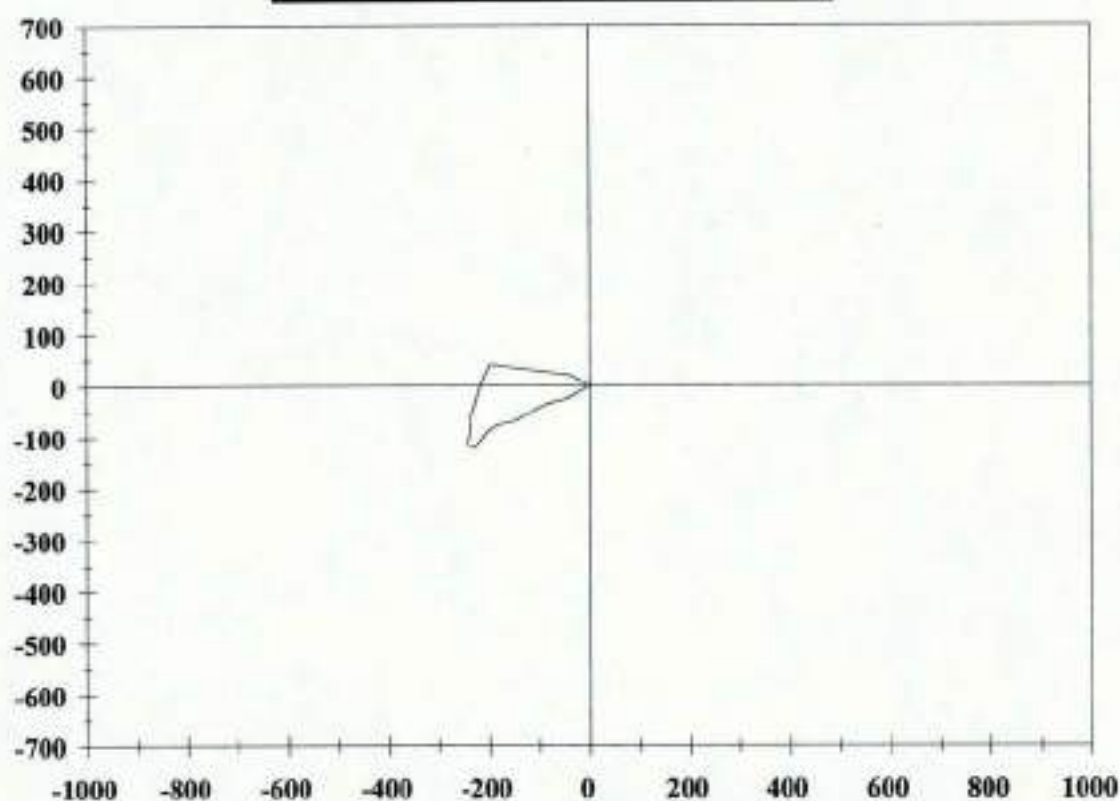
Propriétaire: [REDACTED]

Traitement: DMD

Date: 25 / 10 / 99

Prescription:

FERMETURE DE POLYGONE



ERREUR DE FERMETURE

MÈTRES: 5,73 m

%: 0,89

SURFACE: 1,76 ha

ECHELLE: 1: 15000



Aménagement
forestier
coopératif
de Wolfe

215, 1ère AVENUE - C.P. 150 - HAM-NORD (Québec) G0P 1A0
TÉL.: (819) 344-2232 / FAX: (819) 344-2235

FACTURE No: 003426

DATE: 30.01.2001

CONDITIONS

NET 30 JOURS

Des intérêts de 18% par
année seront chargés sur
tout solde passé dû.

COMMANDE No:

DESCRIPTION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
PARTICIPATION DU PROPRIÉTAIRE			
Reboisement 2000 (épinette blanche)	3960.000	0.040	158.40
Préparation de terrain (hectare)	1.800	45.000	81.00
Lot 19, rang I, Ste-Praxède			

T.P.S.: R-100185339

T.V.Q.: 1000932651

239.40
SOUS-TOTAL

16.76
T.P.S.

19.21
T.V.Q.

275.37
TOTAL

1- identification

2- Localisation

Unité de gestion (MRN) 513 Région écologique: 3d-M Code unité d'évaluation: 5181 10 0050
Tenure: 202 Cadastre: code 2079 nom PRICE
Municipalité: code 31050 nom STE-PRAXEDE (P) Rang: code 01 nom: 1
Lot(s):no 19 no no no no

3-identification de la parcelle

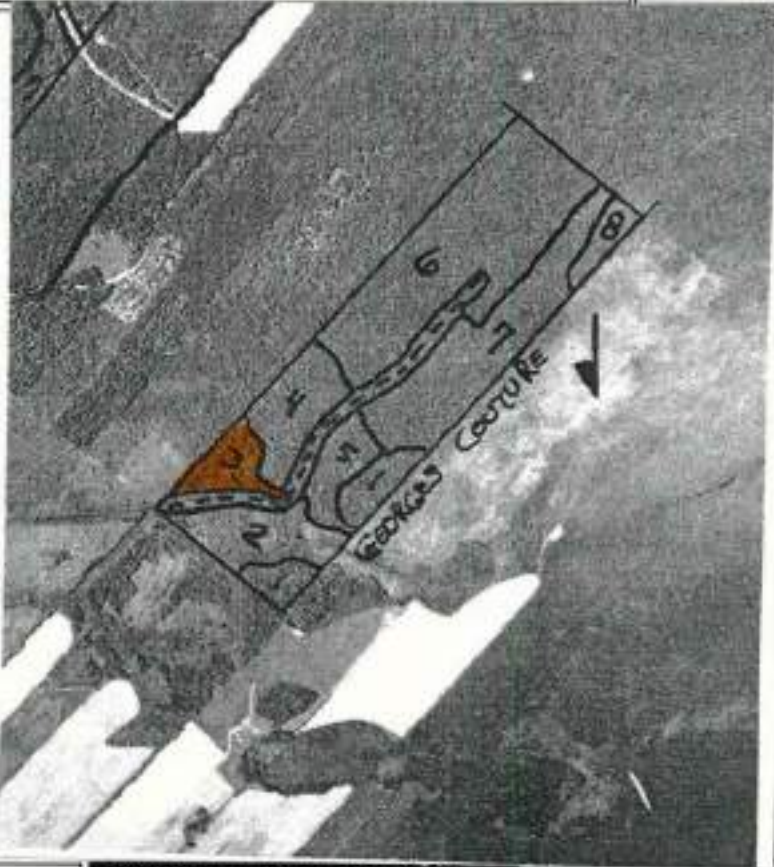
No. 002
Superficie: 2 ha/km
Propriété: 2

4- Photo

Photo: 095101-80 Échelle: 1/15000
Feuillet: 21E/14S.E. Altitude 330

5- Qualité des autres travaux ou succès de l'intervention

- 1. Surface terrière résiduelle:
Rés. m2/ha Feuil. m2/ha
- 2 Diamètre couronnes de lumière: m
- 3.Tiges choisies: Rés.: tiges/ha
Feuil.: tiges/ha
- 4. Qualité des tiges conservées:
- 5.Blessures aux arbres:
- 6. Chemin de débardage:
largeur , espacement m
- 7. Volume marchand abandonné:
- 8. Nombre de tiges marchandes:
non abattues tiges/ha Vol.: m3/ha
- 9. Nombre de tiges non marchandes:
non abattues tiges/ha
- 10. Végétation éliminée:
herbacée ligneuse
- 11.Efficacité du traitement: 100%
- 12. Andains:
- 13.Largeur: A) bandes coupées
B) bandes non coupées
- 14. Disposition des déchets de coupe:
- 15. Nombre de microsites à l'hectare: 2500
- 16. Distance entre les fossés:
- 17. Profondeur des fossés:principaux m secondaires
- 18. Bassins de sédimentation:
- 19. Équipement utilisé: Pelle
- 20. État des fossés:
État des ponceaux:
- 21. Surface de roulement: largeur m emprise
- 22. Prélèvement des rangées: %
- 23. Volume récolté dans les interbandes: %
- 24. Produit appliqué:
- 25. Quantité à l'hectare:
- 26. Date du traitement: 2003-06-10
- 27. No. de prescription d'origine: ? 1251311990246
- 28. Respect des bandes de protection:
- 29. Uniformité de l'épandage:
- 30. Fertilisant fabriqué par:
- 31. Travaux réalisés par: A.F.C. WOLFE



6. Renseignements sur la plantation

Essence	Plants	Age	Provenance	Pépière	Type	Densité	Espacement	Stock
EPN	1400		BE3NEPN95	BE	NS	2500	2.0x2.0	49

Total: 1400

Objectif de reboisement: 4-Regarnis Date: 2003-06-10
Qualité: 95% Qualité du site Acceptable Végétation compétitrice: Plant déga
Superficie reboisée: 1.8 ha

8- TRAITEMENT

Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000pl	Taux	Sous-Total	Réduction %	\$	Sup.	Total demandé
0643	ERPPFD	1.4	328	459.20	0	0	0	459.20

11. Autres critères d'appréciation

EXPLICATION, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS
Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription ou
Facturation finale.

Numéro du plan d'aménagement forestier de la propriété concernée 1251311990783

ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

- ☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, d'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'agence régionale.
- ☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

Rapport d'exécution préparé par: J. Leblanc, tech. f.
Date: 2003-07-23
Ing. J. Leblanc
Date: 2003-07-23

RÉSERVÉ A L'AGENCE

Les travaux réalisés sont conformes en tout ou en partie aux instructions de l'agence régionale et je recommande le paiement d'une aide financière de \$459.20
Commentaires et raisons du refus ou de la modification si requis.

Signature du représentant de l'agence
Date: 2003/14/05

1251311011531 0307 1

1- Identification

2- Localisation

Unité de gestion (MRN) 513 Région écologique: 3e Code unité d'évaluation: 5181 10 0050
 Tenure: 202 Cadastre: code 2079 nom PRICE
 Municipalité: code 31050 nom STE-PRAXEDE (P) Rang: code 01 nom: 1
 Lot(s): no 19 no no no no

3- Identification de la parcelle

No. 002
 Superficie: 2ha/km
 Propriété: 2

4- Photo

Photo: Q65101-80 Échelle: 1:15000
 Feuillet: 21E/14S.E. Altitude 330

5- État du terrain

Relief: 3-Bas versant
 Texture: 3-MOYENNE
 Profondeur: 4- 90 cm et plus
 Pierrosité: 3- Moyenne 25-50%
 Drainage: 2- Drainage bon
 Arbres résiduels:
 Densité(déchets):
 Classe de fertilité: 1

6- Description du peuplement

Gr.essences:
 Densité:
 Hauteur: Âge:
 Autre que peuplement: EpB
 Couverture(broussaillie): %
 Taux de mortalité: 35 %
 Végétation à éliminer: herbacée 0 %
 ligneuse 15 %
 Régénération: résineux 1600 tiges/ha
 feuillus 0 tiges/ha
 Coefficient de distribution: résineux 70 %
 feuillus 0 %

Essences	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Surface	Volume
	Nb./ha	diam.	Nb./ha	diam.	m2/ha	m3 solha
Total						

7-RÉQUISITION DE PLANTS

Choix	Essence	Quantité	Type de plant	Méthode	Espacement(m)	No. de dépôt: VER
X	EPN	1500	NS	Man	2.0x2.0	Quantité 1500 totale:
						Objectif de reboisement:
						4-Regarnis
Total de plants 1500						

8- TRAITEMENT

Produit à utiliser:	Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000pl	Taux	Montant aide financière	Echéance
Qté/ha:	0643	ERPPFD	1,500	310	465,00	
Qté totale:						
Période recommandée:						
Appareil à utiliser:						
Montant total de l'aide financière:					465,00	

Tiges non marchandes à enlever/ha		Volume marchand à enlever	
Essence	%	Essence	%
		Sapin, épinette	
		Autres résineux	
		Tremble, peuplier	
		Autres feuillus	
		Vol. total m3/ha	
Total:		Surface terrain résiduelle m2/ha	

9 Zone à protéger

Ha permanentes	m
Eau potable	m
Pisciculture	m
Activités récréatives	m
Cours d'eau	m
Etang - lac	m
Sect. expérimental	m
Autres	m

10-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

643-ERPPFD: Regarni en plants de forte dimension. Mise en terre de plants aux endroits où la régénération est insuffisante.

No. du plan d'aménagement forestier
 1251311990788

Prescription préparée par: D. Ladouceur, tech.f

ing.f. 2002-05-03 date

RÉSERVE AU PRODUCTEUR

J'accepte que les travaux identifiés plus haut soient réalisés sur ma propriété, dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence. J'accepte également de verser au conseiller forestier une participation financière à l'égard de la partie de ses travaux non couverte par une aide financière en vertu du programme. Ma participation financière sera assujettie au paiement de la TPS et de la TVG. Je détiens un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus conformément aux dispositions de la Loi sur les forêts.

Je m'engage:

- à réaliser ou à faire réaliser par le bénéficiaire du programme les travaux décrits ci-dessus conformément aux termes de la présente prescription (ou du présent contrat) et à les protéger pour une période de cinq ans suivant l'expiration de l'aide financière que j'aurai reçue de l'Agence;
- à rembourser à l'Agence en tout ou en partie l'aide financière qu'elle aura versée pour la réalisation de travaux de mise en valeur de la superficie forestière visée par ces travaux lorsqu'il y a destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés dans les cinq ans suivant leur exécution ou si les informations que j'ai fournies dans le cadre de cette prescription se révèlent fausses;
- à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette aide financière est accordée au bénéficiaire du Programme;
- dans le cas de l'aliénation, par vente ou autrement de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations de la présente et obtenir son engagement de les respecter;
- à respecter les différents règlements municipaux.

Site de reboisement ☐ Accepté ☐ Refusé ☐ Partiellement

agronome

date

RÉSERVE À L'AGENCE

Aide financière acceptée:

☐ Oui ☐ partiellement
☐ Non ☐ avec modification

Raison du refus ou de la modification

Représentant autorisé

Date

1251311011531

Préavis envoyé le:

CONTRAT DE DROITS DE COUPE



Aménagement
forestier
coopératif de
Wolfe

COPIE À REMETTRE À L'ADMINISTRATION

Nom du Propriétaire: [REDACTED]
Lot(s): 19

Rang: 1
Municipalité: STE-PRAXEDE (P)
Numéro de prescription principale: 0

DROIT DE COUPE							
Essences	CODE	Prix valides jusqu'au 31 mars 2003					
		PORTEUR FORESTIER		DÉBUSQUEUSE		UNITÉ	
		Subventionné	Non subventionné	Subventionné	Non subventionné		
Feuillus mélangé 4'	FM4-FB4	\$13.00	ou \$5.00	\$18.00	ou \$10.00	/	corde
Feuillus mélangé 8'	FMB-FB8	\$25.00	ou \$10.00	\$35.00	ou \$25.00	/	corde
Feuillus 8' palette	BFPAL	\$40.00	ou \$30.00	\$45.00	ou \$35.00	/	MPMP
Billot Feuillus	BF	\$120.00	ou \$85.00	\$140.00	ou \$115.00	/	MPMP
Billot Feuillus sélect	BF - SELECT*	\$350.00	ou \$300.00	\$400.00	ou \$350.00	/	MPMP
Tremble 8'	TR8-TRPAL	\$8.00	ou \$2.00	\$8.50	ou \$4.00	/	corde
Billot de tremble	BT	\$50.00	ou \$35.00	\$50.00	ou \$40.00	/	MPMP
Résineux 4'	R4	\$45.00	ou \$40.00	\$50.00	ou \$45.00	/	corde
Résineux 8'	R8	\$90.00	ou \$85.00	\$95.00	ou \$90.00	/	corde
Billot résineux 12'	BR12	\$165.00	ou \$145.00	\$175.00	ou \$155.00	/	MPMP
Billot résineux 16'	BR16	\$195.00	ou \$175.00	\$205.00	ou \$195.00	/	MPMP
Pin Pruche Mélèze 4'	PN4-PRU-MEL4	\$10.00	ou \$4.00	\$12.00	ou \$4.00	/	corde
Pin 8'	PIN8-PIN88	\$75.00	ou \$65.00	\$85.00	ou \$75.00	/	corde
Pruche 8'	PRU8	\$10.00	ou \$5.00	\$15.00	ou \$10.00	/	corde
Billot pin rouge	BPINR	\$90.00	ou \$70.00	\$100.00	ou \$80.00	/	MPMP
Billot pin blanc	BPINB	\$130.00	ou \$120.00	\$135.00	ou \$125.00	/	MPMP
Billot mélèze pruche	BME-BPRU	\$25.00	ou \$5.00	\$30.00	ou \$10.00	/	MPMP
Cèdre 6'	C6	\$70.00	ou \$55.00	\$75.00	ou \$60.00	/	corde
Résineux longueur	LRES	\$0.00	ou \$0.00	\$30.00	ou \$20.00	/	TVI
Mél - Pru longueur	LME-LPRU	\$5.00	ou \$3.50	\$7.00	ou \$4.00	/	TVI
Billot de cèdre	BC	\$85.00	ou \$70.00	\$95.00	ou \$80.00	/	PMP
Feuillus en longueur	LPM	\$6.00	ou \$3.00	\$8.00	ou \$6.00	/	TVI
Tremble en longueur	LTR	\$6.00	ou \$3.00	\$8.00	ou \$6.00	/	TVI
Cèdre 8'	C8	\$80.00	ou \$70.00	\$85.00	ou \$75.00	/	corde
Cèdre 10'	C10	\$95.00	ou \$85.00	\$100.00	ou \$90.00	/	corde
Mélèze 8'	ME8	\$90.00	ou \$80.00	\$95.00	ou \$85.00	/	corde
Tremble 50"	TR50	\$3.00	ou \$2.00	\$10.00	ou \$5.00	/	corde
Feuillus 44"	FM44	\$15.00	ou \$10.00	\$20.00	ou \$15.00	/	corde
Feuillus 100"	FM100	\$55.00	ou \$40.00	\$60.00	ou \$55.00	/	corde

* Pour les billot qui se classe à plus de 550\$/MPMP à l'usine

Acceptation du propriétaire:

J'accepte les droits de coupe convenus ci-dessus et je comprends que je serai payé sur les volumes réellement vendus (billets de livraison aux usines). Je comprend que la subvention à l'exécution des travaux est incluse dans mes droits de coupe et qu'elle revient à la coopérative si elle exécute les travaux. Si la subvention est versée au propriétaire (programme verglas ou aide individuelle), le montant de la subvention sera déduite des droits de coupe versés.

DÙ À L'INCERTITUDE ENTOURANT LE PRIX DU BOIS DE SCIAGE, LA COOPÉRATIVE S'ENGAGE À VERSER CES DROITS DE COUPE UNIQUEMENT SI LE PRIX DU BOIS SE MAINTIENT AU NIVEAU ACTUEL OU SI LE PRIX CHUTE PENDANT L'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Jeannot Leblanc, tech. f.

DATE: 20 novembre 2002



Aménagement
forestier
coopératif
de Wolfe

Jeannot

Ham-Nord, le 23 décembre 2002



Madame,
Monsieur,

Dernièrement, vous avez reçu le paiement final de votre chantier, un chèque au montant de 5 503.17 \$ ainsi qu'un bilan détaillé.

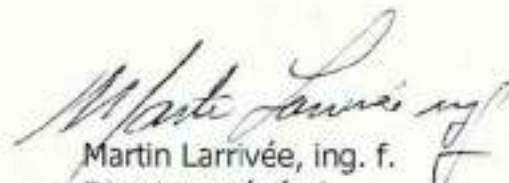
Suite à la vérification de nos inventaires, nous avons constaté qu'il vous revient un peu plus de bois qu'on le croyait, alors voici un ajout à votre bilan détaillé final :

Billots résineux 12'	$4.065 \text{ MPMP} \times 165.00 \$ / \text{MPMP} = 670.73 \$$
Billots résineux 16'	$0.264 \text{ MPMP} \times 195.00 \$ / \text{MPMP} = 51.48 \$$

Conséquemment vous trouverez ci-joint un chèque de 722.21 \$.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'accepter,
Madame, Monsieur, nos sincères salutations. Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter un très joyeux temps des Fêtes!

ML/nd


Martin Larrivée, ing. f.
Directeur général

Jeannot



Aménagement
forestier
coopératif
de Wolfe

Ham-Nord, le 5 décembre 2002



Madame,
Monsieur,

Vous trouverez ci-joint un chèque au montant de 5 503.17 \$ ainsi qu'un bilan détaillé final de votre chantier.

Vous trouverez également un questionnaire afin de connaître votre satisfaction au sujet de nos services de récolte. Le but de cette démarche est d'améliorer notre service et de répondre de façon adéquate aux besoins de nos membres. Je vous remercie à l'avance pour le temps consacré afin de répondre à notre questionnaire et vous prie de le retourner dans l'enveloppe ci-jointe déjà affranchie.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos sincères salutations. Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter un très joyeux temps des Fêtes!

ML/nd


Martin Larrivée, Ing. F.
Directeur général



Aménagement
forestier
coopératif de
Wolfe

BILAN DÉTAILLÉ FINAL

Nom : XXXXXXXXXX
Lot : 19
Rang : I
Canton : Price

Date : 5 décembre 2002

Intervention : Coupe de récupération

REVENUS DE DROITS DE COUPE :

Résineux 4' destiné à la pâte :	4.23 CDS	à	45.00 \$ / CD	=	190.35 \$
Résineux 8' destiné au sciage :	21.97 CDS	à	90.00 \$ / CD	=	1 977.30 \$
Cèdre 6' destiné au sciage :	1.61 CDS	à	70.00 \$ / CD	=	112.70 \$
Feuillus mélangés 8' destinés à la pâte :	4.77 CDS	à	25.00 \$ / CD	=	119.25 \$
Tremble 8' destiné à la pâte :	2.20 CDS	à	8.00 \$ / CD	=	17.60 \$
Billots résineux 12' destinés au sciage :	17.404 MPMP	à	165.00 \$ / MPMP	=	2 871.66 \$
Billots résineux 16' destinés au sciage :	1.099 MPMP	à	195.00 \$ / MPMP	=	214.31 \$

TOTAL DES REVENUS DE DROITS DE COUPE :

5 503.17 \$

DÉPENSES :

Aucune dépense d'encourue pour ce chantier

= 0.00 \$

TOTAL DES DÉPENSES :

0.00 \$

EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES :

5 503.17 \$

Légende :

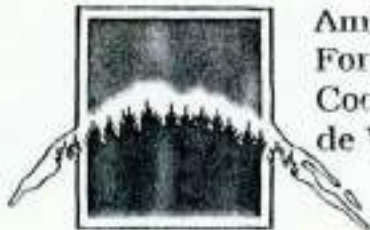
cds = cordes

2.25 cordes de 4' = 1.000 MPMP (billot résineux)

1 corde de 8' = 1.8 cordes 4' (résineux)

MPMP = mille pied mesure de planche

1.11 cordes de 8' = 1.000 MPMP (billot feuillu)



Aménagement
Forestier
Coopératif
de Wolfe

*Copie du
technicien*

Ham-Nord, le 16 février 2001



Madame,
Monsieur,

Vous trouverez ci-joint un bilan détaillé final ainsi qu'un chèque au montant de
26 650.77 \$ correspondant à l'excédent des revenus sur les dépenses.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'accepter,
Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

ML/sl


Martin Larrivée, ing. f.
Directeur général



BILAN DÉTAILLÉ FINAL

Nom : XXXXXXXXXX
 Lot : 19
 Rang : I
 Canton : Price

Date : 16 février 2001

Intervention : Coupe d'éclaircie dans un peuplement résineux

REVENUS DE SUBVENTION :

Subvention de drainage :	0,263 km	à	635.00 \$ /km	=	167.01 \$
TOTAL DES REVENUS DE SUBVENTION :					167.01 \$

REVENUS DE DROITS DE COUPE :

Résineux 8' destinés au sciage :	61.59 eds	à	90.00 \$ /ed	=	5 543.10 \$
Cédré 6' destiné au sciage :	33.66 eds	à	30.00 \$ /ed	=	1 010.40 \$
Billets feuillus 12' destinés au sciage :	0.750 MPMP	à	160.00 \$ /MPMP	=	120.00 \$
Billets feuillus 12' palette destinés au sciage :	1.356 MPMP	à	60.00 \$ /MPMP	=	81.36 \$
Billets résineux destinés au sciage :	33.571 MPMP	à	165.00 \$ /MPMP	=	5 539.22 \$
Feuillus mélangés 8' destinés à la pâte :	52.010 TMA	à	14.08 \$ /TMA	=	732.30 \$
Résineux 4' destinés à la pâte :	273.00 m ³ app.	à	11.03 \$ /m ³ app.	=	3 011.19 \$
Tremble 8' palette destiné au sciage :	8.05 eds	à	21.00 \$ /ed	=	169.05 \$
Tremble 8' destiné à la pâte :	24.950 TMA	à	11.05 \$ /TMA	=	275.70 \$
Tremble 8' à la tonne destiné à la pâte :	102.71 TVI	à	2.50 \$ /TVI	=	256.78 \$
Feuillus mélangés 8' à la tonne destinés à la pâte :	194.17 TVI	à	6.50 \$ /TVI	=	1 262.11 \$
Méleze à la tonne destiné à la pâte :	46.11 TVI	à	4.75 \$ /TVI	=	219.02 \$
Billets de tremble destinés au sciage :	0.390 MPMP	à	40.00 \$ /MPMP	=	15.60 \$

TOTAL DES REVENUS DE DROITS DE COUPE : 18 235.82 \$

TOTAL DES REVENUS DE DROITS DE COUPE ET DE SUBVENTION : 18 402.82 \$

DÉPENSES :

Pelle (confection de fossé en V) :	3.0 h	à	70.00 \$	=	210.00 \$
Bul et ramassage de branches :	4.5 h	à	78.00 \$	=	351.00 \$
Frais absorbés par AFCW à 100 % :				=	-351.00 \$
Déneigement :	4.5 h	à	80.50 \$	=	362.25 \$
Frais absorbés par AFCW à 100 % :				=	-362.25 \$
Gratter le chemin de bois :	6.25 h	à	80.50 \$	=	664.13 \$
Frais absorbés par AFCW à 100 % :				=	-664.13 \$
Pelle (réparation de traverse de chemin) :	2.0 h	à	92.00 \$	=	184.00 \$

TOTAL DES DÉPENSES : 394.00 \$

EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES :

Plus le solde après le chèque #9571 :	18 000.82 \$
Moins la facture # 3426 :	13 767.31 \$
Moins la subvention de l'Agence Chaudière payée directement au propriétaire (10 hect. à 495.00\$/hect.) :	275.37 \$
Chèque ci-joint :	4 850.00 \$
	26 650.77 \$

Legende :

eds = cordes	1 corde de 4' = 3.625 m ³ app.
TMA = tonne métrique anhydre	1 corde de 8' = 2.13 TMA (feuillu) et 1.9 TMA (tremble)
MPMP = mille pied mesure de planche	1 corde de 4' = 2.2 MPMP (billet résineux)
m ³ app. = mètre cube apparent	1 corde de 4' = 2.0 MPMP (billet feuillu)

ENTENTE ENTRE :

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE WOLFE
(conseiller forestier)
ET
LE PROPRIÉTAIRE



(NOM)

Objet : Travaux subventionnés par le programme d'assistance financière,
suite à la tempête de verglas de janvier 1998

Suite à l'entente intervenue et signée par les deux parties, le propriétaire autorise Aménagement forestier coopératif de Wolfe à exécuter les traitements sylvicoles tel que décrits dans cette entente (voir celle-ci en annexe);

Référence : NO de dossier : 121-11-0232

Références autres : Lot: 19, Rang: I, Cadastre: Price
Municipalité: Ste-Praxède

Le propriétaire a été avisé que dans le programme verglas la subvention sera versée directement au propriétaire, contrairement au programme régulier, qui pour celui-ci, la subvention est versée au conseiller forestier;

Le propriétaire comprend que l'entente intervenue entre les deux parties pour l'exécution des travaux n'est possible que s'ils sont subventionnés et que le conseiller forestier utilise cette subvention pour exécuter les travaux;

Le propriétaire s'engage donc à verser la totalité de la subvention ou des subventions reliées aux travaux mentionnés au conseiller forestier.

Entente signée à Ham-Nord, ce : _____ 2001

Par : Jean-Luc
Pour Aménagement forestier coopératif de Wolfe
Conseiller forestier

Par : [Redacted]
Pour le propriétaire

2- Localisation

Unité de gestion (MRN)	513	Région écologique:	3d-M	Code unité d'évaluation:	5181 10 0050
Tenure:	202	Cadastre: code	2079 nom	PRICE	
Municipalité: code	31050 nom	STE-PRAXEDE (P)		Rang: code	01 nom: 1
Lot(s): no	19	no	no	no	no

3-Identification de la parcelle

No. 000
Superficie: 41.2 ha/km
Propriété: 2

4- Photo

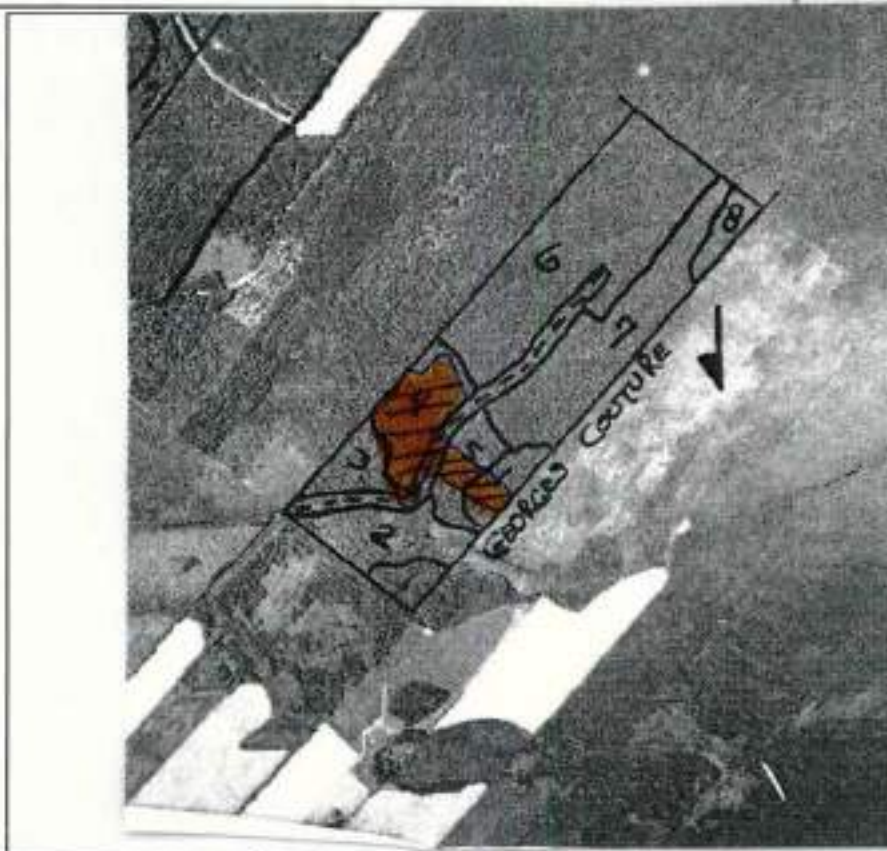
Photo: Q95101-80 Échelle: 1:15000
Feuille: 21E/14S.E. Altitude: 330

5- Etat du terrain

Relief: 2-Plaine sèche
Texture: 3-MOYENNE
Profondeur: 3- 30-50 cm
Pierrosité: 3- Moyenne 25-50%
Drainage: 2- Drainage bon
Arbres résiduels:
Densité(déchets):
Classe de fertilité: 1

6- Description du peuplement

Gr.essences: EroR(F)		
Densité: 8		
Hauteur: 1f		Âge: 30f
Autre que peuplement:		
Couverture(broussaille):		%
Taux de mortalité:		%
Végétation à éliminer:	herbacée	%
	ligneuse	%
Régénération:	résineux	tiges/h
	feuillus	tiges/h
Coefficient de distribution:	résineux	%
	feuillus	%



7-RÉQUISITION DE PLANTS

Essences	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Surface m2/ha	Volume m3 sol/ha
	Nb./ha	diam.	Nb./ha	diam.		
SE					16	
AR					1	
AF					2	
Total	0		0		19	

Choix	Essence	Quantité	Type de plant	Méthode	Espacement(m)	No. de dépôt:
						Quantité totale:
						Objectif de reboisement:
Total de plants						

8- TRAITEMENT

Produit à utiliser:

Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km ² 1000pl	Taux	Montant aide financière	Echéance
0975	CRBA	9.000	270	2430.00	

Montant total de l'aide financière:	2430 00
-------------------------------------	---------

9 Zone à protéger

Ha. permanentes	m
Eau potable	m
Pisciculture	m
Activités récréatives	m
Cours d'eau	m
Etang - lac	m
Sect. expérimental	m
Autres	m

10-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

CRBA: Coupe de récupération. Récolte de liges marchandes d'un peuplement en voie de détérioration.

No. du plan d'aménagement forestier
1251311990788

Prescription préparée par: J. Leblanc, tech. f.

Ing. Dr. Juan P. Rodríguez 2002-07-29
date

RESERVE AU PRODUCTEUR

J'accepte que les travaux identifiés plus haut soient réalisés sur ma propriété, dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence. J'accepte également de verser au conseiller forestier une participation financière à l'égard de la partie de ces travaux non couverte par une aide financière au vertu du programme. Ma participation financière sera assésuée au paiement de la TP3 et de la TP2. Je obtiens un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur les forêts.

John P. McGowan

- à réaliser ou à faire réaliser par le bénéficiaire du programme les travaux décrits ci-dessus conformément aux termes de la présente prescription (ou du présent contrat) et à les protéger pour une période de cinq ans suivant l'octroi de l'aide financière que celui-ci reçoit de l'agence;
- à rembourser à l'Agence en tout ou en partie l'aide financière qu'elle aura versée pour la réalisation de travaux de mise en valeur de la superficie forestière visée par ces travaux lorsqu'il y a destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés dans les cinq ans suivant leur exécution ou si les informations que l'Agence donne dans le cadre de cette prescription se révèlent exactes;
- à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette aide financière est accordée au bénéficiaire du Programme;
- dans le cas de l'abandon, par vente ou autrement de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à rembourser l'Agence des obligations de la présente et obtenir son engagement de les respecter;
- à bien identifier les limites de ses propriétés;
- à respecter les différents règlements en vigueur.

Site de reboisement ☐ Accepté ☐ Refusé ☐ Partiellement

RÉSERVÉ A L'AGENCE

Aide financière acceptée:

☐	Oui	☐	partiellement
☐	Non	☐	avec modification

Raison du refus ou de la modification

Representant autorizat

Date _____

1251311020182

Préavis envoyé le:

1- Identification

4. LUBRICATION

Unité de gestion (MRN)	513	Région écologique:	3e	Code unité d'évaluation:	5181 10 0050
Tenure:	202	Cadastre: code	2079 nom	PRICE	
Municipalité: code	31050 nom	STE-PRAXEDE (P)		Rang: code	01 nom: 1
Lot(s):no	19	no	no	no	no

3-Identification de la parcelle

No. 000
Superficie: 41,2 ha/km
Propriété: 2

4- Photo

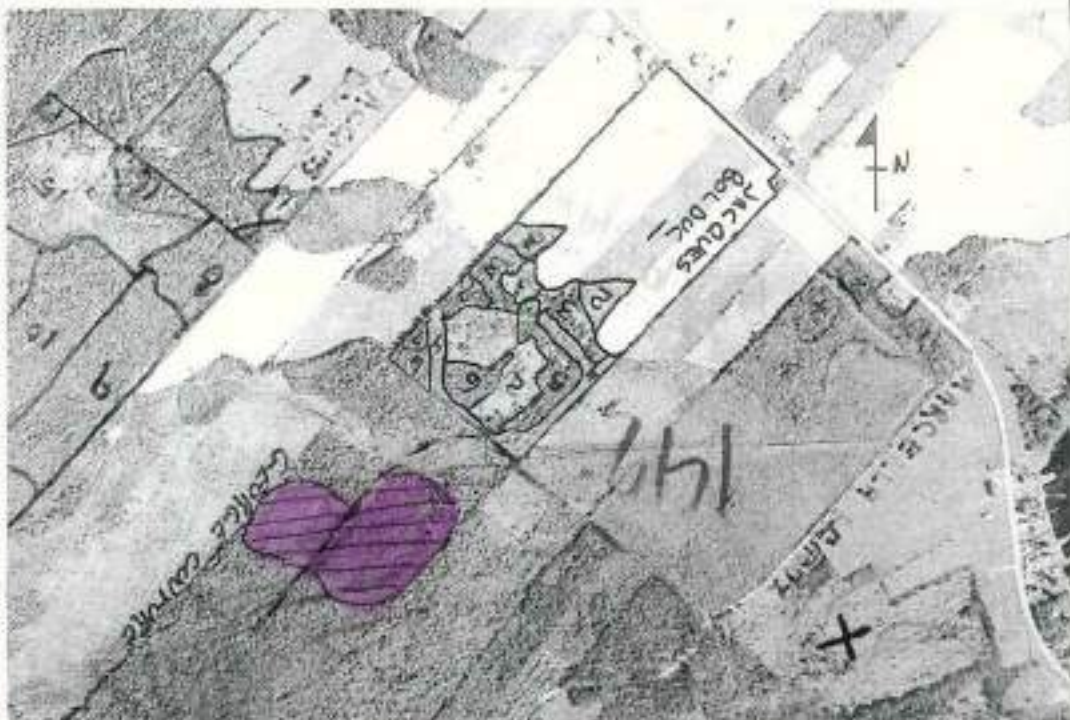
Photo: Q95101-80 Échelle: 1:15000
Feuillet: 21E/14S.E. Altitude: 330

5- État du terrain

Relief:	2-Platière sèche
Texture:	3-MOYENNE
Profondeur:	3- 30-80 cm
Pierrosité:	3- Moyenne 25-50%
Drainage:	2- Drainage bon
Arbres résiduels:	
Densité(déchet):	
Classe de fertilité:	1

6- Description du peuplement

Grassesses: Eri(R/F)		
Densité: B		
Hauteur: 11		Âge: 30
Autre que peuplement:		
Couverture(broussaille):		%
Taux de mortalité:		%
Végétation à éliminer:	herbacée	%
	ligneuse	%
Régénération:	résineux	tiges/ha
	feuillus	tiges/ha
Coefficient de distribution:	résineux	%
	feuillus	%



7-RÉQUISITION DE PLANTS

Essences	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Surface Volume	
	Nb/ha	diam.	Nb/ha	diam.	m ² /ha	m ³ sol/ha
SE					16	
AR					1	
AP					2	
Total	0		0		19	

Choix	Essence	Quantité	Type de plant	Méthode	Espacement(m)	No. de dépôt:
						Quantité totale:
						Objectif de reboisement:
Total de plants						

8. TRAITEMENT

Produit à utiliser:	Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000pl	Taux	Montant aide financière	Echéance
Qté/ha:	0975	CRBA	9,000	270	2430,00	
Qté totale:						
Période recommandée:						
Appareil à utiliser:						
Porteur						
Montant total de l'aide financière:					2430,00	

9 Zone à protéger

Ha. permanentes	m
Eau potable	m
Pisciculture	m
Activités récréatives	m
Cours d'eau	m
Etang - lac	m
Sect. expérimental	m
Autres	m

10-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

CRBA: Coupe de récupération. Récolte de tiges marchandes d'un peuplement en voie de détérioration.

RÉSERVÉ AU PRODUCTEUR

J'accepte que les travaux identifiés plus haut soient réalisés sur ma propriété, dans le cadre du Programme d'ado-
 à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence, j'accepte également de venir au conseiller forestier une
 participation financière à l'égard de la partie de mes travaux non couverte par une aide financière en vertu du
 programme. Ma participation financière sera assujettie au paiement de la TPS et de la TVA. Je détiens un certificat
 de producteur forestier reconnu et en plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux
 ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur les forêts.

- à valoir ou à être réajusté par le bénéficiaire du programme les travaux éligibles ci-dessus conformément aux termes de la présente prescription (ou du présent contrat) et à les protéger pour une période de cinq ans suivant l'achèvement des travaux;
- à rembourser à l'Agence en tout ou en partie l'aide financière qu'elle aura versée pour la réalisation de travaux éligibles en valeur de la superficie formée vide par ces travaux lorsqu'il y a destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés dans les cinq ans suivant leur exécution ou la mise à disposition de ces informations que l'Agence dans le cas de cette prescription se réserve le droit de :
- à inspecter les contenus et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette aide financière est accordée au Bénéficiaire du Programme;
- dans le cas de l'annulation, par vente ou autrement de la superficie vide par les travaux éligibles ci-dessus, à informer l'Agence de ses obligations de la présente en précisant son engagement de les respecter;
- à lever l'indemnité ou la somme de sa propre;
- à respecter les différents règlements municipaux.

Signature of the proposer: _____

Site de reboisement ☐ Accepté ☐ Refusé ☐ Partiellement

économie

RESERVE A L'AGENCE

Aide financière acceptée:

☐ Oui	☐ partiellement
☐ Non	☐ avec modification

Raison du refus ou de la modification

Representant autorizad

Date: _____

1251311020182

Préavis envoyé le:

No. du plan d'aménagement forestier
1261311990763

Prescription préparée par: J. Leblanc, tech. f.

ing f. 2002-07-29 date

ing it.



Aménagement
forestier
coopératif
de Wolfe

BORDEREAU DE TRANSMISSION

Date : 29 juillet 2002

Destinataire : Agence forestière de la Chaudière

À l'attention de : Yves Mercier

No fax : _____

Expéditeur : Bruno Joly

Messages : Voici une prescription pour une
autorisation rapide pour une CRBA.

Salutations.

Nous vous transmettons 2 pages, incluant celle-ci.

Si toutefois, vous ne recevez pas la totalité des pages, veuillez communiquer avec nous par ☎.

Merci!

Partir Nord-Ouest du chemin.

PET = 4

	I	II	III	IV
EPR	12		2	
SAB	.		.	
(25%)	12		4	1/16

PET = 5

	I	II	III	IV
EPR	12		2	
SAB	.		.	
(13%)	14		2	1/16

PET = 5

	I	II	III	IV
EPR	12		2	
SAB	.		.	
PIB	.		.	
Bol	.	.	.	.
(20%)	12	4	2	2/20

Note: Ces PET comprennent aussi
les arbres tombés qui
sont récupérables

Moyenne 33%

26 juillet 2002

Sto - rapide

Vérification de la proportion
de types en perdution sans
une coupe partielle vivante
pour prescrire une CRBA

Partie à ^{SE} gauche du chemin

PET # 1

	I	II	III	IV
57% EPR	.		..	
SAB	:		:	
	6		8	14

PET # 2

	I	II	III	IV
SAB	.	.		..
EPB	:			.
BOP	.			.
55%	8	2		12/22

PET # 3

	I	II	III	IV
SAB	..		.	.
EPR	:		.	.
ERR		:		
	12	4	4	2/22

27%



CONTRAT DE COUPE **ET** **DÉPENSES ANTICIPÉES**



Nom du Producteur: _____

Lot(s): 19

Rang: 1

Municipalité: STE-PRAXEDE (P)

Prescription: 1251311090888

Date: 07-mai-10

F-8

CLAUSES GÉNÉRALES:

- Les investissements dans l'infrastructure forestière du producteur (amélioration ou construction) sont à la charge de celui-ci. Le producteur s'engage à accepter les travaux tel que réalisés par la coopérative. S'il y a des exigences spéciales de la part du producteur, le producteur ou un de ses représentants s'engage à être sur les lieux lors de la construction ou des améliorations, sans quoi la coopérative se dégage de toute responsabilité.
- Le producteur s'engage à établir clairement ses lignes de lots avant le début des travaux. Toutes contestations à ce sujet seront l'entière responsabilité du producteur.
- La coopérative avancera les fonds nécessaires pour défrayer les coûts des infrastructures et les supportera jusqu'à la fin des travaux de récolte des bois.

En tant qu'ENTREPRENEUR FORESTIER ACCRÉDITÉ par le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie:

Les responsabilités de la coopérative sont:

- d'informer le producteur de la procédure "Services de l'entrepreneur au producteur";
- de suivre la procédure "Services de l'entrepreneur au producteur";
- de demander les contingents nécessaires au SPBE;
- de demander le permis d'abattage d'arbres s'il y a lieu;
- la production des prescriptions sylvicoles nécessaires;
- de trouver un transporteur pour les bois récoltés;
- de trouver un ou des acheteurs pour les bois;
- de percevoir les paiements de la vente des bois aux usines;
- de compiler les feuillets de mesurage perçus lors de la vente des bois;
- de négocier le prix du transport des bois aux usines;
- de faire le paiement des bois aux producteurs selon l'entente prise (Politique de paiement des droits de coupe aux producteurs)

Renseignements personnels:

Je consens à ce que les renseignements fournis sur ce formulaire soient transmis au Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie pour élaborer ou mettre en œuvre le programme d'accréditation des entrepreneurs forestiers.

Date: 19 07 2010
Jour Mois Année

Signature du producteur

AUTRES CLAUSES:

- Si la coopérative n'a pas contacté le producteur le jour suivant la date de début prévus des travaux, la présente entente devient nulle.
- Cette entente deviendra également nulle à compter du 07-mai-11
- Après la date de fin des travaux, tout le bois coupé non vendu doit être payé au producteur forestier à moins qu'un arrangement ait été pris entre les parties.

Une copie de cette entente sera envoyée au SPBE avant d'effectuer les travaux (en annexe, la prescription sylvicole si applicable)

Georges et Jeanne-D'Arc Culture

Renaud Monfette, tech.f.

COPIE À RETOURNER



CONTRAT DE COUPE **ET** **DÉPENSES ANTICIPÉES**



F-8

Nom du Producteur

Lot(s): 19

Rang: 1

Municipalité: STE-PRAXÈDE (P)

Prescription:

1251311090888

Date:

7-mai-10

Les parties s'entendent pour que l'entrepreneur forestier accrédité effectue la coupe de bois décrite ci-dessous (section A) OU décrite par la prescription sylvicole ci-jointe (section B)

Section A Travaux <u>sans</u> prescription			
Description de la coupe (type de coupe, superficie, % Surface terrière et/ou % tiges, etc.)			
DATE DE DÉBUT:	30-nov-07	DATE DE FIN:	3-nov-11

Section B Travaux <u>avec</u> prescription			
La (Les) prescription(s) sylvicole(s) est (sont) annexée(s) à cette entente. La coopérative s'engage à réaliser les travaux en respectant cette (ces) prescription(s) sylvicole(s).			
NUMÉRO DE PRESCRIPTION SYLVICOLE :	1251311090888		
NUMÉRO DE PRESCRIPTION SYLVICOLE :	1251311090891		
NUMÉRO DE PRESCRIPTION SYLVICOLE :			
NUMÉRO DE PRESCRIPTION SYLVICOLE :			
DATE DE DÉBUT:	3-nov-10	DATE DE FIN:	3-nov-11

CONSTRUCTION OU AMÉLIORATION DE VOIRIE, DE GARDE OU AUTRE:

DÉNEIGEMENT (s'il y a lieu):

Les frais de déneigement sont à la charge de la coopérative dans les cas suivant:

- si la coopérative planifie le chantier en hiver même s'il pourrait être fait en été;
 - la coopérative défrayera 50% des frais de déneigement si une partie de la coupe doit être faite l'hiver dû aux conditions de terrain, mais qu'un secteur serait réalisable en été;
- Dans tous les autres cas, les frais sont à la charge du producteur

Georges et Jeanne-D'Arc Couture

Renaud Monfette, tech.f.

COPIE À RETOURNER

Entente sur le paiement des droits de coupe



Aménagement
forestier
coopératif de
Wolfe

COPIE À REMETTRE À L'ADMINISTRATION

Nom du

Lot(s): 19

Rang: 1

Municipalité: STE-PRAXEDE (P)

Numéro de prescription principale: 1251311090888

DROITS DE COUPE						
Essences	CODE	Prix valides jusqu'au 31 mars 2011				
		PORTEUR FORESTIER (à titre indicatif)		PORTEUR FORESTIER PRIX VARIABLES		UNITÉ
		Subventionné	Non subventionné	Subventionné	Non subventionné	
Feuille mélangé 8'	FM8-FB8	\$37,00	ou \$25,00	23%	ou 16%	/ corde
Billot 8' palette	BFPAL	\$55,00	ou \$45,00	37%	ou 30%	/ MPMP
Billot Feuillu	BF	\$150,00	ou \$145,00	42%	ou 41%	/ MPMP
Billot Feuillu sélect	BF-SELECT*	\$300,00	ou \$280,00	60%	ou 56%	/ MPMP
Tremble 8' pâte	TRE	\$18,00	ou \$15,00	15%	ou 12%	/ corde
Tremble palette 8'	BT	\$35,00	ou \$30,00	29%	ou 25%	/ corde
Billot de tremble 12'	BT	\$75,00	ou \$70,00	35%	ou 33%	/ MPMP
Résineux 4'	R4	\$25,00	ou \$20,00	24%	ou 19%	/ corde
Résineux 8'	R8	\$35,00	ou \$30,00	21%	ou 18%	/ corde
Résineux 9'	R9	\$40,00	ou \$30,00	22%	ou 17%	/ corde
Résineux 10'	R10	\$50,00	ou \$40,00	26%	ou 21%	/ corde
Billot résineux 10'	BR10	\$80,00	ou \$70,00	33%	ou 29%	/ MPMP
Billot résineux 12'	BR12	\$80,00	ou \$70,00	29%	ou 25%	/ MPMP
Billot résineux 16'	BR16	\$100,00	ou \$90,00	33%	ou 30%	/ MPMP
Copeaux-plantation	ARB-COP	\$0,00	ou \$0,00	0%	ou 0%	/ corde
Pin rouge 8'	PINR8	\$30,00	ou \$25,00	18%	ou 15%	/ corde
Pruche 8'	PRU8	\$25,00	ou \$20,00	16%	ou 13%	/ corde
Billot pin rouge	BPINR	\$85,00	ou \$80,00	29%	ou 28%	/ MPMP
Billot pin blanc	BPINB	\$90,00	ou \$85,00	33%	ou 31%	/ MPMP
Billot mélèze pruche	BME-BPRU	\$40,00	ou \$35,00	19%	ou 16%	/ MPMP
Cèdre 6'	C6	\$30,00	ou \$25,00	21%	ou 18%	/ corde
Mél - Pru longueur	LME-LPRU	\$5,00	ou \$3,00	25%	ou 15%	/ TVI
Billot de cèdre	BC	\$135,00	ou \$120,00	42%	ou 38%	/ MPMP
Feuille en longueur	LFM	\$6,00	ou \$3,00	21%	ou 11%	/ TVI
Tremble en longueur	LTR	\$6,00	ou \$3,00	21%	ou 11%	/ TVI
Cèdre 8'	C8	\$65,00	ou \$60,00	30%	ou 28%	/ corde
Cèdre 10'	C10	\$70,00	ou \$65,00	30%	ou 28%	/ corde
Mélèze 8'	ME8	\$22,00	ou \$20,00	18%	ou 17%	/ corde
Feuille 100"	FM100	\$80,00	ou \$75,00	35%	ou 33%	/ corde

* Pour les billots qui se classent à plus de 550\$/MPMP à l'usine

Acceptation du propriétaire:

J'accepte les droits de coupe convenus ci-dessus et je comprends que je serai payé sur les volumes réellement vendus au pourcentage du prix de vente indiqué ci-haut, (billets de livraison aux usines). Je comprends que la subvention à l'exécution des travaux est incluse dans mes droits de coupe et qu'elle revient à la coopérative si elle exécute les travaux.

LA COOPÉRATIVE S'ENGAGE À VERSER LES DROITS DE COUPE VARIABLE. LE CONTRAT N'EST VALIDE QUE SI LE PRIX DU BOIS SE MAINTIENT AU NIVEAU ACTUEL OU SI LE PRIX CHUTE PENDANT L'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Georges et Jeanne-D'Arc Couture

Renaud Monfette, tech.f.

DATE: 7 mai 2010

COPIE À RETOURNER

8 juillet 2010

**Résumé de la soumission de travaux sylvicoles sur la propriété de [REDACTED]
[REDACTED] par Aménagement Forestier Coopératif de Wolfe .**

Le ou les travaux seront débordés par un porteur L'estimation des revenus d'exploitation a été basée sur les frais moyens d'une coupe d'éclaircie, sur la vente des différents produits récoltés et sur l'aide du programme de mise en valeur des forêts privées du Québec.

La superficie estimée à traiter : 17,9 hectares ou 44 acres

Volume :	Sab-Ep. :	434 m3 sol. ou 180 cds.
	Pet :	110 m3 sol. ou 46 cds.
	AF :	362 m3 sol. ou 150 cds.

Le volume à récolter : 906 m3sol ou 376 cordes (4')

Revenu :

Droits de coupe total : 6 370.00\$

Frais d'exploitation :

Achat de 8 cordes de 8 pieds de bois-francs à 135.00\$ + taxes la corde. (A confirmer la quantité. Si nous déduisons des droits de coupe il n'y aura pas de taxes.)

Amélioration du chemin après coupe et contrôle des castors (? \$)

Sur approbation du propriétaire

Revenu net anticipé :

6 370.00 \$

Veuillez noter :

- Avant, pendant ou après les opérations, nous vous encourageons à nous faire part de vos **commentaires**.
- **Si vous désirez visiter les travaux**, il est très important de nous appeler, nous prendrons un rendez-vous et irons **ensemble** sur le terrain ce pour répondre à vos interrogations et être en conformité avec les normes de la CSST.
- La Coopérative est **certifiée FSC** et nous devons respecter les **normes environnementales et l'ensemble de la législation**.
- Le volume de bois inscrit a été convertit en 4 pieds seulement à titre indicatif, nous ferons le maximum de bois de sciage.
- Tous nos employés sont **couvert** par la CSST, vous **dégageant** par le fait même de toute responsabilité **en cas d'accident**.
- Après la fin des livraisons du bois, nous vous ferons parvenir **un bilan détaillé** des revenus et dépenses.

COPIE À RETOURNER

- Le volume et le montant en droit de coupe peuvent être différents que ceux présentés selon la qualité du bois réellement récolté.
- Si vous le désirez nous pouvons étaler le paiement des droits de coupes sur quelques années et/ou réaliser d'autres travaux d'amélioration.

J'espère que ces renseignements sauront vous satisfaire et vous pris monsieur Mme. Couture, de recevoir l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Renaud Monfette tech. f.


/ Jeanne -D'Arc Couture propriétaire

1-identification

2- Localisation

Unité de gestion (MRN) 513 Région écologique: 3d-M Code unité d'évaluation: 5181-10-0050

Tenure: 202 Cadastre: code 2079 nom PRICE Rang: code 01 nom: 1

Municipalité: code 31050 nom STE-PRAXEDE (P)

Lot(s):no 19 no no no no

3-identification de la parcelle

No. 009

Superficie: ha/km

4- Photo

No. photo: 095101-60 Échelle: 1:15000

Feuillet: 21E/14S.E. Altitude: 330

5- Etat du terrain

Relief: 1-Plains humide

Texture: A-S:argile sableuse

Profondeur: 2-16-30 cm

Pierrosité: 2- Faible 5-25%

Drainage: 3- Drainage modéré

Arbres résiduels:

Densité(déchet):

Classe de fertilité: 3

6- Description du peuplement

Gr.essences: FIS(F)

Densité: B

Hauteur: 17 Âge: 50

Autre que peuplement:

Couverture(broussaille): 0 %

Taux de mortalité: 0 %

Végétation à éliminer: herbacée 0 % ligneuse 0 %

Régénération: résineux 0 tiges/ha feuillus 0 tiges/ha

Coefficient de distribution: résineux 0 % feuillus 0 %



7-RÉQUISITION DE PLANTS

Ess.	Tiges non march.	Tiges march.	Volume	Surface	Surface	%
Nb./ha	diam.	Nb./ha	m3/ha	m2/ha	Rés.	Ent.
SAB		634	15	36	9	7 22.2
ERR		231	21	47	8	6 25
BOP		117	19	20	3	1 66.7
EPN		45		22	2	1 50
PET		44	20	9	1	0 100
Total	0	0	1071	16	134	23 15 34.8

Choix	Essence	Quantité	Type de plant	Méthode	Espacement(m)	No. de dépôt:
						Quantité totale:
						Objectif de reboisement:
Total de plants						

8- TRAITEMENT

Produit à utiliser:	Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000pl	Taux	Montant aide financière	Echéance
Qté/ha:	1356	CA	15,600	0	0,00	
Qté totale:	1362	NCDR	1,800	0	0,00	
Période recommandée:	1365	VFA	0,350	0	0,00	
Appareil à utiliser:	1231	VISTPA	1	2744	2744	R
Montant total de l'aide financière: -0,00						

Tiges non marchandes à enlever/ha		Volume marchand à enlever	
Essence	%	Essence	%
		Sapin,épicéa	45
		Autres résineux	
		Tremble, peuplier	20
		Autres feuillus	35
		Vol.total m3/ha	43
Total:		Surface terrain résiduelle m2/ha	15

Réservé à l'Agence

Aide financière acceptée:

☐ Oui ☐ partiellement

☐ Non ☐ avec modifications

Raison du refus ou de la modification

Représentant autorisé

Date

10-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

-CA: Coupe d'assainissement Coupe qui a pour but de récolter des arbres commerciaux de faible qualité et/ou à maturité afin d'améliorer la qualité du peuplement. La coupe vise à récupérer les arrachis et/ou les tiges sévèrement endommagées, où la régénération est abondante la coupe sera finale, tandis que sur la majorité de la surface l'intervention sera partielle.

NCDR: Le drainage vise à améliorer le site de manière à favoriser un meilleur enracinement et faciliter l'implantation d'une régénération de qualité. Il faut toutefois que votre voisin, monsieur Bolduc, participe pour contrôler les castors.

VFA: Les castors ont submergé une partie de votre chemin ce qui le rend impraticable. L'amélioration va consister à refaire la forme du

No. du plan d'aménagement forestier

1251311090788

Prescription préparée par: R. Monfette, tech.f.

2010-05-07

date

Jonathan Grandmont, ing. f.

Réservé au propriétaire

J'accepte que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété, dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence. J'accepte également de verser au conseiller forestier une participation financière à l'égard de la partie de ses travaux non couverte par une aide financière en vertu du programme. Ma participation financière sera soumise au paiement de la TPS et de la TVQ. Je détiens un certificat de production forestière reconnu et en plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur les forêts. Je m'engage :

- à réaliser ou à bien réaliser par le bénéficiaire du programme les travaux décrits ci-dessus conformément aux termes de la présente prescription (ou du présent contrat), à préserver les travaux effectués et à ne pas détruire et/ou permettre que soit détruit partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés et ce, pendant une durée de cinq (5) ans suivant l'octroi de l'aide financière et pour une période de quinze (15) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les travaux en lien avec le reboisement tel que notant la préparation de terrain, le reboisement, l'entretien de plantation et le repiquet;
- à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire du programme;
- Dans le cas de l'aliénation, par vente ou autrement de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations de la présente et obtenir son engagement à les respecter;
- à bien identifier les limites de ma propriété;
- à respecter les différents règlements municipaux et provinciaux.

Clauses pénales: Advénant le non respect de ce qui est stipulé ci-haut et la destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés avant l'expiration de la date de cinq (5) ou quinze (15) ans selon le cas ou advenant que les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes, je m'engage et reconnais devoir à l'Agence par anticipation des dommages-intérêts équivalant au montant de l'aide financière qui n'aura été versée pour la réalisation de travaux de mise en valeur de la superficie forestière visée par ces travaux, la présente constituant une clause pénale.

Signature du demandeur: [Signature] Date: 2010-05-07

reboisement ☐ accepté ☐ partiellement ☐ refusé

Agronome: [Signature] date: [Signature]

1251311090891

Préavis envoyé le: _____

COPIE À RETOURNER

Unité de gestion (MRN): 513	Région écologique: 3d-M	Code unité d'évaluation: 5181-10-0050
Tenure: 202	Cadastre: code 2079 nom PRICE	
Municipalité: code 31050 nom	STE-PRAXEDE (P)	Rang: code 01 nom: 1
Lot(s): no 19	no no no no no	

No. 007
Superficie: ha/km

No. photo: Q95101-80 Échelle: 1/15000
Feuillet: 21E/14S.E. Altitude: 330

Relief: 1-Platière humide
Texture: A-S:argile sableuse
Profondeur: 2:10-30 cm
Pierrosité: 3- Moyenne 25-50%
Drainage: 4-Drainage imparfait
Arbres résiduels:
Chicot (nb/ha):
Classe de fertilité: 3

Gr.essences: S			
Densité: B			
Hauteur: 11		Âge: 50	
Autre que peuplement:			
Couverture(broussaille): 0		%	
Taux de mortalité: 0		%	
Végétation à éliminer:			
herbacée	0	%	
ligneuse	0	%	
Régénération:			
résineux	0	tiges/ha	
feuillus	0	tiges/ha	
Coefficient de distribution:			
résineux	0	%	
feuillus	0	%	



Choix	Essence	Quantité	Type de plant	Méthode	Espacement(m)	No. de dépôt:
						Quantité totale:
						Objectif de reboisement:
Total de plants						

Choix	Essence	Quantité	Type de plant	Méthode	Espacement(m)	No. de dépôt:
						Quantité totale:
						Objectif de reboisement:
Total de plants						

Produit à utiliser:	Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000pl	Taux	Montant aide financière	Echéance
Gréha:	8095	CPPTM	2,300	0	0.00	
Qté totale:						
Période recommandée:						
ÉTÉ						
Appareil à utiliser:						
Montant total de l'aide financière:					0.00	

Produit à utiliser:	Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000pl	Taux	Montant aide financière	Echéance
Gréha:	8095	CPPTM	2,300	0	0.00	
Qté totale:						
Période recommandée:						
ETÉ						
Appareil à utiliser:						
Montant total de l'aide financière:					0.00	

Auto-financement accepté:

☐ Oui ☐ partiellement

☐ Non ☐ avec modifications

Auto-financement accepté:

☐ Oui ☐ partiellement

☐ Non ☐ avec modifications

Raison du refus ou de la modification

Representant autoritat:

Date _____

Coupe avec protection des petites tiges marchandes: C'est la récolte des arbres matures effectuée de façon à dégager et mettre en valeur les arbres commerciaux de plus petit diamètre ainsi que la régénération.

Récupérer les arrachis et les tiges sévèrement endommagées. La régénération est au stade ce semis et s'implante progressivement.

Le drainage est problématique. * Il faut prioritairement contrôler les castors et s'entendre avec votre voisin monsieur Bolduc. En effet l'eau refoulé par l'endiguement couvre une bonne partie de votre chemin et le rend par le fait même impraticable.

J'accepte que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété, dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence. J'accepte également de venir au conseiller forestier une participation financière à l'égard de la partie de ses travaux non-couverte par ma aide financière en vertu du programme. Ma participation financière sera soumise au paiement de la TPS et de la TVG. Je détiens un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur les forêts. Je m'engage.

Le bénéficiaire s'engage :

- à réaliser ou à faire réaliser par le bénéficiaire du programme les travaux décrits ci-dessus conformément aux termes de la présente prescription (ce qui précède constitue) ; à préserver les travaux effectués et à ne pas démolir ou permettre que soit détruit partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés et ce, pendant une durée de cinq (5) ans suivant l'entrée en force financière et pour une période de quinze (15) ans suivant l'arrêt de la force financière pour les travaux en lien avec le rétablissement tel que entraînant la préparation de terrain, le réboisement, l'entretien de plantation et le rognage ;
- à respecter les conditions et les lois de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire du programme ;
- Dans le cas de l'utilisation, par vente ou autrement de la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquiesceur des obligations de la présente et à collecter ses engagements les respecter ;
- à bien identifier les limites de ses propriétés ;
- à s'occuper de la sécurité visuellement marquée et provinciale.

Classe pénale: Advenant le non respect de la loi stipulé ci-haut et la destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés ayant l'expiration de la date de cinq (5) ou quinze (15) ans selon le cas ou advenant que les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'entente de cette aide au rétablissement, je m'engage et reconnais devoir à l'Agence par anticipation des dommages-intérêts équivalant au montant de l'aide financière qui m'aurait été versée pour la réalisation de travaux.

Je, Conseiller accordeur, ne présente aucun intérêt personnel à l'agencement d'une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux priorités.

Tant que demandeur de la participation financière de l'Agence, je reconnais que mon intérêt personnel ne va pas au-delà de la mesure des activités de protection et de mise en valeur décrites réalisées par des services d'application locale et régionale de l'Agence, dans les limites de l'administration des services à la participation financière de l'Agence. Je reconnais également que l'Agence ne désigne à titre de bénéficiaire de sa participation financière, le personnel qui les biens et services accablés à l'Agence.

Je reconnais que l'Agence ne conserve aucune responsabilité aux fins de la consommation.

No. du plan d'aménagement forestier
1251211990788

Prescription provided per: FC Monforte, tach.f.

2010-05-07
date

reboisement ☐ accepté ☐ partiellement ☐ refusé

Agroscope: _____ date: _____

Downloaded from <http://www.jstor.org/> on Tue, 20 May 2014 12:00:00 PM

1251311090888

Préavis envoyé le:

PROCURATION

COUTURE, GEORGES ET JEANNE-D'ARC
(nom de la société ou de la fiducie, s'il y a lieu)

Nous soussignés,

GEORGES COUTURE
(nom en lettres moulées)

JEANNE-D'ARC COUTURE

Par les présentes, désignons, à titre de représentant autorisé,

JEANNE-D'ARC COUTURE
(nom en lettres moulées)

X Jeanne-D'Arc Ruel Couture
(signature du représentant)

Domicilié à

5817 ROUTE 263

LAMBTON QC

GOM-140

pour signer en notre nom dans le cadre de la mise en valeur des forêts privées telle qu'elle est définie dans la *Loi sur les forêts* (L.R.Q., chapitre f-4.1) et dans les règlements afférents, ainsi que dans toute autre loi ou règlement qui y fait référence.

Cette personne nous représentera également auprès d'Aménagement forestier coopératif de Wolfe et, si nous désirons devenir membre de la coopérative, elle détiendra les parts sociales donnant droit de vote à l'assemblée générale annuelle et signera la convention d'aménagement ainsi que tous les documents s'y rapportant. Si toutefois un propriétaire indivis désire obtenir un droit de vote, il devra acquérir les parts sociales réglementaires.

Advenant une annulation ou une révocation du présent document, Aménagement forestier coopératif de Wolfe devra en être avisée par écrit.

Et nous avons signé à

LAMBTON

Ce 17

jour de

juillet

20 10

X Jeanne-D'Arc Ruel Couture
(signature)
Georges Couture

COPIE À RETOURNER

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS SUR LE CHANTIER

Nom du producteur: Georges et Jeanne-D'Arc

Lot(s): 19

Rang: 1

Municipalité: STE-PRAXEDE (P)

Peuplement: #REF!

Prescription: 1251311090888

Technicien responsable: Renaud Monfette, tech.f.

RENSEIGNEMENTS AVANT CHANTIER:

REMETTRE À NANCY DARVEAU AVANT LE DÉBUT DU CHANTIER

- Joindre OBLIGATOIREMENT une feuille de DROITS DE COUPE signée par le producteur avec ce formulaire.
- Joindre OBLIGATOIREMENT une feuille de CONTRAT DE COUPE signée par le producteur avec ce formulaire.

CONSTRUCTION OU AMÉLIORATION DE VOIRIE, DE GARDE OU AUTRE:

Dépenses à prévoir (avec estimation des coûts à retenir des D.C.):

~~Drainage 1,8 km (à confirmer) 1500.00\$ Voie 350 mètres et castors 1500.00\$~~

Revoir la voie et contrôle castors prévoir 1000.00\$ (à confirmer)

Autres renseignements concernant le producteur:

- ☒ MEMBRE OGC ☐ AIDE INDIVIDUEL
- ☐ AGENCE ESTRIE ☒ AGENCE CHAUDIÈRE ☐ AGENCE BOIS-FRANC
- ☒ TRAVAUX PROGRAMME RÉGULIER

RENSEIGNEMENT APRES CHANTIER:

(à remplir MANUELLEMENT avant de remettre à Nancy)

DROITS DE COUPE (À COCHER)	
☒ D.C. AU PORTEUR	☐ AVEC SUBVENTION À 100%
☐ D.C. À LA DÉBUSQUEUSE	☒ SANS SUBVENTION
☐ D.C. LANDINE	☐ SUBVENTIONNÉ EN PARTIE
POURCENTAGE: %	

Dépenses à prévoir après chantier (avec estimation des coûts):

Versement des droits de coupe au producteur (À COCHER):

- ☐ VERSER 70% DU MESURAGE LORS DU MESURAGE FINAL ☐ VÉRIFIER AVEC LE PROPRIÉTAIRE AVANT DE VERSER \$
- ☐ ATTENDRE L'AN PROCHAIN AVANT DE VERSER DES MONTANTS (POUR FIN D'IMPOT)

AUTRE ENTENTE:

Sommes à retenir des droits de coupe:

1:7500



ERHES
Lan-fuile
Et
H. 1000

Compt de
Eclairage

Ros au Ros

2010
2011
2012

Préde
Rehuit
2000



⑨



Aménagement
forestier
coopératif
de Wolfe

Ham-Nord, le 7 février 2012

[REDACTED]

Madame,

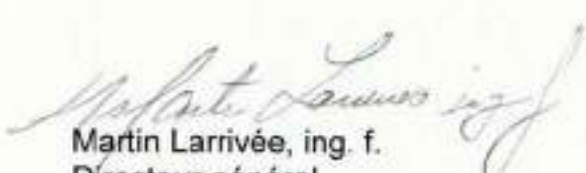
Lorsque nous avons produit le bilan détaillé provisoire de votre chantier, en date du 30 septembre 2011, nous avons conservé l'excédent des revenus sur les dépenses.

Tel que convenu, vous trouverez ci-joint un chèque au montant de 5 000.00 \$. Celui-ci constitue un paiement partiel pour le chantier effectué sur votre propriété forestière.

Les livraisons de bois sont complétées et il reste une dépense à encourir pour réparer le chemin à l'été 2012. Nous pouvons aussi conserver les montants nécessaires pour couvrir les factures pour confection de plans d'aménagement forestier.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'accepter, Madame, nos sincères salutations.

ML/nd


Martin Larrivée, ing. f.
Directeur général



Aménagement
forestier
coopératif
de Wolfe

Ham-Nord, le 30 septembre 2011



Madame,

La présente lettre est pour vous informer que les livraisons de bois pour le chantier effectué sur votre propriété forestière ne sont pas terminées, cependant, une grande partie a été livrée aux usines.

Vous trouverez donc ci-joint un bilan détaillé provisoire correspondant aux livraisons de bois effectuées aux différentes usines jusqu'à ce jour.

Lorsque les livraisons du bois seront terminées et que les montants des dépenses qui restent à encourir seront toutes connues, nous vous ferons parvenir un bilan détaillé final ainsi que le paiement final.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'accepter, Madame, nos sincères salutations.

ML/nd



Martin Larrivée, ing. f.
Directeur général



Association
forestière
coopérative de
Wolfe

BILAN DÉTAILLÉ PROVISOIRE

Nom : XXXXXXXXXX
Lot : 19
Rang : I
Canton : Price

Date : 30 septembre 2011

Intervention : Coupe avec protection des petits et moyens diamètres

REVENUS :

Revenus de droits de coupe non-subsventionné:

		TOTAL USINE	DROITS DE COUPE		
Résineux 4' destiné à la pâte :	22.03 CDS	2 340.19 \$	19%	=	444.64 \$
Résineux 8' destiné au sciage :	108.73 CDS	19 097.13 \$	18%	=	3 437.48 \$
Feuillus mélangés 8' destinés à la pâte :	154.48 CDS	25 174.11 \$	16%	=	4 027.86 \$
Tremble 8' destiné à la pâte :	33.30 CDS	4 632.20 \$	12%	=	555.86 \$
Billots résineux 12' destinés au sciage :	75.515 MPMP	22 069.41 \$	25%	=	5 517.35 \$
Billots résineux 16' destinés au sciage :	2.151 MPMP	683.60 \$	30%	=	205.08 \$
Billots de mélèze destinés au sciage :	0.060 MPMP	13.37 \$	16%	=	2.14 \$

TOTAL DES REVENUS DE DROITS DE COUPE :

14 190.41 \$

Total de sapin épinette livré, converti en corde de 4' :	397.93 cordes, pour un montant en droits de coupe de :	9 604.55 \$
Total de bois autre livré, converti en corde de 4' :	328.75 cordes, pour un montant en droits de coupe de :	4 585.86 \$

DÉPENSES :

Permis de coupe :	1	à	100.00 \$ /ch	=	100.00 \$
Pelle :	12.5	à	90.00 \$ /ch	=	1 125.00 \$
Pelle pour le ponceau :	1	à	160.00 \$ /ch	=	160.00 \$
Ponceau 15' x 20' :	1	à	111.91 \$ /ch	=	111.91 \$
Pierre 0-3/4 :	1 voyage	à	165.00 \$ /ch	=	165.00 \$
Redevances municipales sur pierre :	15.00 T.M.	à	0.51 \$ /tonne	=	7.65 \$
Débardage supplémentaire (FEMR) :	4.00 cordes	à	165.00 \$ /cd	=	660.00 \$
Déneigement :	4.5 heures	à	125.77 \$ /h	=	565.97 \$
Compensation diesel (11%) :	1	à	62.26 \$ /ch	=	62.26 \$
Déneigement :	4 heures	à	75.00 \$ /h	=	300.00 \$
Déneigement au frais de la Coopérative à 50% :				=	(454.12) \$

TOTAL DES DÉPENSES :

2 793.67 \$

EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES :

11 396.75 \$

Equivalence :

Billots résineux	1,000 nmp	= 2.25 cds 4'	Résineux 8'	1.00 cd	= 1.80 cds 4'
Billots feuillus	1,000 nmp	= 2.00 cds 4'	Feuillus 8' pâte	1.00 cd	= 1.75 cds 4'
Bois en longueur	1 sv	= 8.40 cd 4'	Cèdre 6'	1.00 cd	= 1.36 cds 4'



lundi, 27 novembre, 2000

Objet : Justifications relatives à une coupe partielle avec martelage

Nom du propriétaire : [REDACTED]

Dossier verglas : 121-11-0232

Sur cette propriété, nous avons procédé à l'exécution d'une coupe de récupération partielle avec martelage. Ce traitement fut prescrit puisque, selon les observations effectuées sur le terrain, cette activité apparaissait comme la plus appropriée. Voici donc les données relatives à ce secteur, qui nous ont amené à cette prescription.

Premièrement, notons qu'il s'agit d'un dossier qui a été traité il y a déjà quelques temps. Ainsi, les normes et procédures exactes pour en arriver à la coupe de récupération partielle dans le cadre des programmes verglas n'étaient pas encore complètement définies et, par le fait même, appliquées.

De ce fait, nous nous sommes basés sur la méthode utilisée dans le cadre du programme régulier pour inventorier les secteurs en cause. L'inventaire fut donc réalisée par l'entremise de parcelles à rayons variables disposées aléatoirement sur le territoire. Le but premier de ces parcelles étaient de déterminer un volume de bois à récupérer par l'entremise d'un traitement d'éclaircie commerciale régulier. Le diamètre des tiges, l'essence et la surface terrière furent donc les données recueillies sur le terrain. Les rapports de ces relevés sont fournis en annexe. Cependant, en procédant à cet inventaire, le technicien s'est aperçu que plusieurs tiges étaient endommagées, comme on peut le voir sur ses formulaires terrains (fournis en annexe).

Données sur le terrain

Suite à cet inventaire, nous avons analysé certaines données essentielles qui nous ont amené au traitement de coupe de récupération.

Peuplement résineux à feuillus intolérants	
Surface terrière de départ	25
État de la régénération	insuffisante
État des tiges	Un fort pourcentage endommagé

À l'aide de ces données, jumelées à l'expertise du technicien, nous avons prescrit une coupe de récupération partielle avec martelage dans le cadre du programme d'aide verglas. Par l'entremise d'une coupe de récupération, en plus de récolter les tiges en perdition, nous serons en mesure de favoriser l'établissement d'une régénération de qualité. En effet, le peuplement étant très dense, une régénération de qualité n'était pas en mesure de s'implanter adéquatement. De plus, il était facile de constater que ces peuplements comportaient plus de 30% de leur surface terrière en perdition, ce qui les rendaient admissibles à ce type de traitement.

Exécution du traitement

L'ensemble des secteurs en cause ont subi un martelage des tiges à récupérer. Des marques à la souche des tiges récoltées sont toujours visibles pour attester de cette activité. De plus, c'est une équipe expérimentée de bûcherons d'Aménagement forestier coopératif de Wolfe qui a procédé au traitement sur le terrain. Les chemins de débardage sont donc suffisamment espacés et les blessures aux tiges résiduelles ont été réduites au maximum. L'exécution est conforme aux différentes normes de qualité des travaux de récolte.

Données finales

Les travaux débutèrent donc aux environs du 15 mai 1999 pour être complétés définitivement à la fin du mois d'août 1999. Sur le terrain, nous retrouvons, à la suite de ce traitement, les caractéristiques contenues dans ce tableau.

Peuplement résineux à feuillus intolérants	
Surface terrière récolté	6,6 m ² /ha
Surface terrière résiduelle	18,4 m ² /ha
% de récolte	26 %

De plus, un autre inventaire, cette fois-ci en suivant les normes établies par le programme verglas, fut réalisée après le traitement. Les résultats sont fournis en annexe. Ils sont résumés dans le tableau suivant.

Peuplement résineux à feuillus intolérants	
Surface terrière résiduelle	18,4 m ² /ha
Surface terrière en perdition	4,8 m ² /ha
% de la surface terrière en perdition	26 %

Conséquemment, il faut bien prendre en considération que le but du traitement de récupération était de bel et bien conforme à l'esprit du programme verglas, qui est de récolter le plus rapidement possible le bois classé en perdition dû aux dommages importants survenus aux cimes des tiges sur place. Le martelage des tiges, effectués par des techniciens expérimentés d'Aménagement forestier coopératif de Wolfe, fut donc exécuté dans le même but. Nous sommes donc en mesure de constater que le traitement fut réalisé de manière conservatrice afin de préserver au maximum les caractéristiques du peuplement initiale et de fournir une bonne stabilité au peuplement résiduel.

Hypothèse

Afin de reconstituer le peuplement initial ou du moins d'estimer l'ampleur des dommages qui s'y trouvaient, certaines hypothèses peuvent être proposées. De ce fait, supposons que l'ensemble de la surface terrière prélevée ($6,6 \text{ m}^2/\text{ha}$) comportait des tiges en perdition. Si l'on additionne celle-ci avec la surface terrière toujours en perdition, on se retrouve avec $11,4 \text{ m}^2/\text{ha}$. En effectuant la comparaison avec la surface terrière initiale ($25 \text{ m}^2/\text{ha}$), nous calculons un pourcentage total de surface terrière en perdition de 46% ($[(11,4 \div 25) \times 100]$). Suite à cela, nous sommes en mesure de conclure que le peuplement initial comportait effectivement un pourcentage suffisant de dommage pour être admissible au programme d'aide.

Conclusion

En conclusion, c'est par l'entremise de ces données, de l'expertise du technicien et des observations terrain que je recommande le paiement de l'aide à l'exécution pour ce traitement. Je crois que cette coupe de récupération partielle fut exécutée en parfait accord avec l'esprit des programmes verglas et d'un aménagement forestier durable.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande. En espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez accepter l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Daniel Gagnon, ing. f.
*Responsable des programmes verglas
pour Aménagement forestier coopératif de Wolfe*



Aménagement
Forestier
Coopératif
de Wolfe

*Copie du
technicien*

Ham-Nord, le 7 janvier 2000

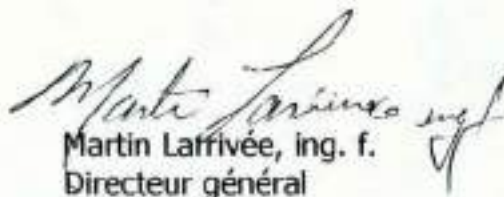


Madame,
Monsieur,

Pour répondre à votre demande, nous vous faisons parvenir un chèque au montant de 20 000 \$ représentant une avance sur vos droits de coupe. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour d'autres renseignements.

Espérant que le tout vous donnera satisfaction, nous vous prions d'agréer,
Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

ML/sl


Martin Laffrèze, ing. f.
Directeur général

Groupeement Forestier de Wolfe inc.
COMPILATION D'INVENTAIRE FORESTIER

DATE:17/02/99

PROPRIETAIRE: [REDACTED]

6.9ha

PEUPELEMENT NO: 4 27

SURFACE: 1.0 ha

NOMBRE DE PARCELLES: 6

POURCENTAGE DE RECOUVREMENT: 5.6%

	SAB			EPN			BOG			THO		
DIAM	TIGES/HA	QUALITE	VOL-CALC	TIGES/HA	QUALITE	VOL-CALC	TIGES/HA	QUALITE	VOL-CALC	TIGES/HA	QUALITE	VOL-CALC
10	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
12	---	---	---	---	---	---	236	0	9.5	---	---	---
14	---	---	---	---	---	---	---	---	---	65	0	3.5
16	879	0	87.8	182	0	17.3	---	---	---	---	---	---
18	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
20	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
22	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
24	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
26	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
28	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
30	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
32	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
34	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
36	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
38	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
40	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
42	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
44	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
46	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
48	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
50	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
52	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
54	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
56	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
58	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
60+	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
70+	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
80+	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
90+	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
	879	0	87.8	182	0	17.3	236	0	9.5	65	0	3.5
	VOLUME APP: 137.8/ha			VOLUME APP: 27.2/ha			VOLUME APP: 17.2/ha			VOLUME APP: 5.7/ha		
	DIAMETRE MOYEN: 16.0			DIAMETRE MOYEN: 16.0			DIAMETRE MOYEN: 12.0			DIAMETRE MOYEN: 14.0		
	HAUTEUR MOYENNE: 12.4 m			HAUTEUR MOYENNE: 11.8 m			HAUTEUR MOYENNE: 12.0 m			HAUTEUR MOYENNE: 8.9 m		

ESSENCE	DIAMETRE MOYEN	TIGES/HA	SURFA TERE	%	VOL-C SOLID	VOL-A APPAR	VOL-A SOLID	%	HAUT-AJ	TIGES/HA QUALITE	ST/HA	%	VOL-AJUS SOLIDE
SAB	16.0cm	879/ha	17.7	68.8%	87.8	156.1	99.4	72.0%	13.9				
EPN	16.0cm	182/ha	3.7	14.3%	17.3	30.6	19.5	14.2%	13.3				
BOG	12.0cm	236/ha	2.7	10.4%	9.5	19.0	10.5	7.8%	13.5				
THO	14.0cm	65/ha	1.0	3.9%	3.5	6.3	3.9	2.9%	9.9				
PBT	19.6cm	11/ha	0.3	1.3%	2.2	4.1	2.5	1.8%	18.4				
EPB	18.1cm	13/ha	0.3	1.3%	1.6	2.7	1.7	1.3%	11.9				
TOTAL	15.4cm	1386/ha	25.7		121.9	218.9	137.5		14.0				

23
36
10/11/99

Groupement Forestier de Wolinc.
COMPILATION D'INVENTAIRE FORESTIER

DATE: 17/02/99

12513 11 99 0251

PROPRIETAIRE: [REDACTED]

11.8 ha

PEUPLEMENT NO: 8 29

SURFACE: 11.8 Ha

NOMBRE DE PARCELLES: 10

Pourcentage de recouvrement: 1.1%

	SAB			PBT			BOP			ERR		
DIAM	TIGES/HA	QUALITE	VOL-CALC	TIGES/HA	QUALITE	VOL-CALC	TIGES/HA	QUALITE	VOL-CALC	TIGES/HA	QUALITE	VOL-CALC
10	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
12	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
14	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
16	517	0	51.7	---	---	---	209	0	23.6	189	0	19.0
18	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
20	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
22	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
24	---	---	---	84	0	28.7	---	---	---	---	---	---
26	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
28	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
30	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
32	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
34	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
36	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
38	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
40	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
42	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
44	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
46	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
48	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
50	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
52	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
54	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
56	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
58	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
60+	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
70+	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
80+	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
90+	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
	517	0	51.7	84	0	28.7	209	0	23.6	189	0	19.0
	VOLUME APP: 81.2/Ha			VOLUME APP: 47.9/Ha			VOLUME APP: 42.7/Ha			VOLUME APP: 34.4/Ha		
	DIAMETRE MOYEN: 16.0			DIAMETRE MOYEN: 24.0			DIAMETRE MOYEN: 16.0			DIAMETRE MOYEN: 16.0		
	HAUTEUR MOYENNE: 12.4 m			HAUTEUR MOYENNE: 18.8 m			HAUTEUR MOYENNE: 14.6 m			HAUTEUR MOYENNE: 15.2 m		

ESSENCE	DIAMETRE MOYEN	TIGES/HA	SURFA TERR	%	VOL-C SOLID	VOL-A APPAR	VOL-A SOLID	%	HAUT-AJ	TIGES/HA QUALITE	ST/HA	%	VOL-AJUS SOLIDE
SAB	16.0cm	517/Ha	10.4	42.3%	51.7	75.3	47.9	38.7%	11.5				
PBT	24.0cm	84/Ha	3.8	15.4%	28.7	44.8	26.8	21.5%	16.8				
BOP	16.0cm	209/Ha	4.2	17.1%	23.6	39.8	22.8	17.7%	13.6				
ERR	16.0cm	189/Ha	3.8	15.4%	19.0	32.8	17.7	14.2%	14.1				
EPN	16.0cm	90/Ha	1.8	7.3%	8.5	12.5	7.9	6.4%	11.1				
BOG	12.0cm	53/Ha	0.6	2.4%	2.1	3.7	2.8	1.6%	11.5				
TOTAL	16.6cm	1142/Ha	24.6		133.6	208.0	124.4		15.0				

22.6 m de haut

21 observations
25/10/99

Groupement Forestier de Wolfe inc.
COMPILATION D'INVENTAIRE FORESTIER

DATE:17/02/99

PROPRIETAIRE: [REDACTED]

2.5ha

PEUPLEMENT NO: 3

SURFACE: ~~4.2~~ Ha

NOMESE DE PARCELAS: 1

POURCENTAGE DE RECOUVREMENT: 1.3%

[illegible]

ESSENCE	DIAMETRE MOYEN	TIGES/HA	SURFA TERR	%	VOL-C SOLID	VOL-A APPAR	VOL-A SOLID	%	HAUT-AJ	TIGES/HA	ST/HA	%	VOL-AJUS SOLIDE
SAB	18.0cm	314/Ha	8.0	100%	44.4	*****	*****	100%	****				
TOTAL	18.0cm	314/HA	8.0		44.4	69.7			15.0				

7 3/4 disks on

C-30

Groupeement Forestier de Wolfe inc.
COMPILATION D'INVENTAIRE FORESTIER

DATE: 17/02/99

PROPRIETAIRE: [REDACTED]

PEUPLEMENT NO: 6

SURFACE: ~~1.0~~ ^{8.3 ha} Ha

NOMBRE DE PARCELLES: 3

POURCENTAGE DE RECouvreMENT: 4.0%

	ERR			PET			BOP			EPH		
DIAM	TIGES/HA	QUALITE	VOL-CALC	TIGES/HA	QUALITE	VOL-CALC	TIGES/HA	QUALITE	VOL-CALC	TIGES/HA	QUALITE	VOL-CALC
10												
12												
14												
16										298	0	28.2
18							183	0	29.7			
20												
22	175	0	42.6	123	0	33.3						
24												
26												
28												
30												
32												
34												
36												
38												
40												
42												
44												
46												
48												
50												
52												
54												
56												
58												
60+												
70+												
80+												
90+												
	175	0	42.6	123	0	33.3	183	0	29.7	298	0	28.2
	VOLUME APP: 77.1/ha			VOLUME APP: 55.6/ha			VOLUME APP: 53.8/ha			VOLUME APP: 44.3/ha		
	DIAMETRE MOYEN: 22.0			DIAMETRE MOYEN: 22.0			DIAMETRE MOYEN: 18.0			DIAMETRE MOYEN: 16.0		
	HAUTEUR MOYENNE: 17.5 m			HAUTEUR MOYENNE: 17.2 m			HAUTEUR MOYENNE: 15.9 m			HAUTEUR MOYENNE: 11.9 m		

ESSENCE	DIAMETRE MOYEN	TIGES/HA	SURFA TERR	%	VOL-C SOLID	VOL-A APPAR	VOL-A SOLID	%	HAUT-AJ	TIGES/HA QUALITE	ST/HA	%	VOL-AJUS SOLIDE
ERR	22.0cm	175/ha	6.7	25.0%	42.6	63.7	35.2	27.1%	14.5				
PET	22.0cm	123/ha	4.7	17.5%	33.3	46.0	27.5	21.2%	14.2				
BOP	18.0cm	183/ha	4.7	17.5%	29.7	44.5	24.6	18.9%	13.1				
BPH	16.0cm	298/ha	6.0	22.5%	28.2	36.9	23.5	18.0%	9.8				
SAB	16.0cm	232/ha	4.7	17.5%	23.2	29.6	18.8	14.8%	10.2				
TOTAL	18.3cm	1011/ha	26.7		157.0	220.7	129.7		14.0				

→ 21.6 id/ha OK

Groupement Forestier de Wolle inc.

COMPILATION D'INVENTAIRE FORESTIER

DATE: 17/02/99

PROPRIETAIRE: [REDACTED] e

PEUPLEMENT NO: 2

SURFACE: 10.0 Ha

1.0

NOMBRE DE PARCELLES: 2

POURCENTAGE DE RECouvreMENT: 0.2%

	SAB			BPN			ERR			BOP		
DIAM	TIGES/HA	QUALITE	VOL-CALC	TIGES/HA	QUALITE	VOL-CALC	TIGES/HA	QUALITE	VOL-CALC	TIGES/HA	QUALITE	VOL-CALC
10												
12												
14				520	0	32.7	325	0	21.7	130	0	9.5
16	547	0	54.7									
18												
20												
22												
24												
26												
28												
30												
32												
34												
36												
38												
40												
42												
44												
46												
48												
50												
52												
54												
56												
58												
60												
70												
80												
90												
	547	0	54.7	520	0	32.7	325	0	21.7	130	0	9.5
	VOLUME APP: 85.9/Ha			VOLUME APP: 51.3/Ha			VOLUME APP: 39.3/Ha			VOLUME APP: 17.2/Ha		
	DIAMETRE MOYEN: 16.0			DIAMETRE MOYEN: 14.0			DIAMETRE MOYEN: 14.4			DIAMETRE MOYEN: 14.0		
	HAUTEUR MOYENNE: 12.4 m			HAUTEUR MOYENNE: 10.8 m			HAUTEUR MOYENNE: 14.1 m			HAUTEUR MOYENNE: 13.2 m		

ESSENCE	DIAMETRE MOYEN	TIGES/HA	SURFA TERR	%	VOL-C SOLID	VOL-A APPAR	VOL-A SOLID	%	HAUT-AJ	TIGES/HA QUALITE	ST/HA	%	VOL-AJUS SOLIDE
SAB	16.0cm	547/Ha	11.0	36.7%	54.7	86.0	54.8	40.6%	12.4				
BPN	14.0cm	520/Ha	8.0	26.7%	32.7	51.3	32.7	24.3%	10.8				
ERR	14.0cm	325/Ha	5.0	16.7%	21.7	39.4	21.7	16.3%	14.2				
BOP	14.0cm	130/Ha	2.0	6.7%	9.5	17.1	9.5	7.1%	13.2				
TRD	14.0cm	130/Ha	2.0	6.7%	7.0	11.4	7.0	5.2%	8.9				
PET	16.0cm	50/Ha	1.0	3.3%	5.5	9.3	5.6	4.1%	14.7				
BOG	12.0cm	88/Ha	1.0	3.3%	3.5	6.4	3.6	2.6%	12.3				



Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles
(Secteur des terres)

Direction régionale de Québec et de l'assistance aux opérations

TÉLÉCOPIÉ À :

M. Leblanc

UNITÉ ADM. :

N^{bre} DE PAGES :

2

MESSAGE

[] Pour réponse s.v.p.

Échéance :

[] Pour votre information

[☒]

En réponse à votre demande

Objet :

*Formulaire pour faire une demande
de droit de passage.*

Germain Sylvain

Benoit Poulton

PAR :

LA PIERRE BIRIAK

SIGNATURE :

[Signature]

N^o TÉL. :

(418) 627-6369

POSTE :

2833

N^o TÉLÉC. :

(418) 646-9904

DATE :

99-05-14



Gouvernement du Québec
Ministère des
Ressources naturelles

DEMANDE D'UTILISATION DES TERRES PUBLIQUES

INFORMATIONS

FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER

Une demande doit être accompagnée d'un chèque ou mandat-poste de 28,36 \$ (25 \$ plus TPS et TVQ) à l'ordre du ministre des Ressources du Québec pour couvrir les frais d'ouverture du dossier.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Pour une location, le bail sera émis à un seul individu ou personne morale. Lorsqu'il s'agit d'un groupe d'individus, les membres de ce groupe devront désigner un représentant au nom duquel le bail sera émis.

Pour une demande d'achat, au nom de plus d'une personne, joindre en annexe à la demande les informations relatives à l'identification des autres personnes.

USAGE PROJETÉ

À titre d'exemple : terrain pour construction d'un camp ou chalet, agrandissement de terrain pour respect de normes municipales (ex. : installation de fosse septique), accès à un terrain, etc.

Dans le cas d'une demande pour un emplacement d'habitation, veuillez joindre une copie de votre titre de propriété.

LOCALISATION DU TERRAIN DEMANDÉ

Vous devez joindre à votre demande un croquis ou un plan de carte topographique de préférence indiquant la localisation du terrain demandé.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations supplémentaires, s'adresser au 4^e bureau avec le bureau des relations des Ressources naturelles des relations nées apparaissent ci-dessous :

Direction régionale de Québec
et de l'assistance aux opérations
5700, 4^e Avenue Ouest, Bureau E-303
Charlebourg (Québec)
G1E 6R1

1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

☐ Un individu (Monsieur ou Madame)
☒ Autre (Compagnie, corporation, association, etc.)

Nom : AMENAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF WOLFE
Adresse : 215 1^{re} AVENUE C.P. 150
HAM-ARRO QUEBEC G0P 1A0
Ville Province Code Postal

Date de naissance : _____
Année Mois Jour

Numéros de téléphone : Résidence : (819) 344-2233 Bureau : (819) 344-2235 Téléphone : (819) 344-2235

Représenté(e) par, s'il y a lieu, (ex. : dans le cas d'une personne morale)

Nom : MARTIN LARRIVEE Fonction : GÉRANT
JOSUE LEBLANC CONTRAMATRE

2. NATURE DE LA DEMANDE

☐ Location ☐ Achat ☒ Droit de passage ☐ Servitude ☐ Échange

☐ Autre(s), préciser : Voie - Ce chemin servira aussi aux lots 126 - au du Rang 1 et 185 - 186 - 190

3. USAGE PROJETÉ

Quelle utilisation prévoyez-vous faire de ce terrain ? CONSTRUIRE UN
CHAMIN FORESTIER POUR SE RENDRE À
UN LOT ENCLAVÉ (lot 19 Rang 1 canton PRICE
marc st. PRADE.

4. LOCALISATION DU TERRAIN DEMANDÉ

(Compléter les données ci-dessous si connu et si applicable)

Canton, seigneurie, paroisse ou hameau : PRICE
Rang, Noe, section ou lot : 178
Lot, parcelle : _____
Nom du plan d'eau : _____
Municipalité ou MRC : Ste-PRADE

5. OCCUPATION ACTUELLE DU TERRAIN

Par le demandeur : ☐ Oui, si locataire, inscrire votre no de dossier : _____ Par une autre personne : ☐ Oui ☐ Non

Description sommaire de l'occupation : _____

6. SIGNATURE

JOSUE LEBLANC 17 mai 99
Je déclare que tous les renseignements ci-dessus mentionnés sont exacts.

Signature

Date

USAGE RÉSERVÉ AU MINISTÈRE

N° dossier	N° de client	Type	Objet	Statut
Coordonnées	Dir	MRC	Municipalité	200
Paroisse	Rang	Plan d'eau		
Parcelle	Section			
N° 5	N° 4	Parcelle	Section	
Remarque				



Aménagement
Forestier
Coopératif
de Wolfe

BORDEREAU DE TRANSMISSION

Date: 14 Mai 1999

Destinataire: Ministère Ressources Naturelles

À l'attention de: Jean-Pierre Poirier

No fax: 418-646-9904

Expéditeur: Jean-Marc Leblanc

Message: Je vous envoie la localisation sur feuillet 1:20000 (2/E 14 SE)
et une sur feuillet cadastral.

Merci

Nous vous transmettons 3 pages, incluant celle-ci.

Si toutefois, vous ne recevez pas la totalité des pages, veuillez communiquer avec nous par ☎.

Jean-Marc Leblanc
Merci!

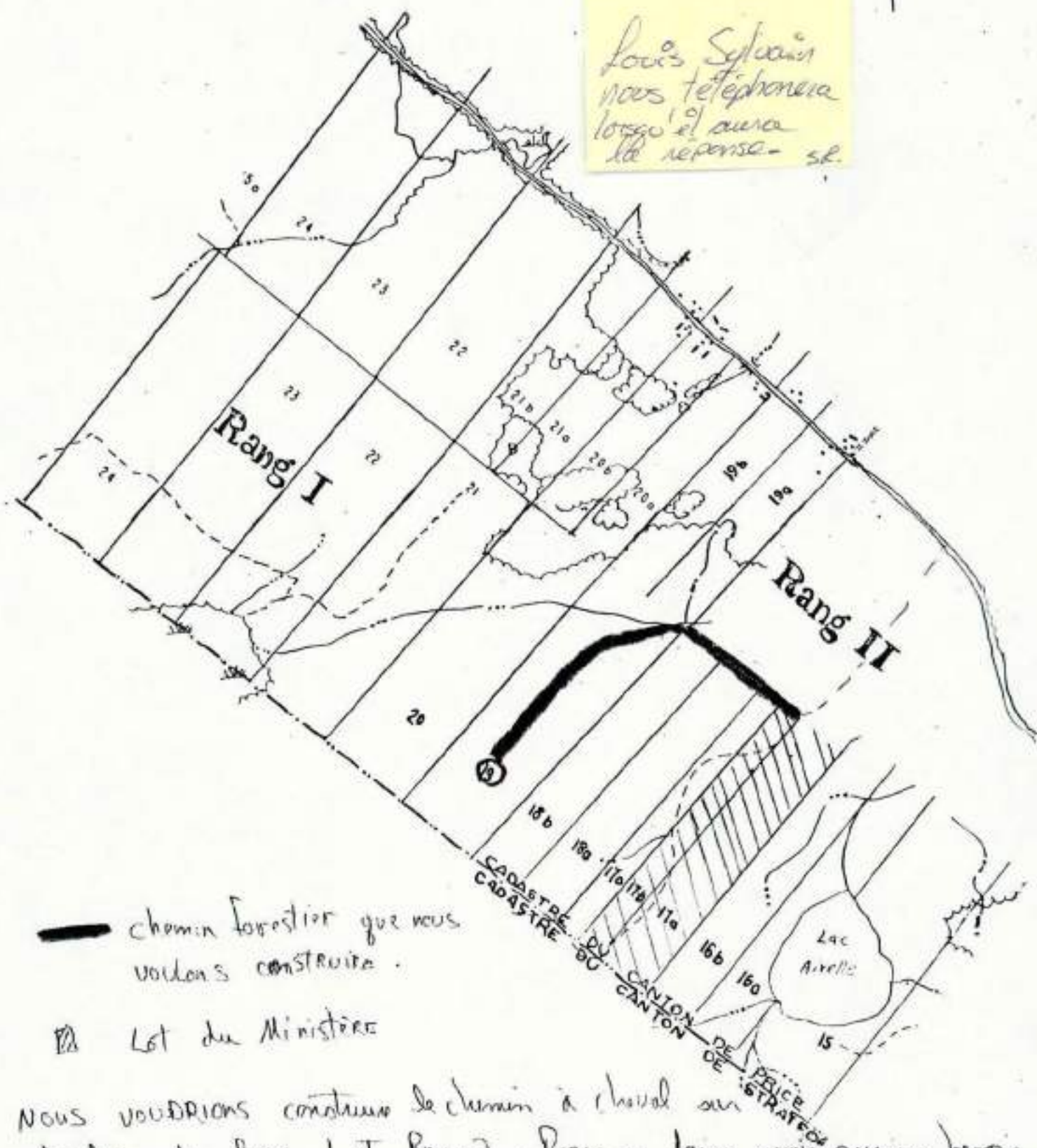


price-6

échelle 1=20000

9:25 25.05.99
A. Desrochers / 124017 Paulot
a téléphone, il
n'a pas la
réponse pour
le chemin.

Louis Sylva
nous téléphonera
lorsqu'il aura
la réponse - s.f.



— chemin forestier que nous
voulons construire.

Lot du Ministère

NOUS VOUDRIONS construire le chemin à cheval sur
la ligne du Rang I et Rang II. Pour ce faire nous aurions besoin
de 15 pieds de large de chaque côté de la ligne des Rang I et II. Pour le lot
du Ministère, 10 pieds de front de large sur 300 pieds de long serait coupé pour
y construire le chemin (environ 6 à 7 m³ de bois)



DEMANDE D'UTILISATION DES TERRES PUBLIQUES

INFORMATIONS

FRAIS D'OUVERTURE DU DOSSIER

Une demande doit être accompagnée d'un chèque ou mandat-poste de 25,76 \$ (25 \$ plus TPS et TVQ) à l'ordre du ministre des Ressources du Québec pour couvrir les frais d'ouverture du dossier.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Pour une location, le bail sera fait à un seul individu ou personne morale. Lorsqu'il s'agit d'un groupe d'individus, les membres de ce groupe devront désigner un représentant au nom duquel le bail sera fait.

Pour une demande d'achat, au nom de plus d'une personne, joindre en annexe à la demande les renseignements relatifs à l'identification des autres personnes.

USAGE PROJETÉ

À titre d'exemple : terrain pour construction d'un camp ou chalet, agrandissement de terrain pour aspect de normes municipales (ex. : installation de fosse septique), accès à un terrain, etc.

Dans le cas d'une demande pour un emplacement d'habitation, veuillez joindre une copie de votre titre de propriété.

LOCALISATION DU TERRAIN DEMANDÉ

Vous devez joindre à votre demande un croquis ou un extrait de carte topographique du cadastre indiquant la localisation du terrain demandé.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations supplémentaires, s'adresser par écrit au Ministère des Ressources naturelles des coordonnées apparaissant ci-dessous :

Direction régionale de Québec
et de l'assistance aux opérations
5700, 4^e Avenue Ouest, Bureau E-303
Charlevoix (Québec)
G1H 6R1

1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

☐ Un individu (☐ Monsieur ou ☐ Madame)
☐ Autre (Compagnie, corporation, association, etc.)

Nom :

Adresse :

Numéro civique

Rue

Appartement

Ville

Province

Cod. Postal

Date de naissance :

Année

Mois

Jour

Numéros de téléphone :

Résidentiel : ()

Bureau : ()

Télécopieur : ()

Représenté(e) par, s'il y a lieu, (ex. : dans le cas d'une personne morale)

Nom :

Fonction :

2. NATURE DE LA DEMANDE

☐ Location ☐ Achat ☐ Droit de passage ☐ Servitude ☐ Échange

☐ Autre(s) préciser :

3. USAGE PROJETÉ

Quelle utilisation faites-vous ou désirez-vous faire du terrain?

4. LOCALISATION DU TERRAIN DEMANDÉ

(Compléter les données ci-dessous si connues ou si applicables)

Canton, seigneurie, paroisse ou hameau :

Rang, bloc, terrain aux bornes :

Lot, parcelle :

Nom du plan d'eau :

Municipalité ou MRC :

5. OCCUPATION ACTUELLE DU TERRAIN

Par le demandeur : ☐ Oui, si location, inscrire votre ou de doublet : ☐ Non

Par une autre ☐ Oui
personne ☐ Non

Description sommaire de l'occupation :

6. SIGNATURE

Je déclare que tous les renseignements ci-dessus mentionnés sont exacts.

Signature

Date

USAGE RÉSERVÉ AU MINISTÈRE

N° dossier	N° exp. client	Type	Objet	Maison
Coordonnées nord	Est	MRC	Municipalité	200
Parcels	Parcelles	Plan d'eau		
Parcelle	Parcelle, par	200		
N° S	N° N	Parcelle sud	Parcelle nord	
Remarque				



Aménagement
Forestier
Coopératif
de Wolfe

BORDEREAU DE TRANSMISSION

Date: 27 mai 1999

Destinataire: Ministère Ressources Naturelles

À l'attention de: M. Louis Sylvain

No fax: 1-418-226-3171

Expéditeur: Jeannot Leblanc

Message: ☒ tel que convenu.

Merci.

Nous vous transmettons 4 pages, incluant celle-ci.

Si toutefois, vous ne recevez pas la totalité des pages, veuillez communiquer avec nous par ☎.

Merci!



Direction régionale de Québec et de l'assistance aux opérations

Charlesbourg, le 18 mai 1999

Aménagement forestier coopératif de Wolfe
À l'attention de M. Jeannot Leblanc
215, 1^{re} Avenue, C.P. 150
Ham Nord (Québec) G0P 1A0

N/Réf. : 305 022 (301 195 sec. 63)

Objet : Autorisation de droit de passage pour la construction d'un chemin, lot 17-B,
rang I, canton de Price

Monsieur,

La présente lettre fait suite à votre demande relative à l'objet mentionné ci-haut. En vertu de l'article 46 du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine public adopté par le décret 231-89, le ministre des Ressources naturelles vous autorise à utiliser le terrain pour la construction d'un chemin, lot 17-B, rang I, canton de Price, conformément au tracé identifié sur le plan ci-joint. Cette emprise sera d'une largeur d'environ 6 mètres sur une longueur approximative de 65 mètres.

Cette autorisation sera valable pour une période de 2 ans, soit du 18 mai 1999 au 18 mai 2001. Celle-ci ne vous dispense aucunement de l'obligation d'obtenir les autres permis ou approbations prévus par toute autre loi ou tout autre règlement et d'en observer les dispositions. Notamment et sans limitation, si votre projet traverse ou longe des lignes d'arpentage, vous devrez porter une attention spéciale à toutes les marques physiques qui indiquent les susdites lignes en conformité à l'article 54, chapitre A-23 des Lois refondues du Québec de 1977 (Loi sur les arpenteurs-géomètres).

De plus, il est entendu que :

- la présente autorisation ne vous permet pas d'empêcher un individu d'y circuler;
- l'exercice du présent droit ne peut empêcher le bénéficiaire de CAAF de réaliser ses opérations forestières. De plus, il ne peut être incompatible avec tout autre droit cédé à des personnes ou organismes sur le même territoire;

...2

- si exigé par le gouvernement, l'arpentage sera fait à vos frais;
- si vos travaux affectent les emplacements loués par le ministère, vous devrez transiger une entente avec chacun des locataires concernés;
- vous devez obtenir un permis pour la coupe de bois à Forêt Québec à l'Unité de gestion de Beauce, à l'adresse suivante : 575, 98^e Rue Est, Saint-Georges (Québec), G5Y 8G2, au numéro de téléphone (418) 226-3400.

Advenant que le terrain concerné soit requis pour fins d'intérêt public ou toute autre fin, il est expressément convenu que le ministre des Ressources naturelles aura le droit de révoquer la présente autorisation sans que vous puissiez exercer quelque recours que ce soit contre le gouvernement du Québec et ce, pour les travaux exécutés ou pour toute autre considération.

De plus, si le terrain impliqué cesse d'être sous l'administration ou l'autorité du ministre des Ressources naturelles, vous devrez prendre avec les nouveaux responsables ou les nouveaux propriétaires les dispositions qui s'imposent pour maintenir cette autorisation.

Si vous prévoyez modifier ou prolonger le tracé relatif à la présente autorisation, vous devrez produire un plan montrant l'ancien et le nouveau tracé pour obtenir une nouvelle autorisation du ministre des Ressources naturelles.

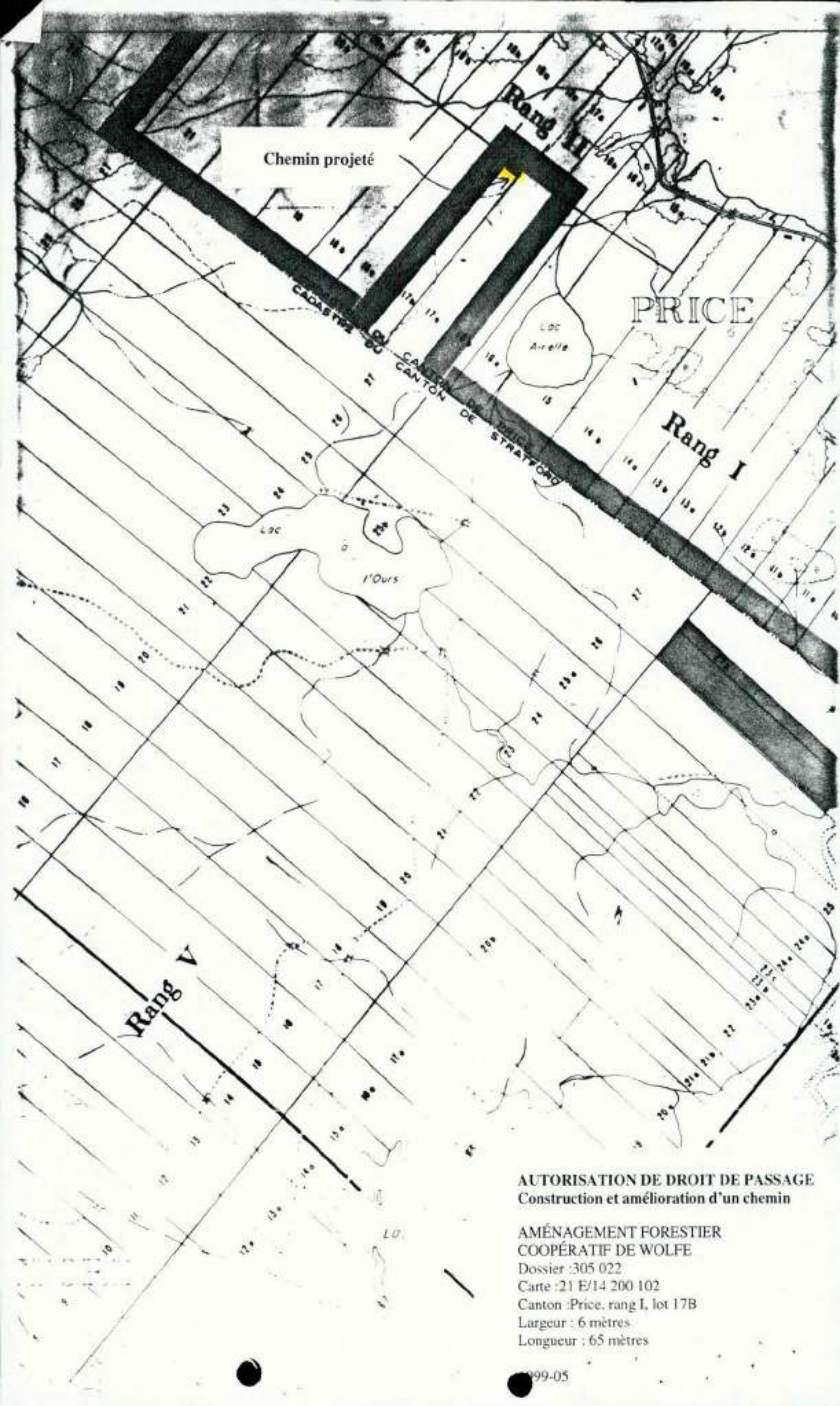
Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



André Daigle
Responsable de la gestion foncière

JPP/hl

p.j. : plan



Chemin projeté

PRICE

Rang I

Rang V

AUTORISATION DE DROIT DE PASSAGE
Construction et amélioration d'un chemin

AMÉNAGEMENT FORESTIER
COOPÉRATIF DE WOLFE
Dossier : 305 022
Carte : 21 E/14 200 102
Canton : Price, rang I, lot 17B
Largeur : 6 mètres
Longueur : 65 mètres



Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles
Forêt Québec

Unité de gestion de la Beauce

Saint-Georges, le 28 mai 1999.

Monsieur Jeannot Leblanc
Aménagement forestier Coopératif de Wolfe
215, 1ère avenue, C.P. 150
Ham Nord (Québec)
GOP IAO

**Objet : Autorisation de déboisement sur les terres du
domaine public pour la construction d'un chemin
sur les terres du domaine public.**

Monsieur,

Par la présente, je vous autorise à couper le bois sur l'emprise d'un chemin autre qu'un chemin forestier (article 31 de la Loi sur les forêts) à l'endroit et selon les modalités décrétées ci-après :

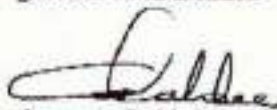
Localisation : Lots 17-b, rang I, de l'arpentage primitif du canton de Price.

Parcours : Sur une distance d'environ 65 mètres de long de la ligne séparant les rangs I et II, du canton de Price, tel que décrit sur la carte 1:20 000 de la demande d'autorisation du droit de passage qui en fait partie intégrante.

Échéancier : Début des travaux : 28 mai 1999.
Fin des travaux : 30 juin 1999
Valable jusqu'au 30 septembre 1999.

Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Chef de l'Unité de
gestion de la Beauce



Germain Labbé, ing. f.

GLAdl

P.J.

10880

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE WOLFE

DATE	DESCRIPTION	MONTANT	DÉDUCTION	MONTANT NET
17/05/1999	MIN FINANCES	DEMANDE DE SERVITUDE		115.03
DATE DU CHÈQUE 17/05/1999	N° DE CONTRÔLE	TOTAUX		115.03



aménagement
forestier
coopératif
de Wolfe

215, 1^{re} AVE. C.P. 150
HAM-NORD (Q.C.) G0P 1A0 • (819) 344-2232 • FAX (819) 344-2235

LA CAISSE POPULAIRE HAM-NORD

285, 1^{re} Avenue

Ham-Nord (Québec) G0P 1A0

Tél.: (819) 344-2157

CHÈQUE N°

10880

PAYER

À
L'ORDRE
DE MINISTRE DES FINANCES

***** CENT QUINZE *****

.03/100

DATE
17/05/1999

N° DE CONTRÔLE

MONTANT
115.03

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE WOLFE

PAR

PAR

⑈010880⑈ ⑆50010⑈815⑆

001⑈895⑈2⑈

D.C. 10070
pour chèque
Georges Couture



Aménagement
Forestier
Coopératif
de Wolfe

BORDEREAU DE TRANSMISSION

Date: 27 mai 1999

Destinataire: Ministère Ressources Naturelles

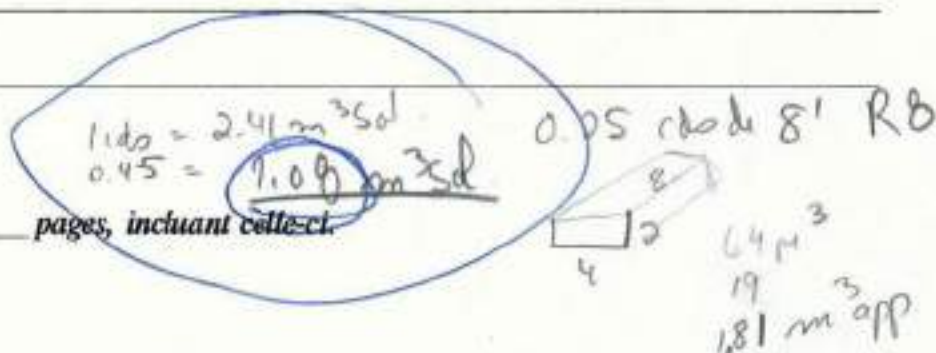
À l'attention de: M. Louis Sylvestre

No fax: 1-418-226-3171

Expéditeur: Jean-Luc Lévesque

Message: Le volume à couper sur le lot du Ministère est
9 arbres de 12 cm et 2 de 16 cm pour un volume
total approximatif de 0,6 m³ solide de résineux.

Nous vous transmettons 1 pages, incluant celle-ci.



Si toutefois, vous ne recevez pas la totalité des pages, veuillez communiquer avec nous par ☎.

Merci!



Unité de gestion de la Beauce

Saint-Georges, le 28 mai 1999.

Monsieur Jeannot Leblanc
Aménagement forestier Coopératif de Wolfe
215, 1ère avenue, C..P. 150
Ham Nord (Québec)
GOP 1AO

**Objet : Autorisation de déboisement sur les terres du
domaine public pour la construction d'un chemin
sur les terres du domaine public.**

Monsieur,

Par la présente, je vous autorise à couper le bois sur l'emprise d'un chemin autre qu'un chemin forestier (article 31 de la Loi sur les forêts) à l'endroit et selon les modalités décrétées ci-après :

Localisation : Lots 17-b, rang I, de l'arpentage primitif du canton de Price.

Parcours : Sur une distance d'environ 65 mètres de long de la ligne séparant les rangs I et II, du canton de Price, tel que décrit sur la carte 1 :20 000 de la demande d'autorisation du droit de passage qui en fait partie intégrante.

Échéancier : Début des travaux : 28 mai 1999.
Fin des travaux : 30 juin 1999
Valable jusqu'au 30 septembre 1999.

Recevez, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Chef de l'Unité de
gestion de la Beauce



Germain Labbé, ing.f.

GL/dl

p-j.



Aménagement
Forestier
Coopératif
de Wolfe

Ham-Nord, le 22 décembre 1999

*Copie du
technicien*



Madame,
Monsieur,

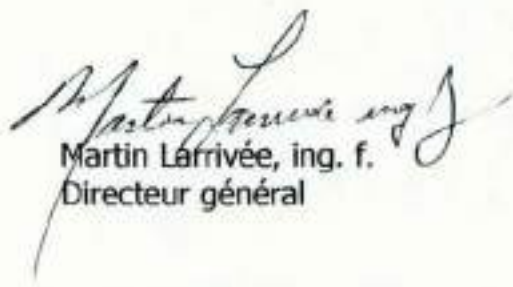
Vous trouverez ci-joint, un bilan détaillé provisoire pour les livraisons de bois effectuées jusqu'au début décembre.

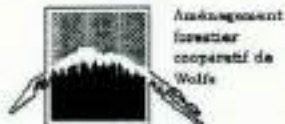
À ce jour, il reste du mesurage de bois à être enregistré et les livraisons sont en cours. Comme vous le constaterez, présentement vous avez un excédent des revenus sur les dépenses de 33 767,31 \$. À votre demande, nous pourrions vous émettre un chèque à ce montant.

À la fin des livraisons de bois, un bilan détaillé final de vos revenus et dépenses vous sera remis ainsi que le paiement final.

Espérant que le tout vous donnera satisfaction, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées. Nous profitons également de l'occasion pour vous souhaiter un très joyeux temps des Fêtes.

ML/si


Martin Larrivée, ing. f.
Directeur général



BILAN DÉTAILLÉ PROVISOIRE

Date : 22 décembre 1999

Nom : XXXXXXXXXX
Lots : 19
Rang : 1
Canton : Price

Interventions :

Coupe d'éclaircie dans un peuplement résineux

REVENUS :

Revenus de droits de coupe :

Droits de coupe subventionnés :

Résineux 8' destinés au sciage	115.15 cds	à	100.00 \$	=	11 515.00 \$
Résineux 6' destinés au sciage	0.26 cds	à	77.00 \$	=	20.02 \$
Bilots feuillus 12' destinés au sciage	0.214 MPMP	à	170.00 \$	=	36.38 \$
Bilots feuillus 12' palette destinés au sciage	0.908 MPMP	à	70.00 \$	=	63.56 \$
Bilots résineux destinés au sciage	78.944 MPMP	à	175.00 \$	=	13 815.20 \$
Feuillus mélangés 8' destinés à la pâte	128.690 TMA	à	17.00 \$	=	2 187.73 \$
Résineux 4' destinés à la pâte	195.81 m3 app.	à	13.79 \$	=	2 700.22 \$
Bilots mélèze destinés au sciage	0.146 MPMP	à	40.00 \$	=	5.84 \$
Trambles 8' destinés à la pâte	42.460 TMA	à	13.50 \$	=	573.21 \$

Total des revenus de droits de coupe subventionnés : 30 917.16 \$

Droits de coupe non-subventionnés :

Résineux 6' destinés au sciage	15 cds	à	72.00 \$	=	1 080.00 \$
Bilots résineux destinés au sciage	36.000 MPMP	à	165.00 \$	=	5 940.00 \$
Résineux 8' destinés au sciage	21 cds	à	90.00 \$	=	1 890.00 \$
Feuillus mélangés 8' destinés à la pâte	18 cds	à	30.00 \$	=	540.00 \$
Trambles 8' destinés à la pâte	7 cds	à	21.00 \$	=	147.00 \$
Bilots feuillus 12' palette destinés au sciage	1.000 MPMP	à	60.00 \$	=	60.00 \$
Résineux 4' destinés à la pâte	16 cds	à	40.00 \$	=	640.00 \$

Total des revenus de droits de coupe non-subventionnés : 10 297.00 \$

TOTAL DES REVENUS DE SUBVENTIONS ET DE DROITS DE COUPE :

41 214.16 \$

DÉPENSES :

Confection d'un chemin de bois (non-subventionnée)	91 h	à	78.00 \$	=	7 098.00 \$
2 ponceaux 12" ordinaire			119.70 \$	=	119.70 \$
1 bague 12"			8.08 \$	=	8.08 \$
1 ponceau 18" ordinaire			121.07 \$	=	121.07 \$
Demande de servitude			100.00 \$	=	100.00 \$

TOTAL DES DÉPENSES :

7 446.85 \$

EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES :

33 767.31 \$

construction domain

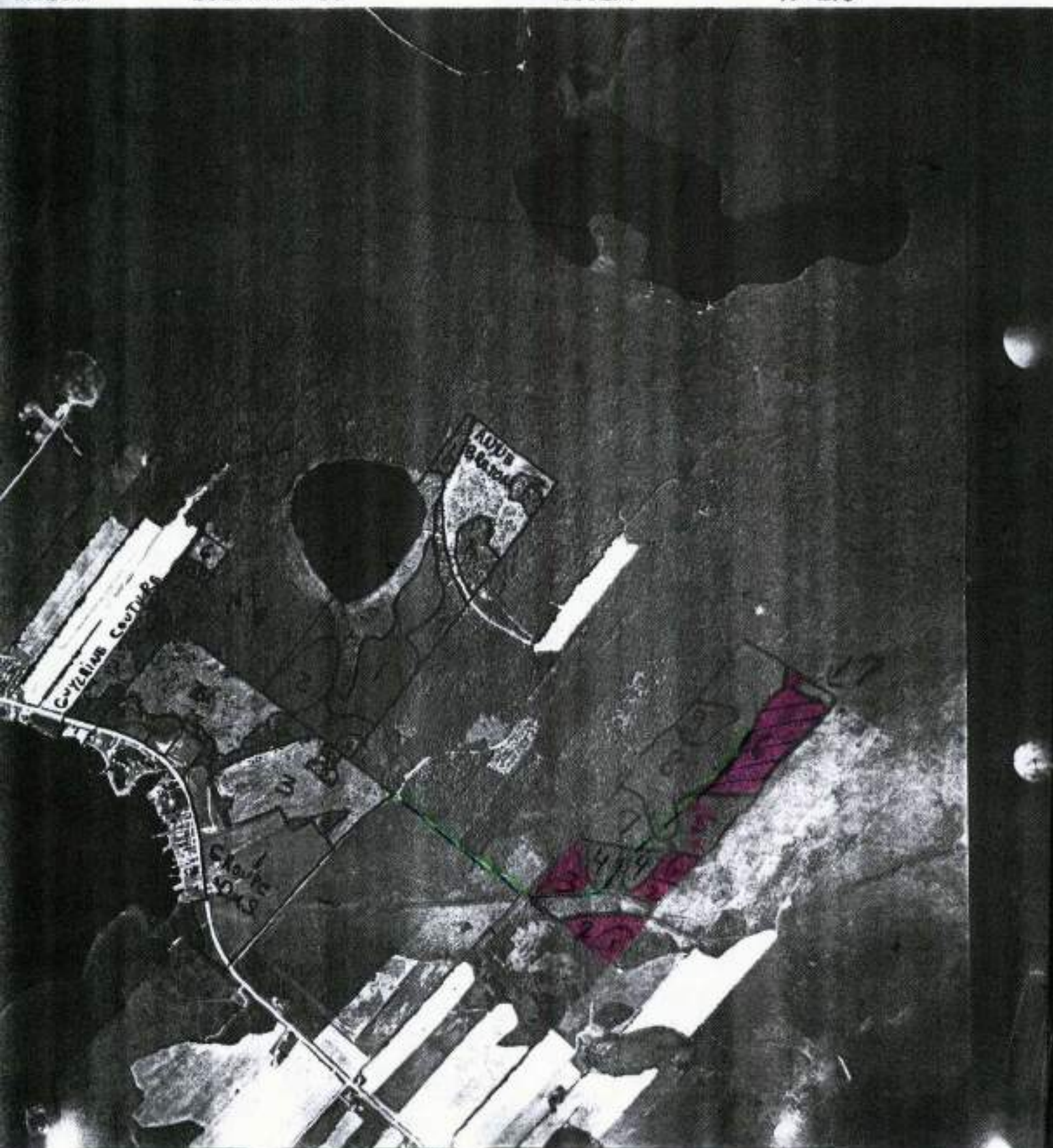
• 800m version
850m day 1. contour
is 4.50/m previous of Texas index
\$6000.00

095101

22 JUN 1995

1:15000

21E 41



42 cordes

RÉCOLTE DE BOIS 1998

(travaux non subventionnés)

PEUPLEMENT 2

Chantier fait au porteur

Nom du Propriétaire: XXXXXXXXXX
 Lot(s): 19

Rang: 1

Canton 120

volume à récolter	superficie	volume total
100 m3 solide/ha	1 ha	100 m3 sol.
0,7 Sapin-épinette	0,07 Cèdre	0,19 Feuillus
0,04 Peupliers	0 Pin-pruche-mélèze	

GROUPE ESSENCES	Pâte 4' (cordes)	Pâte 8' (cordes)	Sciage 6' (cordes)	Sciage 8' (cordes)	Sciage 12' (PMP)
Sapin-épinette	9		0	8	3
Pin-pruche-mélèze	0			0	0
Cèdre			2		
Feuillus-mélangés 8 pl.		4			0
Peuplier(s)		1			

DROITS DE COUPE

Prix valides	jusqu'au	31 mars 1998
Essences	sans subvention	
Résineux 4'	40,00\$	/corde
Résineux 6'	60,00\$	/corde
Résineux 8'	75,00\$	/corde
Billots résineux	140,00\$	/mpmp
Pin, pruche mélèze 4 pl.	5,00\$	/corde
Pin 8'	50,00\$	/corde
Billots de pin rouge	70,00\$	/mpmp
Billots de pin blanc	120,00\$	/m.p.m.p.
Billots de mélèze	40,00\$	/mpmp
Cèdre 6'	30,00\$	/corde
Billots feuillus	130,00\$	/mpmp
Feuillus-mélangés 4'	10,00\$	/corde
Feuillus-mélangés 8'	22,00\$	/corde
Tremble 4'	0,00\$	/corde
Tremble 8'	15,00\$	/corde

Revenus anticipés

1 501\$

Acceptation du propriétaire:

J'accepte les droits de coupe convenus ci-dessus et je comprends que je serai payé sur les volumes réellement vendus (billets de livraison aux usines) et que les prévisions ci-dessus ne sont qu'une estimation.

Propriétaire

Jeannot Leblanc
 Technicien Forestier

Total peuplement 2-3-4-7-684
 25620 + 2708
 Total 28328.⁰⁰
 Si skider ajouté ≈ 10%

42 cordes

PEUPLEMENT 3

RÉCOLTE DE BOIS 1998

(travaux non subventionnés)

Chantier fait au porteur

Nom du Propriétaire: [REDACTED]
Lot(s): 19

Rang: 1

Canton 120

volume à récolter	superficie	volume total
40 m3 solide/ha	2,5 ha	100 m3 sol.
1 Sapin-épinette	0 Cèdre	0
Peupliers	0 Pin-pruche-mélèze	0 Feuillus

GROUPE ESSENCES	Pâte 4' (cordes)	Pâte 8' (cordes)	Sciage 6' (cordes)	Sciage 8' (cordes)	Sciage 12' (PMP)
Sapin-épinette	12		0	11	4
Pin-pruche-mélèze	0			0	0
Cèdre			0		
Feuillus-mélangés 8 pl.		0			0
Peuplier(s)		0			

DROITS DE COUPE

Prix valides	jusqu'au	31 mars 1998
Essences	sans subvention	
Résineux 4'	40,00\$	/corde
Résineux 6'	60,00\$	/corde
Résineux 8'	75,00\$	/corde
Billots résineux	140,00\$	/mpmp
Pin, pruche mélèze 4 pl.	5,00\$	/corde
Pin 8'	50,00\$	/corde
Billots de pin rouge	70,00\$	/mpmp
Billots de pin blanc	120,00\$	/m.p.m.p.
Billots de mélèze	40,00\$	/mpmp
Cèdre 6'	30,00\$	/corde
Billots feuillus	130,00\$	/mpmp
Feuillus-mélangés 4'	10,00\$	/corde
Feuillus-mélangés 8'	22,00\$	/corde
Tremble 4'	0,00\$	/corde
Tremble 8'	15,00\$	/corde

Revenus anticipés

1 869\$

Acceptation du propriétaire:

J'accepte les droits de coupe convenus ci-dessus et je comprends que je serai payé sur les volumes réellement vendus (billets de livraison aux usines) et que les prévisions ci-dessus ne sont qu'une estimation.

Propriétaire

Jeannot Leblanc
Technicien Forestier

140 cda.

PEUPLEMENT 427

RÉCOLTE DE BOIS 1998

(travaux subventionnés)

Chantier fait au porteur

Nom du Propriétaire

Lot(s): 19

Rang: 1

Canton 48

volume à récolter 48 m3 solide/ha	superficie 6.9 ha	volume total 331,2 m3 sol.
89% Sapin-épinette 0% Peupliers	4% Cèdre 0% Pin-pruche-mélèze	10% Feuillus

GROUPE ESSENCES	Pâte 4' (cordes)	Pâte 8' (cordes)	Sciage 6' (cordes)	Sciage 8' (cordes)	Sciage 12' (PMP)
Sapin-épinette	35		0	32	11
Pin-pruche-mélèze	0			0	0
Cèdre			4		
Feuillus-mélangés 4 pl.		8			0
Peuplier(s)		0			

DROITS DE COUPE

Prix valides	jusqu'au	31 mars 1998
Essences	avec subvention	
Résineux 4'	50,00\$	/corde
Résineux 5'	67,00\$	/corde
Résineux 8'	65,00\$	/corde
Billots résineux	150,00\$	/mpmp
Pin, pruche mélèze 4 pl.	6,00\$	/corde
Pin 8'	60,00\$	/corde
Billots de pin rouge	80,00\$	/mpmp
Billots de pin blanc	155,00\$	/mpmp
Billots de mélèze	50,00\$	/mpmp
Cèdre 6'	35,00\$	/corde
Billots feuillus	155,00\$	/mpmp
Feuillus-mélangés 4'	15,00\$	/corde
Feuillus-mélangés 8'	31,00\$	/corde
Tremble 4'	0,00\$	/corde
Tremble 8'	23,00\$	/corde

Revenus anticipés

6 450\$

Acceptation du propriétaire:

J'accepte les droits de coupe convenus ci-dessus et je comprends que je serai payé sur les volumes réellement vendus (billets de livraison aux usines) et que les prévisions ci-dessus ne sont qu'une estimation.

Propriétaire

 Jeannot Leblanc
 technicien forestier

380 cordes

PEUPLEMENT 6

RÉCOLTE DE BOIS 1998

(travaux non subventionnés)

Chantier fait au porteur

Nom du Propriétaire: [REDACTED]

Lot(s): 19

Rang: 1

Canton 120

volume à récolter	superficie	volume total
110 m3 solide/ha	8,3 ha	913 m3 sol.
0,4 Sapin-épinette	0 Cèdre	0,43 Feuillus
0,17 Peupliers	0 Pin-pruche-mélèze	

GROUPE ESSENCES	Pâte 4' (cordes)	Pâte 8' (cordes)	Sciage 6' (cordes)	Sciage 8' (cordes)	Sciage 12' (PMP)
Sapin-épinette	45		0	41	14
Pin-pruche-mélèze	0			0	0
Cèdre			0		
Feuillus-mélangés 8 pl.		90			3
Peuplier(s)		37			

DROITS DE COUPE

Prix valides	jusqu'au	31 mars 1998
Essences	sans subvention	
Résineux 4'	40,00\$	/corde
Résineux 6'	60,00\$	/corde
Résineux 8'	75,00\$	/corde
Billots résineux	140,00\$	/mpmp
Pin, pruche mélèze 4 pl.	5,00\$	/corde
Pin 8'	50,00\$	/corde
Billots de pin rouge	70,00\$	/mpmp
Billots de pin blanc	120,00\$	/m.p.m.p.
Billots de mélèze	40,00\$	/mpmp
Cèdre 6'	30,00\$	/corde
Billots feuillus	130,00\$	/mpmp
Feuillus-mélangés 4'	10,00\$	/corde
Feuillus-mélangés 8'	22,00\$	/corde
Tremble 4'	0,00\$	/corde
Tremble 8'	15,00\$	/corde

Revenus anticipés

9 771\$

Acceptation du propriétaire:

J'accepte les droits de coupe convenus ci-dessus et je comprends que je serai payé sur les volumes réellement vendus (billets de livraison aux usines) et que les prévisions ci-dessus ne sont qu'une estimation.

Propriétaire

 Jeannot Leblanc
 Technicien Forestier

RÉCOLTE DE BOIS 1998

(travaux subventionnés)

Chantier fait au porteur

PEUPLEMENT 8 et 9 15

Nom du Propriétaire

Lot(s):

19

Rang:

1

Canton

48

volume à récolter	superficie	volume total
44 m3 solide/ha	11,8 ha + 53 ha	5192 m3 sol.
25% Sapin-épinette	4% Cèdre	60% Feuillus
15% Peupliers	0% Pin-pruche-mélèze	

GROUPE ESSENCES	Pâte 4' (cordes)	Pâte 8' (cordes)	Sciage 6' (cordes)	Sciage 8' (cordes)	Sciage 12' (PMP)
Sapin-épinette	16		0	15	5
Pin-pruche-mélèze	0			0	0
Cèdre			6		
Feuillus-mélangés 8 pi.		71			3
Peuplier(s)		18			

DROITS DE COUPE

Prix valides	jusqu'au	31 mars 1998
Essences	avec subvention	
Résineux 4'	50,00\$	/corde
Résineux 6'	67,00\$	/corde
Résineux 8'	85,00\$	/corde
Billots résineux	150,00\$	/mpmp
Pin, pruche mélèze 4 pi.	6,00\$	/corde
Pin 8'	60,00\$	/corde
Billots de pin rouge	80,00\$	/mpmp
Billots de pin blanc	155,00\$	/mpmp
Billots de mélèze	50,00\$	/mpmp
Cèdre 6'	35,00\$	/corde
Billots feuillus	155,00\$	/mpmp
Feuillus-mélangés 4'	15,00\$	/corde
Feuillus-mélangés 8'	31,00\$	/corde
Tremble 4'	0,00\$	/corde
Tremble 8'	23,00\$	/corde

Revenus anticipés

6 029\$

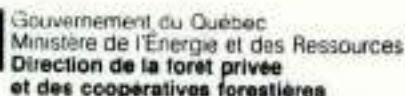
+ 2708
8737.⁰⁰

Acceptation du propriétaire:

J'accepte les droits de coupe convenus ci-dessus et je comprends que je serai payé sur les volumes réellement vendus (billets de livraison aux usines) et que les prévisions ci-dessus ne sont qu'une estimation.

Propriétaire

Jeannot Leblanc
technicien forestier



rappele le 30 octobre pour qu'il me retourne
ne l'ajout de convention

DEMANDE DE SUBVENTION
Programme d'aide aux producteurs
forestiers non regroupés

Programme d'aide aux producteurs forestiers non regroupés

MINISTÈRE	TRANS	NUMÉRO DE BÉNÉFICIAIRE		1 ENLEVER 2 AJOUTER 3 MODIFIER	ACTION	ADRESSE NOMBRE DE LIGNES	NOM NOMBRE DE LIGNES	CODE DE RÉSIDENCE
600	194	40342239						1 1 CANADA 2 ÉTATS-UNIS 3 AUTRES PAYS
N.A.S.		TEL: 418 449 5289		NUMÉRO: 345249		N° PRODUCTEUR FORESTIER: C00T25342239		
217301258								
NOM								
ADRESSE								

N° activité	Code de production	Type de traitement	N° de prescription ou de demande de reboisement	Subside \$/ha \$/km	Superficie admissible	Montant de la subvention
50	5020	Plan de gestion	513870040	125. ⁰⁰	10,0	125. ⁰⁰
50	5020	Plan de gestion	513870041	125. ⁰⁰	41,1	125. ⁰⁰
					MAXIMUM TOTAL	250. ⁰⁰

513 WOLFE

RÉSERVE AUX PRODUCTEURS FORESTIERS

Je demande au ministère de l'Énergie et des Ressources une subvention pour:

- ☒ la réalisation de ces travaux
- ☒ l'aide technique inhérente (s'il y a lieu)

Je déclare n'avoir bénéficié d'aucune subvention du gouvernement du Québec, pour la réalisation desdits travaux

Je m'engage à reboiser en _____ les superficies qui font l'objet de préparation de terrain et de conversion.

Je m'engage de plus à respecter et à protéger les travaux décrits plus haut.

Signature: + _____
Producteur forestier

Date

RESERVE AU MINISTERE

Promesse de subvention en vertu du C.T. Numéro: _____

Subvention acceptée: ☐ Oui ☐ Non ☐ Partiellement ☐ Avec correction

Raison du refus ou de la correction: _____

Cette promesse est valide jusqu'à , à condition que les travaux subventionnés aient été entièrement réalisés et tous les rapports produits à cette date.

Venduto e approvato per

1) Demande de permis

Municipalité de Sainte-Praxède

numéro du permis 090699

- Nature des travaux : ☒ Construction d'un nouvel accès à la voie publique
☐ Élargissement d'un accès à la voie publique existant
☐ Réfection d'un accès à la voie publique
☐ Construction, réfection ou élargissement d'un comblement de fossé

Nom du chemin Lac Des Ours

Numéro de lot _____

Délivré à _____

Nom du requérant

Adresse

N° de téléphone

Type d'accès : ☐ Résidentiel (6 m) ☐ Agricole (8 m) ☐ Autres (11 m)Type de tuyau : ☐ Béton ☐ Tôle ondulée galvanisée ☒ PlastiqueDiamètre du tuyau : ☒ 450 millimètres ☐ Diamètre supérieur _____Longueur du tuyau : 40' Profondeur du fossé 20"

Finition de la partie

carrossable : ☐ Matériaux granulaires ☒ Asphalte ☐ AutresFinition des pentes latérales : ☐ Gazon ☐ Autres _____Début des travaux 09/06/99 Fin probable des travaux 23/06/99

Conditions à respecter :

- L'accès à la voie publique devra être conforme aux normes du règlement sur les accès à la voie publique et au comblement de fossé.
- L'entretien de l'accès ou le comblement de fossé ainsi que les coûts qui y sont reliés sont la responsabilité du propriétaire.
- Toutes autres conditions jugées nécessaires par l'inspecteur municipal :

- Le présent permis est nul si les travaux ne sont pas exécutés dans un délai de trois (3) mois à la date de signature de l'inspecteur municipal.

- Les frais d'émission du permis au montant de 10,00 \$ ont été acquités.

Frais d'exécution des travaux sont à la charge :

- ☐ Du requérant ☐ De la municipalité (lorsque des travaux ont été entrepris par celle-ci ou par ses mandataires*).

* Dans tous les cas, le coût du tuyau est aux frais du requérant.

Travaux non conformes au permis : Si les travaux faisant l'objet du présent permis sont exécutés non conformément audit permis, la municipalité peut faire modifier les éléments de non conformité au frais du requérant.

Je, Jean-Luc Leblanc ^{A.F.C.} [Signature], soussigné(e), accepte les conditions
 Nom du requérant

mentionnées ci-dessus, et m'engage à les respecter.

[Signature]
 Signature du requérant

09/06/99
 Date

 Témoin

Le présent permis est émis le 09/06/99

par l'inspecteur municipal Richard Bellavance
 (Nom de l'inspecteur municipal)

 Signature de l'inspecteur municipal Date de la signature

CONVENTION

ENTRE

AMENAGEMENT FORESTIER DE WOLFE INC.,
corporation légalement constituée sous l'autorité de
la Partie 1A de la Loi sur les Compagnies, ayant son
siège social à Ham-Nord, Province de Québec,
District de St-François, agissant et représentée par
Jocelyn Lessard, secrétaire-gérant dûment autorisé
tel qu'il le déclare;

CI-APRES NOMMEE "LA COMPAGNIE"

ET:

[REDACTED] [REDACTED]
[REDACTED] sous deux domiciles au 5818, Route 263 à
Lambton, Province de Québec, G0M 1H0.

CI-APRES NOMME "LE PROPRIETAIRE"

LESQUELS déclarent et conviennent ce qui suit,
savoir:

1.- La compagnie et le propriétaire ont signé
une convention sous seing privé en date du quatorze
janvier mil neuf cent quatre-vingt-sept (14 janvier
1987) laquelle convention a été enregistrée au
bureau d'enregistrement de Frontenac le cinq février
mil neuf cent quatre-vingt-sept (5 février 1987)
sous le numéro: 156324.

2.- Aux termes de la susdite convention, le
propriétaire a confié à la compagnie, pour un terme
de quinze (15) années, l'aménagement d'un ou de
plusieurs immeubles lui appartenant.

3.- Le propriétaire, par les présentes,
convient de confier à la compagnie, qui accepte, en
plus de l'immeuble ou des immeubles déjà confiés et
décrits à la convention ci-dessus mentionnée,
l'aménagement de l'immeuble suivant savoir:

DESIGNATION:

Une étendue de terre connue et désignée comme étant le lot Dix-Neuf (L. 19), du Rang Un (Rg I) au plan et livre de renvoi officiels pour le Cadastre du Canton de Price.

Ledit immeuble étant borné comme suit: au Nord-Est par le cordon séparant le Rang Un et le Rang Deux dudit Cadastre; au Nord-Ouest par la ligne de division du lot Vingt et du lot Dix-Neuf desdits Rang et Cadastre; au Sud-Ouest par le cordon séparant le Rang Un du Canton de Price et le Rang Six du Canton de Stratford; et au Sud-Est par la ligne de division des lots Dix-Neuf et Dix-Huit "B" desdits Rang et Cadastre.